

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction de l'ASIE FRANÇAISE,
Paris, 21, rue Cassette. — Téléph. Saxe 32.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

Comité d'Angkor. Recettes, année 1913-1914.....	177
La défense de l'influence française dans le Levant..	178
Le statut du Tibet. Le nouveau traité anglo-chinois.	179
La politique asiatique de la Russie.....	181
La question de l'enseignement secondaire annamite et des caractères chinois, par CH. FOURNIER-VAILLY	183
Le marché chinois. Commerce et industrie, par FER- NAND PILA.....	188
Les relations commerciales de l'empire des Indes avec la Perse.....	191
La question de l'émigration asiatique.....	194
L'état présent de la question de l'opium.....	195
Le soja. Une légumineuse alimentaire chinoise.....	196
Variétés. — L'évêque d'Adran, initiateur de la poli- tique française en Indochine, par ALBERT MAYBON..	198
Indochine. — Nominations de résidents supérieurs. — La protection de la propriété. — La mission Chevalier et les cultures riches. — Le Tam-Dao...	208
Levant. — L'Italie en Asie Mineure. — Le Parlement ottoman.....	209
Extrême-Orient. — Chine : Un nouveau Cabinet. — Une loi sur la presse. — Les Chinois dans la Mon- golie intérieure.....	211
Japon : Le programme du Cabinet Okuma. — Les re- lations russo-japonaises. — Les maximes du gé- néral Nogi.....	213
Perse : La situation intérieure. — Le gouvernement anglais et l'Anglo-Persian Oil Company. — Le trans- persan. — L'œuvre de la gendarmerie suédoise...	213
Asie anglaise : L'industrie minière de l'Inde.....	216
Nominations officielles.....	216
Bibliographie. — Un voyage au Nepal et dans les pays himalayens. — La République chinoise. — La Chasse aux pirates.....	217

Comité d'Angkor

RECETTES POUR L'ANNÉE 1913-1914

1913

Mars.....	M. Depincé.....	10 fr.
—	M. Blanchard.....	5 »
—	M. Hauvette.....	5 »
—	M ^{me} Hauvette.....	5 »
—	M. Meillet.....	5 »
—	M. Siegfried.....	10 »
—	M. Pageot.....	5 »
—	M. Barth.....	20 »
—	M. Lacote.....	5 »
—	M. le colonel Bernard..	10 »
—	M. le comte d'Agoult...	5 »
—	M ^{me} Fischhof (1912-1913).	20 »
—	M. de Billy.....	20 »
—	M. L. Rheims.....	5 »
—	M. Clavery.....	5 »
—	M ^{lle} Philibert.....	5 »
—	M. Cœdes (père).....	5 »
—	M. Cœdes (fils).....	5 »
—	M. Lajard.....	10 »
—	M. Lorin.....	5 »
—	M. Cordier.....	5 »
—	M. de Laroy.....	10 »
—	M. Harmand.....	10 »
—	M. Labbé (1911, 1912, 1913).....	15 »
—	M. Foucher.....	5 »
—	M ^{me} Michel.....	5 »
—	M. Leroux.....	5 »
—	M. Rœské.....	10 »
—	M. Fours.....	5 »
Mai.....	M ^{lle} Philibert (don).....	5 »
—	M. Maurs.....	10 »
Juillet.....	M. Silvain Levi.....	5 »
—	M. Silvain Levi.....	5 »
Àût.....	M. Hubert.....	5 »
Novembre..	M. le duc de Montpen- sier.....	300 »
Décembre..	M. Depincé.....	10 »
	A reporter.....	575 »

Report.....		575 »
1914		
Janvier.....	M. de Caix (pour 1913)..	5 »
Mars.....	M. Barthe.....	20 »
		600 fr.
Coupons et intérêts au 26 mai 1914....		127 28
En caisse de 1913.....		26
Total des recettes.....		753 28
DÉPENSES		
Frais de timbres, imprimés, etc.....		17 70
Mandat Finot.....		720
Total des dépenses.....		737 70
Reste en caisse, le 26 mai 1914..		15 58
Paris, le 28 mai 1914,		

Le secrétaire trésorier,
PIERRE GUESDE.

LA DÉFENSE DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE LEVANT

Nous avons trouvé dans l'*Echo de Paris* du 16 mai un renseignement très intéressant que M. Jean Herbette a eu grand raison de donner au public français. Il s'agit de la création en Allemagne d'une société d'industriels et de commerçants qui ferait les fonds nécessaires pour développer l'influence allemande dans le Levant. Voici d'ailleurs ce que M. Herbette disait à ce sujet :

Tout récemment, une association puissante s'est formée à Berlin pour organiser l'expansion allemande en Turquie. Son bureau a envoyé des circulaires qui sollicitent les adhésions et qui expliquent l'œuvre à accomplir. Un heureux hasard nous a fait connaître le contenu de ces circulaires. Elles sont signées du président de l'association, M. Helfferich, directeur de la Deutsche Bank; des vice-présidents, dont l'un est M. Schacht, sous-directeur de la Dresdner Bank, et l'autre le professeur Wiedenfeld, de Cologne; enfin, des autres membres du bureau, parmi lesquels on trouve le directeur-adjoint du chemin de fer d'Anatolie, le directeur du Séminaire oriental de Berlin, le directeur de la Deutsche Orient Bank, etc. La circulaire mentionne aussi les noms des plus notoires adhérents, qui sont le maréchal von der Goltz, MM. Ballin et Heineken, directeurs des deux principales compagnies allemandes de navigation; M. Rathenau, directeur de la société générale d'électricité; M. Borsig, directeur de grands établissements métallurgiques, etc. Ces hautes person-

nalités, qui apportent à leur entreprise tant de ressources de tout genre, exposent leur programme dans les termes suivants :

L'Allemagne est entrée tard dans la lutte pacifique pour la possession des marchés du Levant. Des années se sont écoulées après la fondation du nouvel empire allemand avant que notre commerce et notre industrie se soient efforcés de chercher en Turquie des débouchés pour leurs produits. On peut dire que la construction du chemin de fer d'Anatolie et la création d'un service direct de navigation entre les ports allemands et turcs ont été les deux premiers faits décisifs qui nous ont amenés à porter nos marchandises dans ces régions. Depuis lors, on a pu enregistrer un développement croissant de notre exportation dans l'empire turc; elle a passé de 34 à 103 millions de marks par an, tandis que le fret de retour s'est élevé de 10 à 75 millions.

Et cependant, nous sommes de beaucoup dépassés par d'autres peuples dans nos efforts méthodiques pour répandre parmi les populations indigènes de la Turquie la civilisation, la langue, la science et les mœurs allemandes, et pour leur gagner des amis. Nous n'entretenons que quelques rares hôpitaux. Trop peu d'écoles font connaître notre vie intellectuelle, qui peut cependant soutenir la comparaison avec celle de tout autre peuple.

Nous devons entreprendre l'exportation des richesses morales afin de gagner le cœur et l'esprit des indigènes. Tout Ottoman qui parle notre langue, qui lit des livres allemands, qui a été soigné et guéri dans un hôpital allemand, devient un ami de la civilisation allemande et un consommateur des marchandises allemandes.

Il n'a pas manqué de tentatives destinées à ouvrir un chemin à la civilisation allemande. En dehors de l'activité permanente, silencieuse, des écoles et autres établissements fondés par les colonies allemandes en Turquie, toute une série de sociétés, ayant avec des points de départ différents un but commun, se sont donné cette tâche. Mais leurs moyens sont restés faibles, et, malgré la communauté de leur but, leur dispersion a eu des effets nuisibles. Seule, une action énergique, organisée, indépendante et s'exerçant pourtant avec le concours de la diplomatie et des grandes entreprises allemandes, peut assurer le résultat désiré. C'est avec cet objet que s'est constituée l'Union germano-turque. Ce qu'elle se propose peut se résumer comme il suit :

Fondation et entretien d'écoles et de maisons d'éducation, d'établissements hospitaliers et plus tard d'écoles supérieures. Envoi de professeurs et de médecins allemands dans les écoles et les hôpitaux turcs. Création de bibliothèques et d'autres établissements d'instruction allemands. Diffusion de publications appropriées. Secours aux ressortissants turcs qui veulent compléter leur instruction en Allemagne, et tous autres moyens de rapprocher les deux peuples.

Nous vous invitons donc à adhérer à l'Union germano-turque, en vous priant d'augmenter volontairement la cotisation annuelle minima de 20 marks (25 francs), et de contribuer par des fondations à ce que bientôt soient recueillies les sommes répondant à l'importance des besoins et à la grandeur de la tâche.

Comme le fait observer M. Jean Herbette, il s'agit en somme pour les Allemands de conquérir en Orient la place occupée par la langue et l'influence françaises. Une statistique insérée dans la circulaire de la société allemande fait observer, en effet, que les écoles françaises sont environ vingt fois plus nombreuses et plus peuplées que les écoles allemandes, qu'il faut les concurrencer

afin d'utiliser l'influence qui serait ainsi gagnée pour développer les affaires du commerce et de l'industrie de l'empire allemand.

L'exemple s'impose aux méditations des hommes dont les intérêts sont menacés par cette concurrence. Nos industriels et nos commerçants profitent dans une large mesure de tous les progrès de la culture française, qui fait à la France des clients en dehors même de l'ordre intellectuel et moral. Sans doute, jusqu'ici semblent-ils n'y avoir guère songé : ils bénéficiaient de la situation, mais laissaient à l'Etat ou à des sociétés, poursuivant un but exclusivement national ou confessionnel, le soin d'entretenir les établissements scolaires qui ont fait du français la seconde langue de tout Ottoman, à quelque race qu'il appartienne. Si cette prédominance de la culture française venait à disparaître, le champ d'action économique que nous offre l'Orient serait singulièrement compromis. Aussi, maintenant, faut-il que ceux qui bénéficient de l'exploitation de ce champ entrent en lice pour aider l'Etat et les sociétés privées, fondées dans un but patriotique, à résister à la concurrence de plus en plus formidable que nos rivaux organisent contre nous en Orient. Nous n'avons pas à rappeler ici quels sont ces efforts des autres puissances. L'Asie française a signalé ceux de l'Italie, des missions protestantes anglaises et américaines et en particulier ceux des Allemands, les plus méthodiques sans doute et les plus redoutables de tous. S'il suffit de réfléchir un instant à la situation pour comprendre la nécessité où se trouvent les exportateurs et les entrepreneurs français, et encore les hommes désireux de fonder des industries en Turquie, de faire des sacrifices sur leurs bénéfices pour consolider et étendre encore l'influence française, l'exemple que nous donnent les Allemands doit encore plus nettement déterminer le mouvement nécessaire dans les milieux de notre pays qui ont des intérêts matériels en Orient. Comme le disait M. Jean Herbette en signalant la création de la société allemande d'expansion en Turquie, il nous vient d'Allemagne une leçon qui ne doit pas être perdue.

LE STATUT DU TIBET

LE NOUVEAU TRAITÉ ANGLO-CHINOIS

Les négociations anglo-sino-tibétaines qui, ainsi que nous l'avons rapporté, se poursuivaient depuis quelques mois dans l'Inde, ont enfin abouti. On annonce, en effet, que les délégués anglais, chinois et tibétains réunis à Simla viennent de signer un projet de traité suivant lequel le Tibet sera divisé en deux zones, l'une pleinement autonome comprenant Lhasa et les régions du Sud et de l'Ouest, l'autre semi-indépendante comprenant les pays et les Etats de l'Est;

dans cette dernière la souveraineté de la Chine serait formellement reconnue. Le gouvernement de Pékin aurait un résident à Lhasa; les dépêches ne disent pas si le gouvernement indien s'est réservé le même droit.

Bien que les stipulations de ce projet de traité ne soient pas encore connues dans le détail, nos exposés antérieurs de la question tibétaine permettent à nos lecteurs de porter un jugement sur le résultat général de la conférence de Simla.

*
* *

Par son traité avec le gouvernement de Pékin, du 27 avril 1906, résultat assez inattendu de l'expédition militaire de 1903 à Lhasa, l'Angleterre reconnut la suzeraineté de la Chine sur le Tibet et s'interdit d'empiéter sur ce vaste territoire et de s'immiscer dans son gouvernement.

La Russie adhéra à cette politique de non-intervention dans les affaires tibétaines. Par la convention anglo-russe du 31 août 1907, les deux parties s'engageaient à respecter l'intégrité territoriale du Tibet, à ne traiter avec le Dalai-Lama que par l'intermédiaire de Pékin, à ne pas solliciter de concession, enfin à ne pas envoyer de représentants à Lhasa. Mais la Chine considéra sa suzeraineté comme une souveraineté, et, au mépris du traité de 1906, elle s'efforça, durant près de cinq ans, de faire passer le Tibet de l'état de pays tributaire à celui de pays protégé. Le commissaire impérial dans les marches tibétaines, Tchao Eul Fong, combattit les principautés de l'Est et, une fois celles-ci réduites, il marcha sur Lhasa où il entra en février 1910. Dès lors la prise de possession du Tibet par les Chinois ne fit que s'accroître, particulièrement dans les Etats voisins du Yunnan et du Seutchouan, où les envahisseurs tentèrent de s'imposer par les mesures les plus rigoureuses et les plus cruelles. Dans leur hâte d'étendre leur domination, ils empiétèrent sur des territoires relevant de l'autorité anglaise; cette appropriation était facilitée par l'inexistence d'une ligne frontière précise entre l'Assam et la Birmanie et le Yunnan. Devant l'infiltration chinoise, les Anglais firent occuper Pima, qu'ils considèrent comme leur appartenant, par un détachement de la garnison de Myitkyina; on se rappelle les protestations que cet acte de l'Angleterre provoqua à Pékin et dans les autres centres politiques de l'empire.

Survint la révolution. Les troupes chinoises du Tibet, livrées à elles-mêmes, furent sur tous les points attaquées par les lamas et le peuple; les soldats du corps d'occupation furent massacrés en partie, les autres s'enfuirent. Ceux des marches orientales du Tibet regagnèrent en hâte le Seutchouan et le Yunnan; aucun ne demeura dans les royaumes de l'Est, où cependant l'action de la Chine avait été plus active qu'ailleurs. Les hommes des garnisons chinoises du pays de Lhasa durent capituler et se réfugier dans l'Inde. Le Tibet tout entier, vers le milieu de 1912, était libéré du joug chinois.

* * *

Il semblait alors que l'éviction définitive des Célestes entraînait la suppression de la suzeraineté reconnue autrefois par la Russie et l'Angleterre et que, par suite, celles-ci n'avaient plus à respecter leur engagement de ne pas négocier avec le Tibet en dehors de l'intermédiaire du gouvernement de Pékin. Cette suzeraineté, d'ailleurs, ainsi que l'a écrit M. Bacot dans le Bulletin, avait un caractère purement spirituel; les Tibétains n'étaient soumis qu'à la personne divine de l'empereur, Fils du Ciel, et non au peuple chinois, aussi pouvait-on avec raison émettre que la proclamation de la république avait rompu le pacte qui liait spirituellement le Tibet à la Chine.

Ainsi donc, en 1912, la Russie et l'Angleterre étaient réellement libres d'agir au Tibet, tout comme avant les conventions de 1906 et 1907. L'on pouvait croire que l'exemple de l'activité russe dans l'Asie septentrionale, qui aboutissait à l'établissement d'un protectorat déguisé en Mongolie, inspirerait à bref délai à l'Angleterre une politique analogue au Tibet. Il n'en a rien été. Mais le 12 août 1912, sir John Jordan, ministre de la Grande-Bretagne à Pékin présenta au gouvernement de Yuan Chi Kai un mémoire l'invitant à respecter l'autonomie du Tibet, à annuler l'annexion des marches et à renoncer à une nouvelle intervention militaire au Tibet; le diplomate anglais faisait remarquer que si son gouvernement n'avait aucune velléité de s'ingérer dans l'administration tibétaine, si à ses yeux la suzeraineté de la Chine n'était pas contestable, il n'admettait pas que la nouvelle république exerçât des droits de souveraineté au Tibet.

La réponse de Pékin fut évasive. Les dispositions de Yuan Chi Kai et de ses ministres étaient visiblement peu favorables. Néanmoins, le gouvernement central intervint auprès des autorités quasi indépendantes du Yunnan et du Seutchouan pour que la force ne fût pas employée contre les Tibétains. Il donna l'assurance au ministre anglais que l'expédition organisée par les deux grandes provinces du Sud-Ouest chinois se bornerait à rétablir l'autorité du Dalai Lama, méconnue par une partie de son peuple, et à renouer avec Lhassa les relations amicales qui existaient avant l'occupation du Tibet par les troupes impériales.

Les corps expéditionnaires du Yunnan et du Seutchouan avaient leurs quartiers généraux à Li Kiang fou et à Ta Tsien lou. Ils ne tentèrent pas d'aller au delà de la frontière, ils se contentèrent de détacher des colonnes vers Kian-ha (Gartok) et Batang pour « pacifier le pays ». Leurs maigres ressources en hommes, en munitions et en argent ne leur permettaient pas de prendre résolument l'offensive; d'ailleurs les deux commandants yunnanais et seutchouanais ne s'entendaient pas entre eux, et, à un moment même, ils marchèrent l'un contre l'autre.

Ce fut donc moins sur un ordre de Pékin que

ces troupes s'éloignèrent des marches tibétaines que par suite de la faiblesse et de la mésintelligence qui régnait parmi les chefs. Le gouvernement central n'était réellement pas opposé à une intervention militaire, le Tibet ayant été considéré dans la constitution provisoire de la république comme une partie intégrante de la Chine. Et ce n'est que lorsque Pékin connut l'échec de l'expédition du Yunnan et du Seutchouan qu'il se montra plus conciliant vis-à-vis de l'Angleterre: ne pouvant réoccuper par la force le Tibet, il lui parut politique de faire reconnaître la suzeraineté chinoise par un nouvel accord. Suivant Yuan Chi Kai et ses ministres, les négociations avec l'Angleterre devaient avoir pour base le mémoire du 12 août 1912 qu'ils avaient alors écarté. Mais n'était-il pas à supposer, ainsi que nous l'avons noté ici-même, que les prétentions de l'Angleterre n'avaient pu que s'accroître en raison du retard mis à satisfaire aux demandes formulées dans ce mémoire?

Il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne, dit sir Edward Grey aux Communes le 29 mai 1913, que le Tibet ne soit pas troublé; nous respectons la situation de la Chine au Tibet à la condition que la Chine laisse à ce pays son autonomie. En d'autres termes, le gouvernement de Londres demande que le traité anglo-chinois de 1906 soit remis en vigueur, traité violé, dans les dernières années de l'empire, par la politique de la régence et l'expédition de Tchao Eul Fong. Des raisons humanitaires poussaient également l'Angleterre à réclamer avec insistance le respect de l'autonomie, les entreprises guerrières et politiques des Chinois étant toujours accompagnées d'actes féroces. Dans les pays vassaux, particulièrement, les méthodes de « pacification », d'assimilation ont toujours consisté à décimer les habitants et à soumettre les chefs indépendants à des tortures cruelles. L'Inde anglaise ne pouvait tolérer qu'un peuple voisin fût pareillement terrorisé, qu'à ses portes les Chinois suivissent une politique de médiatisation aussi inhumaine, aussi dédaigneuse de ce qu'une puissance civilisée se doit à elle-même.

Pour ces raisons supérieures et aussi afin qu'un courant commercial régulier s'établisse entre les pays des lamas et les Indes, afin que le bon ordre puisse régner dans les protectorats du Népal, du Sikkim et du Boutan, la Grande-Bretagne veut un Tibet tranquille; elle ne se propose donc pas, semble-t-il, si nul événement nouveau ne l'y pousse, à suivre strictement l'exemple de la Russie en Mongolie.

* * *

Cependant, certains journalistes anglais pensent que cet exemple ne devrait pas être perdu de vue. Ils écrivent que la Grande-Bretagne a à tenir à Lhassa un rôle pareil à celui que joue la Russie à Ourga, que l'autonomie même du Tibet n'est pas un dogme, qu'elle ne mérite d'être consacrée que si elle est réclamée par les habitants. De fait, l'état de choses tibétain est, de quelque

manière, analogue à la situation de la Mongolie. On ne trouverait donc pas surprenant que la politique anglaise s'inspirât du système russe. Mais elle en paraît un peu éloignée. Il ne semble pas, en effet, que suivant le projet de Simla, la Chine « pour établir des relations avec le Tibet, sera tenue d'accepter les bons offices » de l'Angleterre, conformément à l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Russie en ce qui concerne la Mongolie.

Les plénipotentiaires anglais à Simla se sont bornés à demander le rétablissement du *statu quo* défini dans la convention de 1906. Ils ont cependant appuyé sur certains termes et, afin de prévenir des interventions agressives et sangui- naires comme celles de ces dernières années, ils ont obligé les délégués du gouvernement de Pékin à reconnaître l'autonomie pleine et entière de la plus grande partie du Tibet. Mais d'un autre côté, s'il faut en croire les premières nouvelles, ils ont fait aux Chinois une concession importante en créant une zone où l'autonomie sera tempérée par une ingérence directe de la nation suzeraine. Il ne faut pas se le dissimuler : cette zone de semi-indépendance, envisagée à Simla, deviendra par la force des choses, tôt ou tard, une zone où la Chine exercera son empire.

Quand, en octobre dernier, la conférence de Simla commençait ses travaux, on était loin de penser que les petits royaumes tibétains, limitrophes de la Chine, pussent de nouveau retomber, avec le consentement de la Grande-Bretagne, sous la loi de Pékin.

La ratification du projet de Simla entraînera vraisemblablement une revision de la convention anglo-russe de 1907, dont quelques stipulations ne répondent plus au nouvel état de choses : engagement de ne traiter avec le Tibet que par l'entremise de la Chine, de ne pas avoir de représentants à Lhassa, etc. Et il est à présumer que la Russie, s'étant assurée une manière de protectorat sur la Mongolie extérieure, acceptera que l'Angleterre fasse au Tibet une politique moins négative que celle prévue par l'accord anglo-russe de 1907.

LA POLITIQUE ASIATIQUE DE LA RUSSIE

M. Sazonof a fait le 23 mai à la Douma, à propos de la discussion du budget des Affaires étrangères, un exposé de la politique extérieure de la Russie. Il a été amené nécessairement à parler assez longuement des questions asiatiques, et nous donnons ci-dessous le résumé étendu publié dans la presse de cette partie de son exposé :

La Russie et la Turquie.

La liquidation de la crise balkanique a exercé une influence favorable sur les rapports entre la Russie et

l'empire ottoman, pour lequel ses possessions européennes étaient une source de faiblesse. Dans la solution du problème de sa réorganisation intérieure, la Turquie trouvera la Russie disposée à lui prêter son concours.

La liberté du commerce maritime dans les détroits, conforme aux intérêts ottomans et répondant aux besoins vitaux de la Russie, ne peut être réalisée qu'à la condition du développement pacifique de la Turquie.

L'évolution de la récente question arménienne témoigne des intentions pacifiques du gouvernement actuel de la Turquie.

Le gouvernement russe n'a pas pu rester indifférent à la situation des provinces arméniennes d'Anatolie, limitrophes du Caucase. Les réformes élaborées pour cette partie de l'empire ottoman et dotant les populations de garanties sérieuses ont été le résultat des négociations amicales engagées avec la Turquie. Pour la réalisation des réformes mentionnées, nous avons reçu l'appui essentiel de l'Allemagne.

Les conditions nouvelles du développement des rapports turco-russes permettent d'espérer le développement des relations économiques entre la Russie et les contrées limitrophes de la Turquie. Les conversations avec les membres de l'ambassade extraordinaire ottomane venue à Livadia nous ont donné l'impression du désir sérieux de la Turquie d'établir avec la Russie des rapports répondant aux intérêts des deux pays et conformes aux nouvelles conditions politiques.

La Russie et la Perse.

Abordant la question persane, le ministre fait observer que le rétablissement de l'ordre et d'une tranquillité relative a été obtenu grâce à la coopération amicale de la Russie et de l'Angleterre. La répression des troubles dans l'Ouest de la Perse est due aux efforts de la légation russe, ainsi qu'aux opérations heureuses des cosaques persans conduits par des officiers russes, aussi bien qu'aux mesures prises par le gouvernement persan, tels que le licenciement des troupes irrégulières, l'augmentation du contingent des cosaques persans et la formation d'une police régulière à Téhéran.

Ces circonstances ont permis au gouvernement russe d'effectuer l'évacuation partielle de Kasvin.

Quant aux autres régions du Nord de la Perse, l'instabilité de l'ordre rend impossible leur évacuation immédiate ; néanmoins le gouvernement continue à considérer l'occupation d'une partie de la Perse par les troupes russes comme temporaire, se réservant le droit de prendre une décision en temps opportun au sujet de l'évacuation complète, afin de ne causer aucun préjudice aux intérêts de la Russie.

Le ministre fait remarquer l'importance du récent règlement relatif à la délimitation de la frontière turco-persane, règlement conclu avec le concours efficace de la Russie et de l'Angleterre. La portée de ce traité est d'autant plus grande que la délimitation, mettant fin à un litige séculaire, détermine la direction de la frontière telle qu'elle existait déjà il y a dix ans, assurant ainsi pleinement la tranquillité des régions limitrophes et de la Transcaucasie.

L'accord anglo-russe relatif à la Perse est une garantie de la solution pacifique des problèmes qui peuvent naître dans ce pays.

Les affaires de Chine.

Les affaires de Chine demeurent toujours le point central de la politique russe en Extrême-Orient. Le gouvernement de Youan Chi Kai, ayant prouvé sa vitalité, fut reconnu par les puissances. Après avoir accepté toutes les obligations qui découlaient des traités internationaux antérieurement conclus avec la Chine, le gouvernement de Youan Chi Kai a montré sa capacité et sa sincère inten-

tion de protéger la vie et les propriétés des étrangers résidant dans les provinces du Nord de la Chine, où il exerce une autorité suffisante, et le gouvernement russe se vit en état de faire évacuer, en mars dernier, la province du Tchili par ses troupes. Le ministre sait que plusieurs autres gouvernements ont l'intention de suivre l'exemple de la Russie. L'installation à Pékin d'un gouvernement reconnu par les puissances, capable d'assumer la responsabilité de la politique générale de l'Etat, a favorisé les rapports sino-russes et a donné le moyen de régler les diverses questions soulevées pendant la révolution chinoise, et particulièrement la question mongole.

La question mongole.

Ayant des intérêts considérables en Mongolie extérieure, la Russie n'a pas pu y laisser périliter les droits de ses sujets. Pour parer à cette difficulté, elle a conclu avec le gouvernement du khoutoukhta le traité du 3 octobre 1912, fixant une formule plus claire et adéquate aux droits dont les sujets et les négociants russes jouissaient en Mongolie, en vertu des traités conclus avec la Chine. De son côté, la Russie garantissait à la Mongolie précisément ces mêmes droits et franchises pour le maintien desquels elle insistait déjà auprès du gouvernement chinois avant les événements de décembre 1911, ainsi que le ministre eut l'occasion d'en faire part à la Douma en avril 1912.

En même temps, la Russie s'est réservé le droit de déterminer les parties de la Mongolie comprises, selon elle, dans le traité du 3 octobre 1912, en se référant aux documents publiés par le ministère sur les négociations ultérieures avec le gouvernement chinois, négociations qui aboutirent à la déclaration du 5 octobre 1913, dans laquelle la Chine reconnaît l'autonomie de la Mongolie.

M. Sazonof spécifie les limites de la Mongolie autonome telles que la Russie les reconnaît. Malgré les avertissements réitérés du gouvernement russe, le cabinet d'Ourga, estimant trop haut sa puissance militaire et son importance politique, croyait possible d'atteindre, au moyen de la force armée, à l'unification de toutes les tribus mongoles sous le sceptre du khoutoukhta. Escomptant l'appui éventuel, tant financier que militaire, de la Russie, et ne tenant pas compte des conditions géographiques et historiques qui avaient séparé quelques consanguins non seulement des tribus mongoles, mais encore de la vie internationale, le gouvernement du khoutoukhta rêvait de la conclusion d'une convention avec les puissances qui, en échange d'avantages commerciaux, lui prêteraient leur appui contre la Chine.

Il va sans dire que le gouvernement russe n'a pas dû encourager ces illusions chimériques. Les Russes ne sont pas les ennemis de la Chine et ne peuvent pas perdre de vue la possibilité d'une satisfaction mutuelle des intérêts respectifs des deux pays. La Mongolie autonome, pour devenir un Etat véritable, a besoin avant tout d'organiser son administration et ses finances. C'est seulement vers cette tendance organisatrice que la Russie peut l'encourager.

Le ministre examine la situation de Bargha, dont la population, tout en acceptant l'aide du gouvernement d'Ourga, lui a refusé pourtant l'obéissance et ne consent pas à lui payer d'impôts. Voulant protéger les intérêts russes devenus très grands durant l'indépendance de fait dont Bargha jouissait lors des troubles de Chine, et désireux d'autre part de satisfaire au désir naturel de la population barghoutienne d'acquérir une autonomie intérieure, le gouvernement russe vient d'entamer des négociations avec la Chine.

Le ministre est toutefois dans l'impossibilité de fournir des renseignements détaillés sur l'état des négociations qui sont encore trop peu avancées pour faire l'objet d'une communication du gouvernement. La politique russe en

Chine a été bien accueillie par les puissances, ce qui est démontré par leur décision de soumettre leurs nationaux au régime russe sur la zone des chemins de fer. Notre alliée, la France, en a donné la première l'exemple, bientôt suivie par l'Angleterre et l'Allemagne. A Kharbine, le gouvernement japonais, fidèle à la convention conclue avec la Russie sur une politique solidaire en Mandchourie, reconnaissait toujours le caractère obligatoire du régime russe pour les Japonais dans la zone des chemins de fer russes en Chine.

Les relations russo-japonaises, sur toutes les questions de politique générale, sont empreintes du même caractère

Il est nécessaire de publier, à titre de document auquel on pourrait être amené à se référer plus tard, l'exposé du ministre russe des Affaires étrangères, mais ce qu'il a dit sur les questions asiatiques n'apprendra pas grand-chose à nos lecteurs. Le ministre ne pouvait parler autrement qu'il l'a fait de la Turquie ni de la Perse ni même du gouvernement de Youan Chi Kaï. Comme nous l'avons déjà fait observer, l'évacuation du Tchili par les troupes russes qu'il rappelle a été singulièrement facilitée au gouvernement du Tsar par le fait qu'il a, à peu de distance, en Mandchourie et à Vladivostok, des ressources militaires dont il pourrait user en quelques jours si de nouveaux troubles menaçaient les communications des légations de Pékin avec la mer.

En ce qui concerne la Mongolie, la déclaration de M. Sazonof rappelle des faits déjà connus. Nous savions quelle avait été l'attitude de la Russie vis-à-vis de la Mongolie, et comment le gouvernement du Tsar, désireux de garantir l'autonomie de la Mongolie extérieure, s'était refusé à pousser son système au delà du désert de Gobi et à favoriser les visées autonomistes des Mongols intérieurs. Par contre, d'après ce qu'il nous dit de la politique russe à Bargha, il apparaît que le gouvernement de Saint-Pétersbourg est décidé à prolonger à l'Ouest l'autonomie mongole dans des régions qui, tout en voulant s'assurer les mêmes libertés que celles obtenues par les territoires qui obéissent au gouvernement d'Ourga, ne veulent pas être rattachées à ce dernier.

Lorsque le ministre parle de la « politique solidaire » de la Russie et du Japon en Mandchourie, il tient un langage qui répond absolument à la réalité et qui ne surprendra pas nos lecteurs, puisque nous avons déjà fait observer, à mesure que des accords russo-japonais de plus en plus étroits étaient conclus, qu'il existait une véritable alliance entre les deux pays pour le maintien de leurs situations respectives au Nord et au Sud de la Mandchourie et qui sont en effet « solidaires », selon le mot employé par M. Sazonof.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

LA QUESTION

DE

L'Enseignement Secondaire Annamite

ET DES CARACTÈRES CHINOIS

Voici huit ans déjà que M. Beau, alors gouverneur général de l'Indochine, reprenant les vastes projets de Paul Bert, décidait la réorganisation de l'enseignement indigène et confiait l'étude de cette grande réforme au *Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène* institué par son arrêté du 8 mars 1906. Les travaux de cette assemblée aboutirent à un ensemble de propositions qui furent sanctionnées, en ce qui touche les populations annamites, par l'ordonnance royale du 31 mai 1906.

Les caractéristiques principales de la réforme ont été exposées, en 1908, aux lecteurs du *Bulletin de l'Asie française* (1). Avant la réforme il existait deux enseignements officiels sans aucun rapport entre eux : 1° l'enseignement traditionnel, donné en caractères chinois par des mandarins annamites que contrôlait à peine l'autorité française. Cet enseignement, sanctionné par des concours littéraires triennaux, avait pour base l'étude de la morale classique chinoise. Nous nous étions presque totalement désintéressés de cette étude et de ses programmes ; 2° l'enseignement franco-annamite, divisé en élémentaire et complémentaire, donné en annamite et en français, et, pour une faible partie, en caractères chinois. La langue annamite est, comme on le sait, notée à l'aide de l'écriture « quoc-ngu » qui a été inventée par des missionnaires catholiques européens, à défaut d'écriture indigène nationale. De sorte que l'Annamite pour exprimer sa pensée a deux langues à sa disposition : les caractères chinois, langue écrite qui ne se parle pas et l'annamite, langue parlée, qui ne s'écrivait pas avant l'invention de l'écriture quoc-ngu. La langue annamite parlée n'est d'un usage facile que pour les idées concrètes ; elle est, pour l'instant, trop rudimentaire encore pour exprimer des idées abstraites. Les caractères chinois, dans une certaine mesure, permettent de le faire, sauf en ce qui concerne les matières scientifiques pour lesquelles, seule, une langue européenne peut servir de véhicule à la pensée.

Les matières enseignées dans les écoles élémentaires franco-annamites sont, à peu de choses près, celles inscrites au programme de nos écoles primaires de France. Le programme des écoles complémentaires se rapproche de celui de nos écoles primaires supérieures. Il est sanctionné par un examen, le *Diplôme de fin d'études de l'enseignement complémentaire indigène* qui, sur neuf épreuves écrites, et sept épreuves orales, ne comporte qu'une seule épreuve écrite en caractères chinois.

*
* *

Comment, à travers ces programmes et sous quels aspects la question de l'enseignement secondaire annamite apparaît-elle ? Comment cette question est-elle liée à celle des caractères chinois ? C'est ce qu'il est possible de déterminer en se reportant aux comptes rendus des travaux effectués par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène dans ses quatre sessions de 1906, 1907, 1910 et 1913.

Le 11 avril 1906, dans le discours prononcé à la séance d'ouverture du Conseil, M. le gouverneur général Beau faisait un départ très net entre l'enseignement traditionnel, correspondant à la civilisation chinoise et annamite, d'une part, et la science occidentale d'autre part. A l'enseignement traditionnel il reliait la question des caractères chinois ; à la science occidentale l'enseignement du français. Parlant de l'effort fait en Cochinchine pour la diffusion de notre langue M. Beau disait : « Cet effort, tourné entièrement vers la diffusion de la langue française, n'a pas donné pleine satisfaction à la population indigène qui regrette qu'une part n'ait pas été faite aux caractères et à l'instruction annamite proprement dite. » M. Beau attribuait cette lacune au besoin impérieux éprouvé par l'administration, au début de notre occupation en Cochinchine, de créer un personnel d'interprètes et d'auxiliaires parlant français, et au danger des caractères chinois, lien dangereux entre les provinces annamites placées sous la domination française et l'Empire d'Annam demeuré indépendant et hostile. Ce lien, l'autorité française avait voulu le rompre. D'ailleurs l'influence des missions catholiques s'était exercée dans le même sens et, depuis longtemps, elles avaient remplacé dans leur enseignement les caractères chinois par le quoc-ngu. « Mais par-dessus tout, ajoutait M. Beau, l'administration française s'inspira des idées régnantes en matière de colonisation. Le devoir des nations colonisatrices semblait être alors de transformer à leur image, au moyen de la langue et des institutions politiques, les races conquises ou protégées. » Notre administration, s'inspirant des idées exprimées par Macaulay en ce qui concerne l'Inde anglaise, rêvait d'établir sur les Annamites ce que Macaulay, parlant pour son pays, avait appelé « le pacifique et impérissable empire de nos arts, de notre morale, de notre littérature et de notre loi ». Mais, faisait observer le gouverneur général « l'étude de l'histoire et des civilisations a modifié ces vues généreuses mais courtes, et fait tomber l'ancien dogme de l'assimilation », et il concluait qu'il fallait essayer de réparer « tout au moins en matière d'instruction quelques-unes de nos erreurs » et rechercher le moyen de restaurer, en Cochinchine, l'enseignement des caractères. C'est à ces caractères chinois qu'il fallait avoir recours pour l'enseignement moral traditionnel que désirent les indigènes et cet enseignement devait porter sur la morale elle-même

(1) L'enseignement indigène en Indochine. Bulletin d'août 1908.

et, en outre, sur l'histoire tant annamite que chinoise et sur les règlements de l'administration annamite. Une fois cet enseignement restauré, que nous demandaient encore les Annamites? une seule chose « c'est la science, c'est le magique talisman dans lequel l'Asie a subitement découvert le secret de la force de l'Europe ». Comme véhicule de cette science nous devons choisir, recommandait M. Beau, la langue annamite, pour les notions élémentaires, la langue française pour celles plus difficiles à comprendre. Ainsi l'occidentalisation des programmes dans l'enseignement traditionnel devait correspondre au renforcement de la morale traditionnelle dans les programmes jusqu'alors utilitaires de l'enseignement franco-annamite.

Dans sa deuxième session, en 1907, le Conseil de perfectionnement se préoccupa surtout d'organiser le corps enseignant et les écoles et ne remit pas en question les principes posés l'année précédente en ce qui concerne les grandes lignes des programmes. Toutefois, à ce moment déjà, il était question de donner à certains jeunes Annamites un autre enseignement, à programme plus nettement français, et le président du Conseil de perfectionnement annonçait « l'organisation prochaine d'un lycée français de l'Indochine », établissement « mixte » qui donnerait satisfaction à de nombreuses personnalités annamites de Cochinchine, désireuses de faire faire à leurs enfants des études complètes, mais voulant échapper à l'obligation coûteuse de les envoyer dans des lycées de France. Ce lycée mixte ne devait être organisé, d'ailleurs, que plusieurs années plus tard par le gouverneur général actuel, M. Albert Sarraut.

*
*
*

La question de l'enseignement traditionnel fut posée de nouveau à la troisième session du Conseil en 1910. « L'enseignement traditionnel sera-t-il maintenu, et, avec lui, l'absorbante étude des caractères? (disait en ouvrant la session, M. le gouverneur général Klobukowski). Ou bien nos écoles franco-annamites s'en tiendront-elles à l'enseignement direct du français et des matières inscrites à nos programmes d'instruction primaire et professionnelle? Ou bien encore adoptera-t-on une méthode mixte juxtaposant en Annam et au Tonkin, à l'éducation traditionnelle notre enseignement occidental avec, comme moyen de figuration de la langue, la transcription dite *quoc-ngu*? Et que sera cet enseignement? purement primaire ou professionnel, ou s'élèvera-t-il au degré secondaire? » Et le gouverneur général ajoutait « aujourd'hui notre choix est fait... En premier lieu, nous voulons répandre en Indochine, plus encore que par le passé, l'instruction primaire et professionnelle... Mais, si loin que s'étende dans ce sens utilitaire notre action éducatrice, elle rencontrera des limites; dès lors il lui manquera l'ampleur dont il convient à notre génie national de la doter: à l'élite intellectuelle issue tant de notre culture

primaire (enseignement franco-annamite) que de l'enseignement traditionnel, en vigueur en Annam et au Tonkin, il faut assurer la plus large expansion. D'où la nécessité de créer en Indochine des cours d'enseignement secondaire roulant sur un programme adéquat à nos milieux indigènes, se différenciant, par suite, de notre enseignement métropolitain mais en ayant cependant la même valeur intrinsèque. Ainsi l'Annamite, le Cambodgien recevraient la même ouverture d'esprit que nos enfants; ils auraient, eux aussi, les mêmes moyens de se perfectionner dans leur langue maternelle, dans leur littérature, d'approfondir l'histoire, la géographie, la philosophie de leur propre pays; ils seraient mis à même d'entrer plus tard, s'ils le désiraient et s'ils en étaient dignes, dans nos universités ou nos grandes écoles préparatoires. »

Ainsi M. Klobukowski voulait un enseignement qui donnât à une élite annamite « la même ouverture d'esprit » que notre enseignement secondaire donne aux jeunes Français, et il demandait au Conseil de perfectionnement d'organiser pour les Annamites un enseignement de cette nature comportant: 1° une section des lettres; 2° une section technique; cette dernière avec trois divisions, agricole, industrielle et commerciale. Quel enseignement devaient recevoir les jeunes Annamites dans la section des lettres? Le gouverneur général reprenant, en y insistant, les idées exprimées par son prédécesseur M. Beau disait, à ce propos: « Ce serait une lourde faute, dans ces pays de vieille civilisation, que nous dirigeons dans une voie de progrès, d'effacer de nos programmes l'enseignement traditionnel; il est sage, au contraire, de nous appuyer sur d'antiques doctrines et d'y rechercher des leçons propres à fortifier l'esprit du peuple. Si donc, en conservant de cette culture traditionnelle tout ce qui peut être maintenu, nous donnons par surcroît à ceux qui l'ont déjà reçue, une culture française tenant compte des contingences locales, nous aurons, reliant le passé au présent, efficacement contribué à équilibrer, à mûrir l'esprit des jeunes hommes artisans de l'avenir. »

Dans la pensée de M. Klobukowski, l'enseignement secondaire devait donc couronner les deux enseignements officiels alors existants, le traditionnel et le franco-annamite, et ce au profit d'une « élite intellectuelle » issue soit de l'un soit de l'autre.

C'est en tenant compte de ces considérations et pour se conformer aux directions qui lui étaient données par le gouverneur général que le Conseil de perfectionnement proposa un enseignement secondaire dont la caractéristique principale, en ce qui concerne la section des lettres, était « une tentative significative de synthèse des études traditionnelles et des études modernes » (1). Dans le programme du nouvel enseignement, les matières du traditionnel prenaient la place qu'occupent dans notre enseignement secondaire français les

(1) Communication faite en 1910 au Conseil supérieur de l'Indochine par M. l'inspecteur-conseil de l'Enseignement.

langues classiques, mais la méthode était française.

D'autre part, et la raison de ce revirement sera donnée plus loin, le rôle des caractères chinois était réduit et les caractères employés seulement pour l'enseignement de la morale classique chinoise.

*
* *

Quelle fut la suite donnée aux propositions faites par le Conseil de perfectionnement en 1910 ? La tentative de synthèse rapportée plus haut ne fut pas poursuivie et le projet d'un enseignement secondaire franco-annamite n'a pas paru réalisable lorsqu'on en a étudié les conditions d'application. « Très coûteux (a déclaré le président du Conseil de perfectionnement à la session de 1913), il ne semble pas que les sacrifices imposés par sa réalisation eussent été en proportion du résultat à atteindre. Les indigènes qui désirent pour leurs fils un enseignement plus élevé que celui de nos écoles complémentaires, recherchent l'enseignement secondaire français et ils auraient continué à les envoyer dans les lycées et collèges de la métropole. La création projetée se heurtait, en outre, à d'importantes difficultés pédagogiques ; il semble que l'enseignement traditionnel et l'enseignement occidental nécessitent chez les élèves indigènes, pour donner tout leur effet, une application très suivie et exclusive ; à unir ces deux enseignements on s'exposait à les diminuer l'un et l'autre sans profit ». Une décision récente de M. le gouverneur général instituant dans la colonie « l'enseignement secondaire français, transformant le collège Paul Bert en lycée de plein exercice et admettant les élèves indigènes à en suivre les cours donne toute satisfaction aux desiderata de la classe indigène aisée et, en même temps, en rendant inutile la création d'un enseignement secondaire franco-indigène ramène nos collègues (1) à leur véritable destination : l'instruction professionnelle des futurs auxiliaires de l'Administration et du Commerce, l'éducation pratique des indigènes de la classe moyenne, la préparation des candidats aux écoles techniques supérieures de la colonie ».

C'est pour suivre ces directions nouvelles que le Conseil de perfectionnement a maintenu la séparation existant entre les deux enseignements, traditionnel et franco-annamite, séparation qu'il a encore accentuée en demandant la suppression des caractères chinois dans l'enseignement des écoles franco-annamites, élémentaires et complémentaires.

*
* *

L'exposé qui précède étant terminé, revenons à notre point de départ « Comment apparaît la question de l'enseignement secondaire indigène ? »

Remarquons que M. Beau, en 1906, n'a pas opposé l'enseignement secondaire à l'enseigne-

ment élémentaire annamite. Le gouverneur général s'est placé à un autre point de vue, et il a distingué entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement scientifique occidental. M. Klobukowski, au contraire, a considéré qu'il pouvait exister deux catégories d'enseignement : l'enseignement traditionnel et franco-annamite, d'une part, et l'enseignement secondaire franco-annamite d'autre part. A vrai dire, c'était surtout l'enseignement donné dans la section des lettres qui paraissait au gouverneur général avoir le caractère d'un enseignement secondaire. Quant à M. Albert Sarraut il a fait, en 1913, la même distinction que son prédécesseur immédiat mais pour repousser l'enseignement secondaire franco-indigène des lettres en donnant aux Annamites l'accès de l'enseignement secondaire français au lycée mixte de Hanoi.

Si cette dernière solution est définitive, pourrions-nous dire qu'il n'existe pas d'enseignement secondaire annamite ? Considérons tout d'abord qu'un enseignement est secondaire, au sens que nous donnons en France à ce terme, non seulement par le programme mais aussi par la méthode. Il se peut que tel enseignement comporte un plus grand nombre de matières que tel autre. Tel élève qui aura reçu le premier pourra « en savoir plus » que n'en saura tel autre élève ayant reçu le second. Et, cependant, le premier enseignement pourra n'avoir qu'un caractère « primaire », ou, si l'on veut, « primaire supérieur », tandis que le second sera un enseignement « secondaire ». Sans doute l'un différera de l'autre par le programme, mais il en différera plus encore par la méthode laquelle tend surtout, dans l'enseignement primaire, voire même primaire supérieur, à meubler l'esprit de connaissances pratiques, beaucoup plus qu'à préparer l'élève, par une imprégnation lente et continue, à saisir les rapports des choses et à dégager les notions fondamentales. L'enseignement primaire est un enseignement de « quantité » tandis que le secondaire est un enseignement de « qualité ».

Or, l'on peut dire, sans entrer dans le détail des matières enseignées, que si « les programmes de l'enseignement complémentaire franco-annamite se rapprochent beaucoup de ceux de l'enseignement secondaire moderne » (1), sa méthode est nettement primaire. En ce qui concerne l'enseignement traditionnel, s'il ne tend pas à donner des connaissances pratiques, il fait appel à la mémoire beaucoup plus que l'enseignement complémentaire franco-annamite. Il est donc « secondaire » par son programme mais « primaire » par sa méthode et beaucoup moins propre que le franco-annamite à donner « cette ouverture d'esprit » que souhaitait pour les jeunes Annamites M. le gouverneur général Klobukowski.

L'infériorité de l'enseignement traditionnel

(1) *Compte rendu de la session tenue en 1913 par le Conseil de perfectionnement de l'Enseignement indigène* (p. 62) Appréciation de M. Gourdon, inspecteur-conseil de l'Enseignement, président du Conseil de perfectionnement.

(1) Il s'agit ici de deux établissements de l'enseignement franco-annamite, le « Collège du Protectorat » à Hanoi, et le « Collège Chasseloup-Laubat à Saigon ».

tient encore à une autre raison, au moyen d'expression dont il dispose, à savoir les caractères chinois. Ces caractères, en effet, sont idéographiques ; ils représentent non pas des mots, dont l'assemblage peut se faire avec assez de souplesse par celui qui les emploie pour qu'il puisse traduire aisément sa propre pensée, mais des phrases ou, tout au moins, des membres de phrase. Le maître qui enseigne les caractères chinois peut donc difficilement pratiquer sur le cerveau de son élève la « maïeutique » de Socrate ; il ne peut pour ainsi dire que lui ingérer « de la pensée toute faite » (1).

Un revirement très net s'est d'ailleurs produit dans les meilleurs esprits, en ce qui concerne les caractères chinois. La raison s'en trouve indiquée dans un rapport officiel (2) adressé au gouverneur général en 1911, sur l'enseignement indigène. Une très remarquable enquête faite par l'École d'Extrême-Orient sur le concours de doctorat qui avait eu lieu à Hué, en avril 1910, avait révélé dans les meilleures compositions, rédigées en caractère chinois, « une pauvreté de fond et une faiblesse de pensée incroyables ». Or, si les lauréats devaient en être rendus responsables, ils l'étaient « beaucoup moins, en ce qui concerne le développement du sujet, que la rhétorique chinoise classique elle-même, laquelle emprisonne si étroitement l'idée que la pensée de l'écrivain, voulant s'en affranchir, ne peut plus être exprimée que difficilement et que le fond se trouve ainsi sacrifié à la forme ». En outre, l'enquête faite à Hué avait sinon révélé, du moins nettement confirmé « le danger politique des ouvrages chinois dans lesquels les candidats avaient puisé les connaissances modernes dont ils ont fait preuve au dernier concours de doctorat (3). Certains de ces ouvrages sont écrits dans un esprit antifrançais, et leur lecture compromet notre prestige aux yeux des étudiants annamites qui peuvent y trouver des assertions comme celle-ci : « La France est grande par ses modes et ses maisons de plaisir. » Les compositions des candidats ne contenaient, il est vrai, aucune appréciation de ce genre, mais certains renseignements fournis dans les compositions et « puisés, à n'en pas douter, dans les ouvrages en question avaient démontré à l'École d'Extrême-Orient que les candidats avaient lu ces ouvrages ».

Aussi l'auteur du rapport sur l'enseignement indigène estimait-il indispensable « que l'usage des caractères chinois soit strictement limité à l'étude de la morale classique qui ne présente pour nous aucun danger politique et pour laquelle ces caractères ont un pouvoir suffisant d'expression, la langue annamite et, pour les idées

abstraites, la langue française devant être employées dans l'enseignement traditionnel pour toutes les autres connaissances, y compris l'histoire et la géographie ».

Il semble donc bien qu'il n'existe pas d'enseignement *secondaire* annamite. Mais cette constatation faite, une question se pose aussitôt. Est-il bien nécessaire que nous organisions, pour les Annamites, un enseignement secondaire ? L'enseignement traditionnel ne suffit-il pas aux uns, ceux qui forment la classe indigène aisée, et aux autres l'enseignement complémentaire franco-annamite qui permet d'assurer « l'instruction professionnelle des futurs auxiliaires de l'administration et du commerce, l'éducation pratique des indigènes de la classe moyenne, la préparation des candidats aux écoles techniques supérieures de la colonie (4) » ?

Le gouvernement commettrait une grave erreur politique en s'en tenant là. Tout d'abord il faut reconnaître que, dans les programmes de l'enseignement traditionnel, les sciences occidentales occupent une place restreinte au regard de celle qui leur est faite dans l'enseignement complémentaire franco-annamite. Nous mettrions, de ce fait, les Annamites qui forment une élite, celle où se recrutent les mandarins, celle qui détient le prestige et l'influence, en état d'infériorité intellectuelle sur ceux de leurs compatriotes qui occupent, dans la société annamite, une situation moindre que la leur. De plus, c'est précisément à ces jeunes gens, les collaborateurs qu'aura demain notre administration politique et par lesquels elle agira directement sur la masse, qu'est indispensable « l'ouverture d'esprit » que ne peut leur donner l'enseignement traditionnel. Il est donc, à ce point de vue, extrêmement regrettable que le projet formé par M. Klobukowski d'un enseignement secondaire franco-annamite, section des lettres, ait été laissé sans suite. Les raisons qui ont été données de cet abandon au Conseil de perfectionnement, en 1913, ne paraissent pas très convaincantes. Sans doute, il eût été difficile aux étudiants annamites de mener de front les études traditionnelles et les études occidentales. Mais il ne s'agissait pas de donner à ces jeunes gens l'enseignement traditionnel intégral. Il n'est pas nécessaire à un Annamite pour qu'il devienne « l'honnête homme », au sens où l'on entendait cette qualification chez nous au XVII^e siècle, de posséder à fond tous les grands philosophes chinois. L'œuvre de ces écrivains ne forme pas un tout indivisible. De plus, la grande difficulté de la culture chinoise n'est pas la connaissance des textes, connaissance nécessaire pour leur traduction, mais bien la rédaction en caractères chinois. Or, rien n'empêchait que des épreuves de rédaction, de composition, fussent éliminées des programmes d'examen. Ce qui importait c'était la connaissance sérieuse, dans le texte chinois, de la morale classique et pour laquelle la langue annamite parlée n'a pas un pouvoir suffisant d'expression.

(1) L'Enseignement indigène en Indochine, *Bulletin de l'Asie Française*, août 1908.

(2) Rapport sur l'enseignement indigène en Indochine par M. Prêtre, inspecteur des Services civils de l'Indochine qui présida, en 1910, la session du Conseil de perfectionnement. *Bulletin de l'Asie Française*, août 1912.

(3) Pour la première fois, en 1910, le programme du concours de Hué a compris, à côté des épreuves traditionnelles, certaines épreuves modernes.

(4) Discours du président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène. Session de 1913, *Compte rendu*, page 8.

Cet enseignement de la morale chinoise ne pourrait-il pas être donné en langue française? Sans doute, à la condition que l'élève annamite possède suffisamment notre langue et que les professeurs chargés de cet enseignement en français connaissent eux-mêmes assez bien les caractères chinois pour lire les auteurs dans le texte et l'on voit tout de suite que cette double condition ne sera pas de longtemps réalisable.

Il n'en reste pas moins que l'acquisition simultanée de la culture chinoise et de la culture française est possible et c'est précisément cette solution qu'a envisagée tout au moins, en 1913, M. le gouverneur général Sarraut en invitant le Conseil de perfectionnement à examiner si « les langues orientales devront être substituées, en tout ou en partie, aux langues classiques et modernes indiquées par nos programmes et exigées dans les examens universitaires (1). » En d'autres termes, les études faites au lycée mixte de Hanoï devant conduire au baccalauréat, dont les épreuves pourraient être subies en Indochine comme elles le sont dans nos vieilles colonies, l'annamite et les caractères chinois pourraient-ils être présentés, à l'écrit et à l'oral, aux lieu et place du latin, du grec, de l'allemand, de l'anglais ou de l'espagnol? Si cette manière de voir était admise, les jeunes Annamites pourraient se présenter utilement au baccalauréat dans les sections B et D qui ne comportent ni latin, ni grec, mais la connaissance de deux langues vivantes. Ces deux langues pourraient être, en Indochine, les caractères chinois d'une part, et l'annamite parlé, d'autre part. Cette solution, proposée au Conseil par l'un de ses membres, a été repoussée, mais sur un vote douteux, et le Chinois a été seulement admis comme langue à option.

Cette décision est regrettable et il faut espérer qu'elle ne sera pas approuvée par le gouverneur général. Il est probable, en effet, que les Annamites qui mettront leurs fils au lycée ne les feront pas entrer dans les sections à latin, où une seule langue vivante est nécessaire, mais dans celles où l'élève apprend deux langues, dont l'une fait l'objet d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale et l'autre d'une épreuve orale seulement. Dans ces conditions, le jeune Annamite devrait apprendre soit l'allemand, soit l'anglais, présentant comme seconde langue soit sa langue maternelle, soit les caractères chinois. L'on ne voit pas très bien l'avantage politique que nous réaliserions en obligeant nos protégés à employer pour l'étude d'une langue et d'une littérature étrangère un temps qu'il serait préférable de leur voir consacrer à la culture française. Au contraire, en leur donnant le temps nécessaire pour l'étude des caractères chinois, nous leur permettrions, l'étude des caractères eux-mêmes étant réduite au minimum, d'acquérir une connaissance sérieuse de la morale classique chinoise. Or, de cette morale, nous n'avons rien à craindre. Ce n'est pas contre elle, mais contre les caractères que les critiques

rapportées plus haut ont été formulées. Mais ces caractères eux-mêmes n'offriront sans doute pas grand inconvénient lorsqu'ils seront employés seulement comme véhicule de la morale et de la littérature classique. Tous les gouverneurs généraux qui se sont succédé depuis la réforme de l'enseignement en 1906, y compris M. Albert Sarraut, ont affirmé la nécessité de maintenir « le culte des lettres anciennes, de la philosophie et de la morale chinoises qui, pendant des siècles, ont façonné la mentalité du peuple annamite, inspiré ses lois, organisé la famille et la cité (1) ». Nous pouvons, en introduisant les caractères chinois comme langue écrite dans le programme du baccalauréat, y introduire du même coup l'étude de la civilisation et de la culture chinoise, tout en mettant d'accord ce programme avec la réglementation universitaire française contre laquelle nous ne pouvons pas obtenir l'institution en Indochine d'un baccalauréat accessible aux Annamites. Allons-nous négliger la faculté que nous offre cette voie détournée de mettre, aux yeux de nos protégés, le diplôme du baccalauréat français sur un pied d'égalité morale avec ceux de l'enseignement traditionnel annamite? Ce serait une faute politique car, d'une part, les Annamites tiennent au baccalauréat français qui est revêtu pour eux, à tort ou à raison, d'un prestige supérieur à celui de nos diplômes de l'enseignement primaire, même primaire supérieur. Leur refuser la facilité de l'acquérir sera, dans leur esprit, de la part de l'autorité française, une manœuvre ayant pour but de les écarter de l'instruction véritable. D'autre part, il importe à notre prestige moral que l'élite annamite cesse de croire que si les Blancs sont supérieurs aux Jaunes, sur le terrain utilitaire des sciences appliquées, ils leur sont inférieurs dans le domaine de la littérature, de la philosophie et de la morale. A beaucoup de nos protégés nous apparaissions encore comme des barbares; voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Et peut-être dira-t-on encore qu'en créant en pays annamite « le bachelier » nous préparons une masse de déclassés, et que nous créons nous-mêmes le mal politique dont souffre l'Angleterre dans ses possessions de l'Inde pour avoir imprudemment suivi les exhortations généreuses d'un Macaulay. Cette question se rattache à celle plus générale de l'instruction à donner aux indigènes dans les pays de domination, et l'auteur du présent article ne s'est pas proposé de l'aborder ici, mais elle vient si naturellement à l'esprit qu'il a cru devoir, tout au moins, l'énoncer pour répondre que le baccalauréat décerné aux Annamites, s'il couronne un enseignement où la morale classique aura sa place, n'offrirait pas plus de danger pour nous que n'en ont offert jusqu'ici les titres décernés aux lauréats des concours littéraires traditionnels. Les partisans de l'enseignement pour les indigènes estiment que ce n'est pas l'instruction mais le manque de débouchés dont souffrent ceux qui l'ont reçu qui constitue le

(1) Discours de M. Albert Sarraut au Conseil de perfectionnement, session de 1913. *Compte rendu*, page 6.

(1) Discours de M. Albert Sarraut, gouverneur général, au Conseil de perfectionnement en 1913.

péril pour les gouvernants, et qu'il appartient à ces derniers de réduire au minimum le nombre des déclassés en établissant pendant la durée des études, au moyen des limites d'âges, des barrières qui permettront de diminuer, successivement et dès le début, le nombre des futurs candidats aux fonctions publiques en transformant les examens en véritables concours (1). C'est pourquoi je suis un partisan convaincu, pour les Annamites, du baccalauréat couronnant un enseignement secondaire donné en français et en caractères chinois.

CH. FOURNIER-VAILLY.

LE MARCHÉ CHINOIS

COMMERCE ET INDUSTRIE

Dans notre numéro de février dernier, nous avons entretenu nos lecteurs d'un ouvrage que M. Fernand Pila, notre attaché commercial en Extrême-Orient, a publié il y a quelques mois, pour décrire notre situation et notre avenir économiques dans les pays de sa mission, et pour exposer les conditions de cette mission elle-même (2).

Comme suite à cet ouvrage, M. Pila va faire paraître prochainement une étude particulière sur le Marché chinois. Cette étude servira en quelque sorte de pendant à celles qu'il a déjà publiées sur le Japon (3). Elle précédera, en outre, et annoncera une autre monographie que prépare notre attaché commercial et qui sera plus spécialement consacrée au commerce franco-chinois, principalement à notre exportation vers la Chine.

Nous publions ci-après l'avant-propos de cette étude sur le Marché chinois. Il permettra à nos lecteurs d'apprécier l'intérêt des questions qui seront traitées par l'auteur et l'opportunité de les exposer au public. Pareil travail qui présentera, en les coordonnant, sous leur aspect actuel, les éléments constitutifs du plus vaste marché du monde, manquait encore à notre littérature économique sur la Chine. — N. D. L. R.

Un *marché*, en géographie commerciale, peut être défini : l'ensemble des ressources et des particularités que présente un pays, considéré du triple point de vue : de sa production — de sa consommation — des conditions géographiques, administratives et autres qui régissent son commerce.

Les caractéristiques de cette production et de cette consommation, la nature et l'importance des ressources et des débouchés offerts aux autres pays, déterminent la *valeur* de ce marché dans le grand marché du monde, son rôle international.

D'autre part, des conditions propres auxquelles

(1) Lire à ce sujet les conclusions du rapport cité plus haut sur l'enseignement indigène en Indochine et reproduit dans *l'Asie Française*, Bulletin d'août 1912, page 319.

(2) *Une campagne d'attaché commercial*, chez Marcel Rivière et C^{ie}, 31, rue Jacob, Paris.

(3) Les besoins économiques du Japon et le commerce franco-japonais. Fascicules n^{os} 909, 920, 921, 922 et 926 du *Moniteur officiel du Commerce* (1910-1911).

Progrès de la production et de la consommation japonaises : La part de la France. Fascicule n^o 1052 du *Moniteur officiel du Commerce* (1912).

y sont soumis les échanges, procéderont les règles, les *méthodes* spéciales qu'il y aura lieu d'observer pour le bien exploiter.

Cesont ces données primordiales que nous allons appliquer à la Chine. Elles nous permettront de décrire, d'expliquer le marché chinois.

De ce travail de synthèse, l'intérêt et l'opportunité sont indéniables. Derrière toutes les graves questions qui se posent actuellement pour la Chine, derrière les rubriques que la presse du monde entier en ces dernières années a rendues familières, — révolution chinoise, réformes chinoises, emprunts chinois, etc., — il y a avant tout, pour nous étrangers, le marché chinois, avec les préoccupations et les rivalités internationales qui concernent son avenir, son organisation, son exploitation. C'est, dans ce pays, à travers les crises, les changements et les situations précaires, le seul élément permanent, stable et en progrès. La révolution et les perturbations qui ont suivi ne l'ont pas affecté dans son ensemble. Telle est sa vitalité que le chiffre du commerce extérieur de la Chine s'est maintenu en ces trois dernières années d'anarchie. Et cependant, les troubles ont eu leurs foyers précisément dans les régions les plus peuplées et les plus productives. Cette force économique, cette richesse en partie exploitée, mais encore surtout latente, constituent au fond la garantie de l'avenir de ce pays, le gage du crédit qu'on peut lui faire. En quoi consistent-elles ?

*
* *

La Chine est le pays organisé le plus vaste du monde, habité par la population la plus nombreuse de la terre. Elle est communément considérée comme la grande réserve commerciale de notre globe, à peine entamée aujourd'hui ; la dernière peut être. Pour l'instant, la valeur de son commerce extérieur n'égale encore que celle des échanges de la petite Suisse avec l'étranger. On voit le champ qui reste à l'avenir.

Le pays. — Il est parmi les plus productifs. Par suite de son étendue et de la diversité de ses climats, sa production est des plus variées, et pourra se diversifier encore presque à l'infini. Elle est de toute nature : agricole, minière, manufacturière. La Chine produit ou est susceptible de produire en abondance, en quantités même à peine soupçonnées, les matières nécessaires à toutes les grandes industries modernes, depuis le charbon, le fer, le pétrole, jusqu'au coton, à la laine et à la soie. Avantage naturel considérable sur la plupart des grands pays industriels d'aujourd'hui, et notamment sur le Japon, qui dépend de l'étranger pour ses approvisionnements en fer, coton et laine. Cette dépendance, en dehors de toute autre considération, coûte même à ce dernier pays, bon an mal an, plusieurs centaines de millions.

Non contente de produire beaucoup, elle veut produire plus et mieux. Son outillage pour cela (chemins de fer, travaux hydrauliques, exploitations minières à la moderne, usines, etc.), est à

peine commencé. Il va continuer de s'accroître dans des proportions considérables.

Tout juste entr'ouverte dans les dernières années du XIX^e siècle, elle s'était brusquement refermée après 1900, par l'effet d'un nationalisme borné. Mais, depuis la révolution, elle s'est rouverte, et cette fois-ci plus largement. Le nouveau gouvernement, à étiquette républicaine, semble vouloir s'engager résolument dans la voie des appels à la collaboration étrangère, un peu dans tous les ordres. En quelques mois, on pourrait dire en quelques semaines, il vient de faire plus à cet égard qu'en vingt-cinq années du régime précédent. Toutes les grandes puissances industrielles se concurrençant en Chine sont déjà pourvues. Il s'agit surtout de concessions de chemins de fer. Ces entreprises sont les plus urgentes pour le développement du pays. Mais les puissances concessionnaires ne se considèrent pas comme rassasiées. Leur assiduité et leur rivalité ne sont pas encore près de s'éteindre. Il reste encore, et dans tous les domaines, tant à faire, tant à obtenir!

A la vérité, l'industrialisation de la Chine comptera parmi les phénomènes les plus considérables de la vie internationale de ce siècle. La formation industrielle du Japon, pourtant bien moins favorisé à beaucoup d'égards que la Chine, peut dès aujourd'hui donner une idée, par les conséquences qu'elle a déjà eues, de l'importance qui s'attachera à ce phénomène.

La population. — Son chiffre n'est pas loin d'atteindre le quart de l'effectif humain. Elle est généralement intelligente, laborieuse, industrielle et prodigue : intéressante, par conséquent, tant au point de vue de la production que de la consommation. A elle seule, elle offre les avantages de populations vivant sous des latitudes bien différentes, depuis les Tropiques jusqu'à la Sibérie.

Sa grande occupation est l'agriculture ; elle y excelle. En outre, il n'en est pas au monde de plus commerçante. Le Chinois, on l'a dit maintes fois, a le génie du commerce. Il prendra à cet égard toutes les initiatives dont il attend quelque profit, même minime. Il suscite les trafics. Toute chose acquiert entre ses mains une valeur commerciale. Qu'il jouisse enfin de conditions administratives favorables, et on verra ce qu'il produira, ce qu'il apportera sur le marché du monde. Il s'ingéniera à trouver dans son pays, à extraire de son sol fécond et docile tout ce qui lui sera demandé par l'étranger, tout ce qu'il saura pouvoir lui vendre.

En même temps les Chinois sont de bons consommateurs. A partir d'un certain niveau social, ils savent dépenser pour leurs aises, pour leur luxe. Les articles étrangers leur plaisent et les attirent. Ils ont, quoi qu'on ait dit, le goût des nouveautés. Ils achèteront dans la mesure même où ils s'enrichiront. Production et consommation sont en étroite corrélation dans ces pays d'Extrême-Asie, dont le pouvoir d'achat dépend presque entièrement du sort des récoltes. L'importation

est essentiellement fonction de l'exportation.

Un grand négociant, établi en Chine, me disait : « On peut espérer tout vendre dans ce pays. La difficulté n'est pas de trouver l'acheteur, mais bien le fournisseur : le fabricant qui convenue. »

Naturellement, ce pays ne saurait se passer longtemps encore pour son développement normal, de l'ordre et de la stabilité dans ses affaires publiques. Mais, quelles que soient les tribulations politiques, les vicissitudes territoriales mêmes qu'il peut encore avoir à subir, rien n'empêchera que, dans cette partie du monde, il n'existe une population, une masse humaine, de 400 millions d'êtres qui ne demandent qu'à vivre, progresser, produire, s'enrichir et dépenser. Et cela est l'important.

Ces quelques indications permettent d'apprécier la grande valeur économique du pays chinois. Elles suffisent à établir sa supériorité virtuelle sur les pays sud-américains et africains, qui sont, eux aussi, considérés comme des marchés de grand avenir.

Dans l'Amérique du Sud, territoires immenses, mais populations encore proportionnellement infimes, malgré leurs aptitudes très prolifiques. Donc, consommation réduite, quoique les mœurs européennes qui règnent dans ces pays en fassent un débouché tout préparé pour les fabrications de l'Europe. Production et richesse publique confinées dans quelques produits naturels : café et caoutchouc pour le Brésil, minerais pour le Chili, céréales et produits de l'élevage pour l'Argentine. Grande industrie à peu près inexistante. Population indigène ne constituant qu'un facteur économique insignifiant. Travail et exploitation assurés surtout par l'immigration, celle-ci ne représentant dans l'organisation économique de ces pays qu'un élément instable et peu rémunérateur, si l'on tient compte de ce que les salaires et les gains acquis par ces immigrants sont en majeure partie économisés pour être dépensés à l'étranger.

En Afrique — je veux parler de l'Afrique noire, — obstacles géographiques et climatiques s'opposant à l'exploitation directe par les Blancs. Populations clairsemées, frugales, peu industrielles et généralement paresseuses. Nécessité de les stimuler pour les faire travailler, produire, trafiquer. Pas ou peu de vêtement ; et cela seul constitue pour le débouché africain une grande infériorité, si on le compare au débouché chinois, tous les gens de Chine s'habillant complètement et ce pays important surtout des articles nécessaires au vêtement de ses habitants.

On pourrait multiplier les différences à l'avantage de la Chine.

*
*
*

L'importance internationale comme le pouvoir presque indéfiniment extensible du marché chinois sont donc incontestables. Le fait est que déjà la concurrence étrangère le presse étroitement de tous côtés, chacun voulant s'y réserver une part

d'action et de profits. Dans cet assaut économique deux pays occupent des positions privilégiées, qui tiennent beaucoup à la proximité de leurs territoires : les Etats-Unis et le Japon.

Y aura-t-il une question du Pacifique ? Si oui, ces deux pays y joueront évidemment le premier rôle. Peut-être même les mettra-t-elle aux prises. Et l'un des enjeux, le principal sans conteste, ne sera-t-il pas précisément la primauté dans l'exploitation du marché chinois ?

Nous sommes à la veille de l'ouverture du canal de Panama, événement décisif qui va créer dans le Pacifique une situation nouvelle, dont la Chine subira forcément et fortement l'effet. Il est certain que le percement de l'isthme américain avantagera les Etats-Unis, en facilitant notamment leur apport industriel en Extrême-Orient.

Mais si le débouché chinois est particulièrement utile aux Etats-Unis, il est dès maintenant absolument indispensable au Japon. Sans lui, l'industrie japonaise ne peut prospérer, ni même vivre. Je l'ai montré, par des preuves positives, dans mes études sur la situation économique de ce pays. Le libre usage des ressources du marché chinois est une question vitale pour le Japon. De là dépendra en ce siècle la paix de l'Extrême-Orient, et celle-ci intéresse au premier chef la paix du monde.

D'autres grands pays industriels assiègent économiquement la Chine, avec leurs moyens et leurs chances propres : l'Angleterre, profitant surtout de sa situation antérieure et, en quelque sorte, de la vitesse acquise ; l'Allemagne, déployant un effort journalier, méthodique et sans cesse accru ; la Belgique recueillant les fruits d'une activité insinuante.

*
* *

Et la France ? Pour elle aussi la Chine a sa valeur, sa grande valeur. Je ne parle pas seulement des facilités commerciales qui naîtront, pour sa colonie de l'Indochine, du développement de ce marché. Il y a aussi et surtout les intérêts de la France métropolitaine. Celle-ci est parmi les meilleures clientes de la Chine ; elle lui achète chaque année, pour des sommes considérables les matières premières nécessaires à quelques-unes de ses industries les plus importantes. Malheureusement, quand on envisage la Chine comme débouché, on doit constater que l'intérêt et l'activité sont de notre part bien moindres.

Aussi bien, il n'est pas de marchés étrangers qui soient chez nous moins connus, moins bien compris que le marché chinois. Dans les milieux industriels, en général, on le considère soit avec dédain, soit avec appréhension, soit avec impuissance. Les moins timorés hésitent à l'aborder directement. Les mieux disposés le regardent surtout comme un marché d'attente.

Il faut reconnaître que ce marché est actuellement peu fait pour notre production industrielle. Nous verrons en détail les raisons de ce défaut, défaut originel, d'appropriation. Notre industrie

ne produit pas, ne peut produire, ou produit dans des conditions désavantageuses, comparativement à certaines de ses concurrentes, les articles que la Chine demande le plus à l'étranger, les articles fondamentaux de l'importation de ce pays. Elle est notamment très mal placée, dans les conditions actuelles, pour participer aux affaires énormes que représente la branche principale de cette importation : les articles de coton. On a dès lors l'impression qu'il n'arrive sur ce marché que de rares fabrications françaises qui, par suite de leur caractère de spécialités ou de leur supériorité évidente, ne peuvent pas ne pas y venir et y réussir aisément. Nos industriels ne se sont pas encore décidés à entrer franchement dans la lutte dont la clientèle chinoise est l'objet, et, par conséquent, n'ont pas encore résolu d'appliquer, sinon de considérer la manière d'y réussir.

Devant notre industrie, telle qu'elle est et telle qu'elle se présente elle-même, le marché chinois est donc encore aux trois quarts fermé. Cependant, nous avons par ailleurs, et sans attendre l'avènement de conditions plus favorables, le moyen d'y entrer librement et de nous y faire une large place. Ce moyen, c'est notre argent ; et alors ne se peut-il que notre finance serve indirectement la cause difficile de notre industrie ?

En ces dernières années, les capitaux étrangers se sont portés en Chine avec faveur. Les nôtres se sont montrés les plus enclins à s'y rendre ? Nous avons ainsi pris une part profitable à l'établissement des premières lignes du réseau ferré de ce pays. Nous avons en outre souscrit largement aux derniers emprunts de l'Etat chinois. Nous serons amenés à souscrire à ceux qui vont suivre.

Récemment une Banque industrielle de Chine s'est fondée en France. Si elle s'attache à justifier son nom et son origine, une institution de ce genre devra, comme il a été dit, « servir d'intermédiaire entre les richesses naturelles et le travail chinois, d'une part, et les initiatives et le capital français, d'autre part ; en d'autres termes, permettre à la Chine, au moyen de capitaux, de fournitures et de techniciens français, autant que possible, d'exécuter ses grandes entreprises industrielles et ses travaux d'utilité publique ». — Déjà ont été obtenues plusieurs importantes concessions de travaux publics, notamment le droit de construction de lignes ferrées dans le Sud et l'Ouest de la Chine.

Qui ne voit les belles occasions qui peuvent résulter pour notre industrie de telles concessions, et en général de toutes opérations financières à effectuer dans ce pays ? Il faut que ces occasions se réalisent. Il faut qu'à défaut de notre initiative purement commerciale, actuellement entravée par l'état rudimentaire de ce marché, notre argent, s'il continue à aller là-bas, y soit l'instrument de notre expansion industrielle, le véhicule de notre fabrication.

L'idéal serait, en effet, que chaque placement de capitaux fût doublé d'une entreprise indus-

trielle. Pour se rapprocher de cet idéal, il est nécessaire que nos industriels s'intéressent sincèrement et s'initient sérieusement aux conditions de ce marché chinois.

*
* *

Toutes ces considérations appellent un gros volume. Mais elles n'auront à justifier provisoirement que quelques dizaines de pages, où je condenserai les matières essentielles.

En me référant à la définition que j'ai donnée d'un marché commercial et, en m'en tenant au point de vue du commerce extérieur, je diviserai cette étude en cinq chapitres.

Le chapitre I^{er} sera consacré aux ressources constituées par la *Production* de la Chine : produits agricoles, agricoles-industriels, industriels, miniers. Ces ressources déterminent et alimentent, naturellement, l'*Exportation* chinoise.

Le chapitre II se rapportera aux besoins de la *Consommation* de la Chine : alimentation, vêtement, outillage national, municipal et industriel, articles divers. Ces besoins conditionnent, évidemment, l'*Importation* chinoise.

Production et consommation seront étudiées du point de vue, non seulement de leur composition actuelle, mais encore de leur évolution et de leurs tendances. Il importe, en effet, aux industriels et aux négociants étrangers de savoir ce qui sera, ce qui va être, tout autant, sinon plus, que ce qui est.

Il sera logique de traiter dans un chapitre spécial (chapitre III) de la façon dont la Chine s'efforce déjà de perfectionner sa production et de pourvoir elle-même à sa consommation accrue et plus ou moins transformée. Il s'agira là des débuts et de l'avenir de la *grande industrie* manufacturière dans ce pays.

Le chapitre IV aura trait, pour me servir des termes déjà employés, aux conditions géographiques, administratives et autres qui régissent le commerce extérieur en Chine : « ports ouverts » et décentralisation commerciale, courants commerciaux, places classiques et marchés d'avant-garde, change, régime douanier, importance de l'intermédiaire dans les transactions commerciales, caractéristiques de la clientèle chinoise.

Enfin, dans un chapitre V, il sera intéressant de marquer les intérêts acquis et les positions prises sur le marché chinois par chacun des grands pays industriels ou commerçants dont la concurrence s'exerce en Extrême-Orient. Ce chapitre précédera et annoncera tout naturellement l'étude particulière que je compte consacrer au commerce franco-chinois, et qui fera prochainement l'objet d'une autre publication.

Toutes les questions qui se rattachent à nos relations propres avec le marché chinois nous intéressent et nous importent évidemment avant tout. Mais il fallait auparavant les placer dans leur cadre. Pour « montrer », il est indispensable d'éclairer la lanterne. Déjà, il y a près de

vingt ans, beaucoup de lumière avait été projetée par le beau rapport de la Mission lyonnaise. Mais depuis lors, les choses ont évolué et progressé. Les mettre largement au point m'a paru actuellement nécessaire.

FERNAND PILA.

LES RELATIONS COMMERCIALES

DE

L'EMPIRE DES INDES AVEC LA PERSE

Il n'est pas facile de déterminer avec précision, à l'aide des documents français, quels sont les éléments du commerce que l'empire des Indes fait avec la Perse. Les statistiques douanières ne donnent d'habitude, en effet, que des indications d'ensemble tout à fait insuffisantes ; elles parlent de l'« empire britannique » dans son ensemble, sans distinguer, comme il serait si intéressant de le faire, l'Inde anglaise de la métropole elle-même ou des autres colonies du Royaume-Uni. Aussi ne parvient-on que difficilement, et dans une mesure incomplète, à se rendre compte, en France, de l'importance des relations économiques existant entre la Perse et l'empire indien, à préciser les marchandises qui déterminent entre ces deux contrées un courant d'échanges.

Ouvrons, par exemple, le grand ouvrage de M. Henry-René d'Allemagne : *Du Khorassan au pays des Backhtiaris*, dont les deux premiers volumes sont, — comme on sait, — une étude d'ensemble sur la Perse, une introduction ou récit du voyage accompli par l'auteur en 1907 jusque dans le pays des Backhtiaris, et non pas seulement dans les grandes villes de l'empire des Shahs ; on y lit (t. I, p. 74) que « l'Angleterre (Inde comprise) accapare 22 0/0 » du commerce total des échanges de la Perse ; mais, si l'on y glane, çà et là, sur les relations économiques des Indes avec le pays voisin, quelques renseignements très utiles, on n'y trouve, par contre, aucun chiffre précis.

Pour serrer d'un peu près la question et recueillir des indications vraiment précises sur la nature, sinon sur l'importance, des échanges entre l'empire des Indes et la Perse, le mieux est de recourir à un récent rapport du premier interprète de la légation de France en Perse (1), M. Saugon s'est conformé à l'usage, c'est-à-dire qu'il a absorbé dans le commerce britannique celui de l'Inde ; mais il a parfois, voire même assez souvent, dans son analyse des importations et des exportations, indiqué que telle ou telle marchandise importée en Perse provenait des Indes ou que telle ou telle exportation de Perse

(1) Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France. Année 1914, n° 1079 : *Perse. Commerce de la Perse avec les pays étrangers pour l'année 1912*. Paris, in-8° de 128 pages.

était à destination de ce pays. De là la possibilité d'une esquisse qui, pour être incomplète, n'en présentera peut-être pas moins quelque intérêt.

*
* *

Ce ne sont guère, comme il est naturel, que des produits manufacturés que l'Inde anglaise introduit en Perse. Ce dernier pays, en effet, est encore à peu près exclusivement agricole, et n'est nullement industriel; aussi ne semble-t-il guère, d'abord, avoir besoin de demander à l'étranger des matières premières. Il le fait parfois, cependant; c'est ainsi qu'il demande à ses voisins immédiats de nombreux animaux sur pied; la Russie lui envoie des chameaux, des chevaux, des ânes, des bœufs, des moutons et des chèvres; la Turquie, des moutons et des chèvres; l'Oman, des ânes; l'Afghanistan, des bœufs, des moutons et des chèvres. L'Inde, plus éloignée, n'est pas pour les animaux vivants un des fournisseurs de la Perse; mais elle lui expédie, par contre, des bois de construction de toutes espèces, et aussi des bois ouvrés: poutres, planches, madriers, lesquels trouvent très bien leur emploi dans un pays qui ne possède pas encore de scieries mécaniques. La Perse ne doit-elle pas, en effet, envoyer en Russie les arbres non équarris coupés dans ses riches forêts du Ghilan et du Mazandéran et se les faire réexpédier une fois qu'ils ont été travaillés dans le Caucase et qu'ils sont prêts à servir pour la construction? Par là, et aussi par l'absence de voies ferrées et même de routes, s'explique cette importation de bois de construction et de bois ouvrés depuis l'Inde britannique jusqu'en Perse.

Bien entendu, des importations de ce genre ne sauraient rivaliser avec celles de la Russie; c'est très loin derrière l'empire des tsars (2.388.000 krans pour les seuls bois de construction, soit 1.041.600 francs en chiffres ronds, puisque le kran vaut 0 fr. 45) que vient l'Inde, avec 275.000 krans seulement, et non pas seulement en matière d'importation de bois, mais également dans toutes ou presque toutes ses expéditions. C'est un fait que met déjà en pleine lumière l'écart énorme existant entre le total des importations de la Russie (328.980.000 krans = 149.041.000 francs) et celui des importations de l'empire britannique (153.181.000 krans = 68.931.000 francs) en 1912, ce qui donne aux deux empires respectivement 59 et 26 0/0 des importations en Perse (1); l'examen des différents articles introduits des seules Indes anglaises va en fournir maintenant des preuves multiples.

Les denrées alimentaires ne peuvent naturellement pas constituer un important commerce d'importation dans un pays agricole; aussi est-ce surtout pour mémoire qu'il en sera question ici. On doit constater en effet que très peu considérables d'ordinaire sont les expéditions d'articles

de cette nature faites par les différentes parties de l'empire britannique à destination de la Perse; seules, les importations de riz représentent un chiffre vraiment important: 2.705.000 krans. On ne nous indique malheureusement pas d'où provient ce riz; nous savons, par contre, avec certitude que l'Inde britannique envoie dans les provinces perses de l'Iran des sucres en pain et du sucre en poudre, des cafés (originaires de l'Arabie le plus souvent) et des thés de Ceylan. Mais là ne se trouvent certainement pas les principales matières du commerce d'exportation, même si l'on y ajoute les vins mousseux et non mousseux, le plus souvent d'origine française, introduits comme produits des Indes pour avoir transité par elles, comme aussi des liqueurs alcooliques de différentes sortes, des bières et des vinaigres, quelques limonades, quelques bouteilles d'eaux minérales.

Il ne convient guère de faire davantage entrer en ligne de compte les produits d'origine animale ou végétale qui, une fois apprêtés ou transformés par la main de l'homme, sont importés de l'Inde en Perse. Les bougies, les chandelles, les colles fortes, huiles de poisson, boyaux, etc.; les indigos de Madras et de Calcutta (1); les vernis à l'alcool et autres méritent cependant une mention spéciale. De même en est-il pour les tissus de kaki, fabriqués et vendus dans l'Inde à des prix très bas, que la Perse tire exclusivement des différentes parties de cette contrée; de même encore pour les dentelles et les broderies, pour les nattes et la sparterie (2); enfin pour les articles de cordonnerie, pour les chaussures surtout. Nous ne savons pas la valeur des articles de laine ou de coton envoyés des Indes en Perse.

Il serait très intéressant de préciser la valeur des produits préparés, et surtout manufacturés, d'origine minérale qui ont été, du même pays, introduits en Perse en 1912. Nous pouvons le dire pour l'étain, le plomb et le zinc en plaques, feuilles, lingots et fils (745.402 krans sur un total de 1.104.880) et pour l'aluminium dans les mêmes conditions (46.772 krans, soit l'importation totale). Si nous y ajoutons des objets fabriqués de même origine, comme aussi de cuivre ou de nickel, les uns émaillés, d'autres non, d'autres revêtus de métal précieux, des ouvrages en or fin et surtout des monnaies d'argent (il en a été importé en 1912 pour une valeur de près de 6.169.000 krans), nous arriverons très vite à constater, même sans tenir compte de la vente de quelques pierres précieuses, que là se trouve actuellement, la catégorie la plus importante des importations des Indes en Perse.

Ce ne sont pas, en effet, encore qu'elles repré-

(1) Les indigos et kermès naturels venant des Indes représentaient en 1912 une valeur de 650.000 krans, alors que la Russie n'en avait introduit en Perse que pour la somme de 142.000 krans. C'est de Russie que proviennent surtout, par contre, les vernis à l'alcool et autres (35.000 krans contre 11.500 krans pour ceux d'origine indienne).

(2) Ici encore, les importations indiennes sont de beaucoup les plus considérables: 103.000 krans contre 91.000 aux importations turques et 66.500 aux importations russes.

(1) Commerce total de la Perse en 1912: 4.003.908.910 krans, dont 567.575.639 krans aux importations et 436.333.271 aux exportations.

sentent une certaine valeur les expéditions d'allumettes (56.666 krans); d'armes blanches, de revolvers, de fusils, de canons et de fournitures de canons (36.446 krans); de voitures servant au transport des marchandises: charrettes, chariots, voitures non suspendues, etc., (69.000 krans), enfin de livres (90.000 krans), qui peuvent contrebalancer la valeur totale de ces importations. Elles n'y ajoutent même pas beaucoup 113.000 seulement; elles méritent toutefois de ne pas être passées sous silence.

*
*
*

En face de ses principaux éléments du commerce d'importation des Indes en Perse, auxquels il conviendrait peut-être d'ajouter pour les armes de guerre une petite partie de la « contrebande formidable » s'opérant par les ports du golfe Persique, dressons maintenant la contre-partie, et déterminons de notre mieux les principales exportations de la Perse dans les Indes britanniques.

Celles-ci sont vraiment peu variées et surtout de nature agricole ou pastorale: fruits en conserves, beurres frais ou salés, fromages divers, miel, en assez petite quantité, d'ailleurs. Seuls les tabacs persans font l'objet d'une exportation assez importante vers les Indes (205.000 krans en 1912). Quant aux farines et aux sucres en poudre (41.000 krans pour ces derniers), ce ne sont que des réexportations de produits venus de l'étranger. Il en va tout autrement pour les animaux vivants, pour les chevaux et les poulains arabes ou turcomans (1), pour les moutons aussi, expédiés de la Perse aux Indes; ce sont bien des animaux originaires du pays, comme ceux de même espèce et comme aussi les ânes, les mulets, les bœufs et les vaches envoyées par la Perse en Russie, en Turquie, dans l'Oman, en Afghanistan et dans différentes parties de l'Empire britannique.

Ce sont également des produits originaires du pays que les écailles d'huîtres et le sel exportés des rivages du golfe Persique, que l'oxyde de fer tiré de l'île d'Ormuz et exclusivement vendu à l'Angleterre et aux Indes, comme l'est aussi une partie du coton brut récolté dans la contrée.

Dans cette énumération, aucun produit industriel.

De fait, on ne peut guère citer parmi les sorties de la Perse à destination des Indes, comme produits fabriqués, que des briques et des tuiles, des objets en terre cuite, en faïence et en porcelaine. On ne doit pas s'étonner que des tapis persans de soie ou de laine ne trouvent pas preneurs aux Indes, puisque les Indes en fabriquent elles-mêmes. Quant aux tissus de coton et aux monnaies que la Perse envoie dans la grande péninsule du centre de l'Asie méridionale, ce ne sont que des réexportations de tissus acquis à l'étranger ou des monnaies fabriquées pour la plus

grande partie avec des lingots importés d'Europe et frappés à Téhéran par la Monnaie impériale pour la Banque impériale de Perse (1), qui jouit de ce privilège.

Signalons enfin, comme présentant une certaine importance, l'envoi aux Indes comme en Turquie, d'un assez grand nombre d'ouvrages persans de théologie et de philosophie.

Ce sont donc, en définitive, des produits bruts ou à peine travaillés, et en majeure partie animaux ou végétaux, qu'importe la Perse aux Indes aussi bien qu'ailleurs. Cette exportation est vraiment représentative de la situation économique de la contrée.

*
*
*

Sur beaucoup d'autres points, le rapport de M. Saugon ne satisfait pas notre curiosité, mais nous serions bien mal venus à nous en plaindre, l'auteur n'ayant pas prétendu donner autre chose qu'une étude sur le commerce de la Perse avec la France, encadrée dans une vue d'ensemble du commerce de ce même pays avec les principales nations en relations économiques avec lui. Parfois cependant il a été amené à fournir certaines indications qui provoquent vraiment la curiosité. Une note de la page 67 dit formellement, par exemple, que les indigos naturels et chimiques de provenance autre que les Indes se vendent à Sultanabad, tandis que « seuls les indigos de Madras et de Calcutta sont importés à Téhéran ». C'est là un renseignement utile; combien d'autres de même nature serions-nous désireux de posséder! Voici Chiraz, célèbre dans tout l'Orient et parmi les fumeurs de narghileh ou de calian pour son tabac odorant, pour son « toubéki »; est-ce le point où se négocient les exportations de ce tabac à destination des Indes? Rien, dans le rapport de M. Saugon ne renseigne à cet égard. Etant donnée la proximité relative de Chiraz et de Bender-Bouchir, on pourrait supposer la chose toute naturelle; mais l'absence de route carrossable entre ces deux villes n'est-elle pas un sérieux obstacle à ce trafic?... On pourrait multiplier les exemples de cette nature.

De même, pour les routes suivies par le commerce, nous sommes fort mal renseignés. Par le Sud, la route est presque impraticable, pour les marchandises à destination du Centre et du Nord de la Perse, à cause de ses lenteurs et de son insécurité. Quant à la route de l'Est, qui passe par Quetta, Nouchki et traverse le désert de Seïstan, elle demande plus de trente jours de marche. Aussi le commerce persan-indien doit-il se faire surtout par les lignes anglaises de navigation du golfe Persique.

Ajoutons enfin que, pour certains produits figurant autrefois parmi les exportations de la Perse pour des sommes importantes et dont M. Saugon ne fait aucune mention comme en-

(1) Des 1.189 chevaux ou poulains, d'une valeur totale de 341.625 krans, exportés par la Perse en 1912, presque tous ont été expédiés aux Indes, quelques-uns seulement en Russie.

(1) Il a été réexporté de ces monnaies d'argent, en 1912, pour une valeur totale de 37.357.318 krans, dont 32.593.090 krans à destination de la Russie, 2.234.094 krans à destination de l'Oman et 1.996.669 krans à destination des Indes.

voyés aujourd'hui aux Indes, il eût été bon de fournir quelques explications. Il y a quelques années, la récolte de blé excédait de beaucoup, les besoins de la population persane, de telle sorte que le grain en était exporté en grande quantité dans l'Inde et jusqu'en Angleterre, et non pas seulement au Caucase et en Turquie; quelle est la situation actuellement? — De même, naguère, plus de 100.000 balles de coton étaient annuellement expédiées de Perse aux Indes; la substitution de la culture de l'opium à celle du coton a-t-elle eu pour résultat une réduction de ces envois? Il semble bien qu'il faille le penser, puisque le rapport de M. Saugon expose (p. 75) que « la Russie accapare presque la totalité de la production du coton brut » et que « les Indes acquièrent le restant de la récolte du coton ». Il serait désirable d'être renseigné sur la proportion des ventes faites respectivement par la Perse à l'un et à l'autre de ces deux pays, d'autant plus que l'on peut se demander si le chiffre attribué (p. 77) aux exportations de Perse à destination de l'Empire britannique soit 1.238.753 krans (contre 72.637.438 à la Russie) s'applique uniquement aux Indes (1). Enfin, voici l'opium dont M. H. d'Allemagne dit (*op. cit.* t. I, p. 65) qu'il était naguère envoyé aux Indes en certaine quantité; en est-il encore de même aujourd'hui?

* * *

Ce ne sont là que de simples indications, suggérées par la lecture du travail, plein de renseignements de toute nature, de M. Saugon. Souhaitons qu'un peu plus tard, et tout en poursuivant ses consciencieuses études sur les relations commerciales de la Perse avec la France, sur les variations et sur les éléments de ces relations, le premier interprète de notre légation précise peu à peu ses renseignements sur le commerce de la Perse avec les contrées qui l'avoisinent. On lui devra ainsi d'intéressantes informations, susceptibles d'être utilisées à plus d'un titre.

H. F.

LA QUESTION DE L'ÉMIGRATION ASIATIQUE

La grave et insoluble question de l'émigration des Asiatiques dans les pays de langue anglaise se pose en ce moment d'une manière aiguë à Vancouver. Un navire japonais, le *Komagata-Maru*, ayant à bord 375 Indiens, est arrivé dans ce port et ses passagers cherchent à obtenir accès sur le territoire de la Puissance du Canada. L'opinion canadienne paraît absolument résolue à rejeter ces immigrants. On est décidé à leur

(1) Nous savons par M. Henri d'Allemagne (t. IV, p. 93) que le coton brut de Perse trouve surtout acquéreur à Bombay.

opposer les lois existantes, c'est-à-dire à essayer de les exclure en leur faisant passer un examen médical et, si ce dernier ne permet pas de les refuser, on invoquera contre eux les lois canadiennes qui prohibent l'entrée d'Orientaux ne venant pas par un passage direct de leur pays d'origine. Or, le *Komagata-Maru* n'est point parti de l'Inde mais de Changhaï.

Jusqu'à présent, les journaux canadiens cherchent visiblement à éviter les déclarations sensationnelles, gênantes pour le gouvernement britannique mais, cependant, ils reflètent très nettement la décision inflexible de l'opinion en ce qui concerne les Asiatiques. Ils déclarent qu'il est impossible à la population blanche du Canada de laisser débarquer les foules extrême-orientales sans être rapidement submergée par ces arrivants et que l'Angleterre ne saurait exercer dans cette affaire aucune pression sur le gouvernement fédéral d'Ottawa. Le *Times* de Victoria, dans la Colombie britannique, va jusqu'à dire: « Nous ne pouvons abaisser les barrières, quitte même à courir le risque que l'Inde soit perdue pour l'Empire. »

Ce qui fait la gravité du cas, c'est qu'il semble qu'il ait été délibérément provoqué par des Indiens pour établir le droit qu'ont les sujets britanniques d'une partie quelconque de l'Empire de se rendre librement dans les autres, à la condition de ne pas être des indigents qui tomberont à la charge du pays dans lequel ils vont s'établir. Le *Komagata-Maru* aurait été en effet affrété par un riche négociant de Calcutta, M. Gurdit Singh, pour donner l'occasion de trancher la question, et la colonie indienne de Vancouver aurait souscrit des fonds pour permettre aux immigrants de poursuivre en justice leur admission sur le territoire canadien. Il est clair que rien ne sera obtenu en ce sens et que si les lois existantes du Canada ne donnaient pas tous les moyens judiciaires voulus pour exclure les Asiatiques, on en forgerait immédiatement d'autres qui obtiendraient ce résultat, quitte même à ne plus essayer de voiler le parti pris d'exclusion sous des prétextes voilant plus ou moins habilement le parti pris de race.

D'après une statistique publiée par le *Times*, le nombre des Asiatiques résidant au Canada serait déjà appréciable. Si l'on n'y compte que 2.500 Hindous, on trouverait 8.587 Japonais dans la seule Colombie britannique et 19.568 Chinois. Dans l'ensemble de la Confédération canadienne, le nombre de ces derniers serait de 27.774, bien que depuis 1904 tout sujet chinois entrant au Canada doive acquitter un droit de 2.500 francs. Mais il faut croire que les avantages offerts par le marché économique du Canada paraît appréciable aux Chinois, puisqu'en 1911, cette immigration a apporté au budget fédéral 14.310.275 fr. et en 1912, 15.293.800 francs. Le fait même que les Chinois sont disposés à acquitter un droit d'entrée aussi considérable montre quels profits ils peuvent faire au Canada, et la quantité formidable d'émigrants asiatiques qui viendraient

dans ce pays si les barrières actuelles étaient abaissées.

Plus que jamais nous nous trouvons donc en présence de ce problème, un des plus graves qui se posent dans le monde, du heurt de la volonté inflexible de toutes les colonies d'origine européenne, des bords de l'océan Indien et du Pacifique, Cap, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Californie, de rester des « pays d'hommes blancs », avec la prétention grandissante des Asiatiques d'être admis sur un pied d'égalité avec les hommes de race blanche sur des terres qu'ils peuvent développer économiquement, mais en en altérant d'une manière complète le caractère ethnique et social.

L'ÉTAT PRÉSENT

DE

LA QUESTION DE L'OPIMUM

M. Henri Brenier, chef du service des Affaires économiques de l'Indochine, vient de publier dans le *Bulletin Economique de l'Indochine* (1), une mise au point du problème de l'opium.

Après avoir rappelé les origines des deux conférences de Shanghai (février 1909) et de La Haye (janvier 1912) ainsi que les principales résolutions prises par ces assemblées, l'éminent chef du service des Affaires Economiques de l'Indochine montre comment les difficultés diplomatiques ont empêché la mise en vigueur des résolutions prises à La Haye. Douze puissances seulement s'étaient fait représenter à cette conférence, et la délégation française avait insisté sur la nécessité absolue de réunir, si l'on voulait que la convention portât ses fruits, la signature de toutes les puissances intéressées et notamment des puissances productrices d'opium et de coca, la Turquie et le Pérou. L'Allemagne avait demandé de son côté que l'adhésion de toutes les puissances du monde entier fût obtenue avant la ratification par les puissances signataires. Finalement il fut décidé que la signature supplémentaire des 34 Etats non représentés serait demandée, et que si toutes ces signatures n'étaient pas intervenues au 31 décembre 1912, le gouvernement des Pays-Bas inviterait les puissances signataires à désigner des délégués pour examiner la possibilité de déposer néanmoins leurs ratifications. C'est dans ces conditions que se réunissait, du 1^{er} au 9 juillet 1913, à La Haye, une deuxième conférence internationale à laquelle 24 Etats étaient représentés. La Turquie, la Grèce et la Suisse avaient refusé de participer à la conférence, la Suède, la Bulgarie, la Serbie, le Montenegro n'avaient pas répondu. Enfin l'Autriche-Hongrie, la Roumanie et la Norvège avaient fait des réponses dilatoires.

La Grande-Bretagne déclara alors que son gou-

vernement trouvait, à son grand regret, que le moment n'était pas venu pour ratifier la convention. Quant à la France, elle scinda le problème, son représentant se déclara prêt à ratifier la convention en ce qui concerne le territoire métropolitain, mais pour l'Indochine il fit connaître les réserves du gouverneur général qui déclarait qu'en raison de la contrebande de l'opium constatée sur ses frontières, l'Indochine ne pouvait finalement adhérer entièrement et officiellement à la convention, bien que pratiquement presque toutes les dispositions en fussent déjà appliquées.

En conclusion, cette deuxième conférence de La Haye aboutissait simplement à une série de vœux tendant à ce que le gouvernement des Pays-Bas veuille bien s'entremettre pour obtenir, avec l'appui des représentants des puissances signataires, les adhésions des douze puissances qui n'avaient pas encore adhéré ou qui, comme la Turquie et la Grèce, avaient refusé d'adhérer, et à ce que l'on examine, si ces adhésions n'étaient pas obtenues au 31 décembre 1913, la possibilité de faire néanmoins entrer en vigueur la convention.

Voilà où en est le problème de l'opium sur le terrain diplomatique. Mais M. Brenier examine ensuite la question en pratique. Il constate que le désordre consécutif à la révolution chinoise a amené en Chine un arrêt sensible dans la campagne de répression. Toutefois, à la suite d'une enquête faite par cinq consuls anglais, la Grande-Bretagne consentait à l'interdiction de l'opium indien dans les trois provinces de Ngan-hoëi, du Hou-nan et du Chan-toung, interdiction qui fut étendue au Kouang-si. Cette même enquête avait cependant démontré une reprise de la culture au Se-tchouan (qui avant la campagne de l'opium produisait près des deux tiers de l'opium chinois), au Chen-si (où la culture a toujours continué), au Kiang-sou, au Tchō-kiang, au Kouei-tchéou et au Fou-kien. Au Yunnan, la culture représente environ 50 0/0 des anciennes superficies. « Il sera, dit M. Brenier, indispensable de se tenir au courant des résultats de la campagne qui vient de commencer, en se souvenant que l'opium est dans la Chine du Sud et du Centre une culture d'hiver (se semant à l'automne et se récoltant en avril), tandis que dans le Nord (Kan-sou, Chen-si, Chan-si, etc.), il se récolte en juillet. »

Par contre, le gouvernement indien a tenu très loyalement la parole donnée, et M. Brenier rapporte qu'il lui a été donné de constater *de visu* les résultats obtenus dans les districts anglais de culture et même dans les Etats indépendants. Les ventes aux enchères publiques de Calcutta, qui étaient de plus de 60.000 caisses avant 1908, n'ont été pour le dernier exercice que de 12.005 caisses. Aucune vente d'opium certifiée pour la Chine n'a eu lieu en 1913, et cela afin de dégager un important stock de 22.000 caisses qui s'était trouvé accumulé à Hong-kong et à Shanghai.

En ce qui concerne l'Indochine, on sait qu'une grande commission a été constituée au mois d'oc-

(1) Bulletin Economique de l'Indochine, janvier-février 1914.

tobre 1913 par arrêté du gouverneur général. La consommation qui s'élevait à 127.044 kilogrammes en 1903 n'était plus que de 67.567 kilogrammes en 1912.

Il apparaît en définitive que la campagne de l'opium porte ses fruits; il ne s'agit pas évidemment, comme on l'espérait au début d'une éclatante, décisive et soudaine victoire. Mais un grand pas a déjà été accompli, et on peut aujourd'hui affirmer, sans être traité d'utopiste, que dans un délai assez proche, la culture et la consommation de l'opium auront complètement disparu du monde entier.

UNE LÉGUMINEUSE ALIMENTAIRE CHINOISE

LE SOJA

Un produit agricole chinois fait en ce moment la conquête de l'Europe, c'est le haricot soja ou soya. Bien qu'il soit cultivé depuis la plus haute antiquité en Chine et qu'il tienne dans l'alimentation asiatique une place importante (1), son existence jusqu'à ces dernières années n'était connue que des agronomes, et dans les plus savants traités de géographie économique d'il y a vingt-cinq ans l'on ne voyait pas mentionné le nom de cette légumineuse.

C'est à la fin du XVII^e siècle, en 1690, que le célèbre botaniste Kaempfer rapporta du Japon les premières notions sur le soja. Près de cent ans plus tard le haricot chinois était importé en France; un essai de culture eut lieu en 1779 au Muséum d'Histoire naturelle et peu après il était introduit en Angleterre, puis en Italie. Chez nous, les tentatives d'acclimatation ne furent pas heureuses; on les reprit quand en 1855 M. de Montigny envoya de Changhaï diverses variétés de soja; de nouvelles expériences furent entreprises par la Société d'horticulture de la Côte d'Or et à Etampes; enfin en 1880 le soja fut mis en vente par la maison Vilmorin.

A l'étranger, aux États-Unis, en Allemagne, en Autriche, en Russie, la culture du soja était également étudiée et expérimentée. Mais l'importation sur une vaste échelle en Europe est de date récente. C'est dans les années qui suivirent la guerre russo-japonaise, au fur et à mesure de la mise en culture des champs de Mandchourie que le haricot chinois arriva en grande quantité sur les marchés anglais. En 1906, les huileries de Grande-Bretagne, afin de combler le déficit d'huile de coton, adoptèrent le soja comme plante oléagineuse. Depuis lors, la demande anglaise ne fit que croître, et, par suite, la culture de la plante en Chine se développa rapidement. La Mandchourie s'y consacra presque entièrement; dans les terres neuves du moyen Soungari, du Liao-ho, ce sont les champs de haricots qui dominent aujourd'hui; en moins de dix ans l'exportation de graines par les ports de Mandchourie (Niou-tchang, Dalny, Antong) progresse par bonds. Comme exemple, nous citerons Kharbine qui en 1908 a dirigé vers la mer 1.110.339 piculs (le picul = 69 kilog. 453) de haricots et en 1911, 5.854.122 piculs.

* *

La Mandchourie n'a pas le monopole du haricot soja. On le trouve dans toute la Chine, car il s'accommode de

(1) Les Asiatiques suppléent à l'insuffisance d'azote dans le riz par l'adjonction d'éléments très riches en matières albuminoïdes comme le soja.

climats très variés. Dans les six provinces du Nord du fleuve Bleu (climat sec) sa culture est très répandue, dans la vallée du Yang-tseu (climat pluvieux), le soja réussit aussi. On en trouve dans les montagnes, de même dans les provinces du Sud, Kiao-tcheou, Yunnan, Kouang-si, Fou-kien. Toutes ces régions réunies (y compris la Mandchourie) ont exporté dans les autres parties de l'Asie, en Orient, en Europe, et en Amérique 4.769.769 piculs de diverses variétés de haricots en 1908 et 11.038.340 piculs en 1911. Durant cette dernière année Hong-kong seul en a reçu 2.488.149 piculs, l'Angleterre 1.037.209, la France 417.320, la Belgique 166.294, l'Allemagne 51.186, les Pays-Bas 227.570, l'Italie 40.506, le Danemark 7.166, etc. (1). Les grains de la vallée du Yang-tseu et des fleuves du Sud, à climat humide, supportent moins bien le voyage que ceux provenant de la Mandchourie, à climat très sec; aussi la Mandchourie restera-t-elle le principal et peut-être l'unique pays exportateur de haricots.

Le soja est encore cultivé au Japon, en Corée, en Indochine (Tonkin, Cochinchine et Cambodge), au Siam, dans l'Inde anglaise. Aux États-Unis il a été introduit en 1888, et sa culture comme fourrage, principalement à l'Est des Montagnes-Rocheuses est devenue importante. En Europe, on n'a pu obtenir des récoltes satisfaisantes qu'en choisissant les variétés précoces (soja de Hongrie, de Podolie, d'Etampes, du Frioul, de la Ligurie). L'Algérie et la Tunisie ont essayé dans leurs exploitations agricoles de faire place au soja, il ne semble pas que la tentative ait été poussée très loin.

Cette légumineuse asiatique peut être cultivée jusqu'à la limite nord du haricot et du maïs hâtif; la température qui lui est nécessaire est peu supérieure à celle qui convient au blé. Le soja peut donc réussir dans la plus grande partie de la France, en Espagne, en Italie, dans les Balkans, dans la Russie méridionale; il résiste mieux à la gelée que le haricot, mais il souffrira et mûrira incomplètement dans les pays trop humides, au contraire, il supporte sans accidents de fortes sécheresses.

* *

Dans un ouvrage paru il y a quelques mois, on trouve des renseignements très étendus sur la culture du soja et sur la composition chimique de cette plante (2). Nous allons emprunter à cette étude quelques données scientifiques.

Le soja paraît peu difficile sur l'état physique du sol, mais, comme le maïs, un terrain trop compact ne lui convient pas. En Indochine les sols silico-argileux sont indiqués; en Amérique, ce sont les terres marneuses, les marécages drainés; en France, les terres argilo-siliceuses ou argilo-calcaires ont été préconisées; dans les sols sablonneux et caillouteux, les résultats ont été contradictoires: bons dans la Caroline du Sud, mauvais en Algérie; en Autriche, on choisit de préférence les terrains composés de sable, d'humus et de limon. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut au soja un climat favorable et une grande richesse chimique du sol.

Cette plante enlève au sol une forte proportion d'éléments nutritifs: azote, acide phosphorique, chaux, magnésie, potasse, fer, acide sulfurique, soude, silice. Une récolte fournissant 1.500 kilos de grains consomme plus d'acide phosphorique que 30.000 kilos de fourrage vert. Aussi dans un terrain inférieur ne faudra-t-il pas écono-

(1) Chiffres des statistiques des douanes maritimes chinoises. Les envois pour l'Europe ont été signalés pour la première fois en 1908 par les statistiques officielles. La Société du canal de Suez a fait connaître qu'il y a quelques années il ne passait pas un kilo de soja par le canal, il en est passé 35.000 tonnes en 1908.

(2) *Le Soja*, par MM. LI YU YING, de la Société biologique d'Extrême-Orient et GRANDVOINET, ingénieur agronome. Paris, Challamel.

miser les engrais. Les plus efficaces seront les engrais phosphatés qui, outre leur action propre, favoriseront l'action des engrais potassiques et azotés, ces derniers ne sont pas indispensables, le soja absorbant l'azote ; atmosphérique. De là, économie notable dans les dépenses pour les engrais, mais le soja a un autre avantage d'améliorer le sol en l'enrichissant en azote. Grâce à ses bactéries fixatrices d'azote et aux résidus qu'il laisse dans le sol, il peut remplacer les engrais azotés pour les céréales : sa culture précèdera avantageusement celle du tabac, du maïs, de l'orge.

La préparation du sol n'exige qu'un ou deux labourages avec hersage. Le soja n'a qu'un enracinement superficiel, mais la terre doit être remuée assez profondément pour permettre la constitution d'une réserve d'eau suffisante.

L'époque des semis varie suivant que l'on cultive le soja pour sa graine ou comme fourrage. En France, on sèmera du 15 avril au 1^{er} mai, en Italie on sème en mars-avril, car les gelées sont moins à craindre, en Cochinchine, en octobre-novembre. L'espacement des plants doit diminuer au fur et à mesure que le climat devient plus rigoureux ; pour la quantité de semence à répandre, on doit tenir compte de la faculté germinative de la semence, de l'usage ultérieur de la récolte, du mode de semis. On s'est demandé si les graines venant en Europe sont aussi bonnes que celles d'origine chinoise ; des expériences ont montré que le grain d'Europe est devenu plus lourd tout en restant aussi riche. Les graines lourdes donneront des plantes plus fortes et, par suite, un meilleur rendement. Il faut noter aussi que lorsque les graines sont fraîches, leur faculté germinative est très grande.

La sortie de terre a lieu généralement en une semaine dans les circonstances ordinaires. Le plant se développe d'abord lentement, puis part ensuite très vite. La rapidité de croissance permet sous quelques climats de faire deux récoltes par an (certaines provinces de Chine, Tunisie). Il faut compter 120 jours comme durée moyenne de végétation ; dans les pays chauds, 60 jours suffisent. En France la récolte ne peut se faire que six mois après les semis. La récolte a lieu au commencement de la floraison au moment où les graines sont à demi formées pour le fourrage ; pour le grain, la récolte a lieu à la chute des feuilles, on arrache les pieds entiers que l'on réunit en bottes réunies à des perches, afin d'activer la dessiccation ; ensuite on procède au battage et au vannage.

Le soja peut donner en France de 21.000 à 31.000 kilogrammes de fourrage vert ou 5.200 à 8.000 kilogrammes de foin sec par hectare. Il est extrêmement fécond ; le nombre de gousses produit par un pied est considérable. En Hongrie, on a obtenu des rendements égalant 70 à 200 fois la semence, en Russie la production par pied a été de 400 à 500 graines. En France (Corrèze) le rendement a été plus grand que pour le haricot ordinaire. La variété employée a une grande influence sur le rendement.

On compte de nombreuses variétés de soja que l'on classe d'après la forme des graines, la couleur, la forme des fruits, les folioles, la composition chimique des graines, la précocité. A l'Exposition du Nankin en 1910, on a remarqué 400 variétés.

Le fourrage vert du soja a une composition analogue à celle du trèfle. Feuilles et tiges contiennent de l'acide phosphorique, de l'acide sulfurique, de la chaux, de la magnésie, de la potasse. La composition des différentes parties de la plante se modifie à la maturation par suite de l'émigration de certains principes vers les graines : la chaux et la magnésie augmentent dans les tiges et les feuilles, tandis que la potasse se concentre dans les graines ; les composés phosphorés émigrent des feuilles vers les graines. La graine de soja se différencie nettement des autres légumineuses par sa composition chimique :

elle est riche en matières azotées et en huile, et elle ne contient pas d'amidon.

*
* *

Jusqu'ici il ne semble pas que le soja soit une plante plus remarquable que celles de même famille. Mais dans l'introduction de l'ouvrage que nous avons cité, M. Li Yu Ying écrit : « Si nous sommes enthousiaste pour l'extension du soja, ce n'est pas pour voir introduire en Europe un végétal curieux, mais bien à cause de la réelle valeur de la plante, valeur qui, depuis longtemps déjà, a été démontrée, et que le manque d'initiative, seul, a empêché jusqu'ici de se manifester sur une grande échelle. Grâce à sa grande richesse en azote, en huile et en matières minérales, le soja devrait tenir une place importante aussi bien dans l'alimentation générale que dans les régimes spéciaux. » Et dans la troisième partie de son ouvrage, M. Li Yu Ying étudie le soja en premier lieu dans l'alimentation humaine au triple point de vue physiologique, économique et gastronomique et en second lieu dans les régimes spéciaux.

De toutes les légumineuses, le soja est de beaucoup la plus riche en matières azotées, et, quoique plus pauvre en hydrate de carbone, il en contient une proportion suffisante. La matière grasse, en quantité négligeable chez les autres légumineuses, fournit près d'un cinquième de la substance du soja, ce qui lui permet d'avoir une valeur calorifique élevée. Enfin les matières minérales sont abondantes dans la composition du soja.

M. Li Yu Ying remarque que « le soja est plus riche en matières azotées que la viande et qu'il n'a pas comme cette dernière l'inconvénient d'être excitant et toxique... Ces matières azotées sont entièrement formées de légumine ou caséine végétale parfaitement comparable à la caséine du lait ».

Le soja serait donc supérieur aux aliments usuellement employés en Occident. Il en serait de même au point de vue économique : 100 grammes d'albumine ne coûtent pas 0 fr. 20, alors qu'ils coûtent 2 francs quand ils sont fournis par les œufs et 1 fr. 60 en viande de boucherie. Et M. Li Yu Ying s'écrie triomphalement que seul le soja répond à l'appel de M. Jean Lahor : « Je demande enfin aux hygiénistes, aux savants et d'après leurs formules, à l'industrie, de créer des composés alimentaires ou des extraits de substances alimentaires très nutritifs, très sains, mais à bon marché. » Enfin les gastronomes ne peuvent rien reprocher au soja : « Son goût varie à l'infini suivant la préparation. »

Les partisans du soja triomphent encore dans les régimes spéciaux. Pour la reminéralisation, il est tout indiqué, étant plus riche en substances minérales et en acide phosphorique que la viande ; dans l'alimentation antidiabétique, le pain de soja donne satisfaction, les matières sucrées étant en très faible proportion ; grâce à sa grande richesse productive et à sa légèreté, le soja est recommandé aux dyspeptiques ; enfin le lait de soja a le double avantage sur le lait de vache d'être plus économique et d'être à l'abri des maladies contagieuses.

En définitive, nous serions en face de l'aliment idéal, aliment des gens en bonne santé et des gens malades. Voilà qui fera peut-être sourire plus d'un lecteur, mais l'étude de M. Li Yu Ying n'a rien d'un prospectus commercial ; si elle est hyperbolique, elle l'est à l'aide d'un emploi habile de l'analyse chimique. Mais où l'on trouvera sans doute que les prophètes du soja exagèrent, c'est dans la quatrième partie où tous les produits dérivés du végétal chinois sont passés en revue et analysés : lait normal, concentré, en poudre, fromage, farine, pain, gâteaux, confitures, huiles, biscottes, condiments, sauces, chocolat, café, ferments, poudres, jambons, saucissons (où il n'entre pas une portion de viande), etc., etc.

C'est le lait que M. Li Yu Ying a tout d'abord fait connaître aux végétariens français. En 1908, il créa un laboratoire à Paris pour l'étude de la caséo-sojaïne, complété ensuite par une usine où l'on fabrique tous les produits alimentaires à base de soja. Cette usine située aux Vallées, dans la banlieue de Paris, emploie une trentaine d'ouvriers spécialistes chinois ; les machines ont été construites en France sur les indications de M. Li Yu Ying et de ses collaborateurs.

La création de cette usine chinoise en pleine France ne manque pas d'originalité. Mais il ne semble pas que sa production puisse être aussi étendue et variée que l'avaient rêvée ses fondateurs. Dans un magasin de vente de produits exotiques, on nous disait que la clientèle parisienne avait dédaigné les confitures, les fromages, les condiments, les œufs de soja et autres produits singuliers ; elle reste au contraire fidèle à la farine, aux biscottes, et les ménagères ont apprécié les germes de soja que l'on trouve aujourd'hui sur tous les marchés de Paris et de la banlieue.

L'usine des Vallées renoncera sans doute peu à peu à ses chinoiseries alimentaires et se bornera à la fabrication des deux ou trois produits qui sont déjà entrés dans la consommation.

Au surplus, c'est surtout l'industrialisation du soja qui a de l'avenir. Son huile mi-siccative, neutre et ne contenant pas d'acides libres concurrence avantageusement d'autres huiles ; elle a pris déjà une place importante dans la fabrication du savon, des bougies, de la margarine, et l'extraction de l'huile laisse comme résidus des tourteaux qui constituent un aliment très riche pour le bétail.

L'importation du soja en France ne peut que croître, en dépit des droits qui frappent ce produit. A l'entrée directe, le soja paye 2 fr. 50 par 100 kilogrammes et à l'importation par l'Angleterre, 3 fr. 60.

Il est possible aussi que sa culture s'étende, en raison des résultats satisfaisants qu'elle a déjà donnés, mais la végétation du soja paraît un peu lente dans notre pays et il faut sans doute moins y voir un futur produit de notre sol qu'un article qui augmentera nos échanges avec l'Extrême-Orient.

VARIÉTÉS

L'ÉVÊQUE D'ADRAN

INITIATEUR DE LA POLITIQUE FRANÇAISE
EN INDOCHINE

Dans la pensée pieuse de commémorer l'œuvre de Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, la Société de Géographie acquit en 1911, à Origny-Thiéras, la maison natale de l'initiateur de la politique française en Indochine. Elle a installé dans ce modeste immeuble un musée de souvenirs qu'elle vient d'ouvrir solennellement au public le 1^{er} juin prochain.

Il faut souhaiter que l'heureuse initiative de la Société de Géographie fasse davantage connaître en France le grand nom de M^{er} d'Adran.

*
* *

Pierre-Joseph-Georges Pigneau naquit le 2 novembre 1741, au bourg d'Origny, diocèse de Laon. Il devait être l'aîné de dix-neuf enfants.

La famille Pigneau était originaire du village de Béhaine, en Picardie. Selon l'usage, elle avait ajouté à son nom patronymique celui de la localité d'où elle sortait. Le père du futur évêque était un bourgeois notable ; il exerçait la charge d'intendant de la terre d'Origny, qui appartenait aux ducs de la Vallière, et il était en outre propriétaire d'une fabrique de cuirs dont l'exploitation lui assurait une large aisance.

Pierre-Joseph-Georges commença ses études au collège de Laon. Les inclinations de son âme le portaient à embrasser l'état religieux ; il entra au séminaire des Missions étrangères et fut ordonné prêtre en 1765. Il était résolu à se vouer à l'apostolat lointain ; mais, en fils sensible, il cacha aux siens un tel dessein, qui les eût alarmés, et ce n'est que le jour où ses supérieurs le destinèrent à la mission du Siam qu'il apprit à Origny son prochain départ. Quand l'intendant des de la Vallière reçut la lettre de son fils, celui-ci était déjà sur mer ; il s'était embarqué à Lorient, en septembre 1765, sur un navire de la Compagnie des Indes.

Le 21 juin de l'année suivante, M. Pigneau de Béhaine arriva à Pondichéry. Les nouvelles qui l'attendaient au débarqué lui causèrent quelque déception : les Birmans, qui depuis 1764 combattaient le royaume de Siam, venaient de remporter d'importantes victoires, à la suite desquelles les missionnaires envisageaient la nécessité de transporter en des lieux moins troublés les chrétientés de la Ménam. Au reste, les renseignements parvenus à Pondichéry étaient vagues. Le jeune apôtre se montrait peu disposé à attendre d'être mieux informé sur les événements, à écouter les conseils de prudence ; il voulut coûte que coûte joindre au plus vite les membres de son vicariat et décida de partir pour Malacca, mais comme on lui fit remarquer que les relations maritimes entre la presqu'île malaise et le Siam n'existaient plus et qu'à Macao il trouverait des facilités pour se rapprocher de son but, à la première occasion il s'embarqua pour la Chine. Le 26 septembre 1766, son bateau mouilla dans les eaux de la colonie portugaise. Les missionnaires qui l'accueillirent étaient plus au fait que ceux de Pondichéry des événements qui se déroulaient dans l'Inde transgangétique, et, peu après l'arrivée de leur jeune confrère, la nouvelle leur parvint du transfert du séminaire à Hondat, près de Hatien, dans le golfe de Siam. Dès lors, M. Pigneau attendit le premier départ ; en janvier 1767, il quitta Macao et arriva à Hondat dans le

courant de mars, où il fut reçu par les collaborateurs de M^{sr} Pignel, vicaire apostolique de Cochinchine, qui, en ce temps d'insécurité et de vie errante, avait à cœur de maintenir debout le séminaire, fondement même de la mission.

En avril, les Siamois succombèrent à Juthia, sous les coups des Birmans. Quand on l'apprit à Hondat, les missionnaires eurent le sentiment que l'Ouest était pour longtemps fermé à la propagande, et c'est vers la Cochinchine que se dirigèrent leurs regards.

Le seigneur (le *Chua*) du Moyen et du Bas-Annam était un enfant de quatorze ans nommé Hué Vuong. Il avait été choisi en 1765, au détriment du deuxième fils, par un parti de mandarins ambitieux et cupides. Aussitôt installée, la régence avait gouverné par des moyens tyranniques, si bien que de divers côtés le peuple n'avait pas été long à manifester de l'hostilité. Telle fut l'origine de l'interminable guerre civile des Tay-son, où plus tard M. Pigneau de Béhaine, devenu évêque d'Adran, devait intervenir avec le souci de servir les intérêts de son pays.

Les missionnaires de Hondat n'avaient pas le loisir d'observer de près les nouveaux événements d'Annam. Ils avaient d'abord à défendre leur position, chaque jour menacée par quelque répercussion du bouleversement politique dont le royaume de Siam était le théâtre. Dans les premiers mois de 1767, ils se crurent perdus. Un prince siamois leur demanda asile; afin de ne pas compromettre l'avenir du séminaire, ils écartèrent le fugitif, néanmoins ils furent accusés d'avoir accueilli ce prince. Le gouverneur chinois (1) ordonna une perquisition. Le 8 janvier 1768, MM. Artaud, directeur du séminaire, et Pigneau furent emprisonnés; remis en liberté, ils furent de nouveau arrêtés et supportèrent trois mois la cangue. Enfin relâchés, ils se tinrent à l'écart des divers partis chinois, cambodgiens, siamois et annamites. Il semblait en effet que l'intérêt du séminaire fût de demeurer neutre, mais sur ce littoral accidenté du golfe de Siam, propice aux rassemblements et aux évasions, sur cette frontière imprécise du Cambodge et de la Basse-Cochinchine où se mêlait la lie des bandes et des clans qui luttaient pour l'hégémonie, il y avait autant de danger à regarder avec indifférence tant de causes ennemies qu'à prendre parti pour l'une d'elles. Ces malheureux missionnaires, soupçonnés de faire de l'espionnage, vivaient perpétuellement dans la crainte d'une mise à sac du séminaire. En novembre 1769, l'événement

fatal se produisit. Des énergumènes chinois s'introduisirent dans l'établissement chrétien et le pillèrent; des Cambodgiens survinrent et, par haine de races, massacrèrent les élèves cochinchinois. Ces scènes de sauvagerie impressionnèrent vivement le directeur, M. Artaud; depuis longtemps affaibli, il mourut quinze jours plus tard. M. Pigneau, qui lui succéda, décida de transporter en une contrée moins exposée l'œuvre dont il avait maintenant la charge; avec les séminaristes survivants, il partit pour Malacca, en juin 1770 il était à Pondichéry. M^{sr} Pignel l'approuva d'avoir abandonné Hondat; il avait remarqué, en d'autres circonstances, l'esprit de décision de ce missionnaire; aussi, un an après les événements de Hondat, à la veille de mourir, il l'investit de la charge de vicaire apostolique de Cochinchine.

Mais celui qui avait été jugé digne de diriger l'œuvre d'évangélisation sur cette terre ingrate de Siam-Cochinchine ne s'empressait pas de quitter Pondichéry. Plus tard, ses ennemis rappelleront qu'il prolongea plus qu'il ne convenait son séjour dans l'établissement français. De fait, il semblait que le plaisir de fréquenter la société assez mélangée du gouverneur Law de Lauriston faisait différer le départ du nouvel évêque. Une grande activité régnait alors dans la colonie. Ruiné politiquement par la paix de Paris de 1763, Pondichéry renaissait grâce à la suppression du privilège de la Compagnie des Indes. Après avoir si longtemps subi la loi des monopoleurs, tout Français avait le droit de trafiquer à sa guise. Cette liberté commerciale paraissait un bien si précieux que les Pondichériens parlaient déjà d'une revanche, d'une reconstitution de l'empire de Duplex. Ils combinaient des affaires et faisaient des rêves de grandeur politique. Dans les conversations, il était souvent question de la presque île indochinoise, dont l'état de perpétuelle anarchie permettait à une puissance étrangère d'intervenir. L'évêque d'Adran écoutait volontiers tous ces discoureurs; il recueillait des idées. Ce séjour à Pondichéry lui fut assurément profitable. Et s'il est vrai qu'il y oublia un peu sa mission apostolique, du moins, à fréquenter les coloniaux patriotes, il acquit la conviction que l'avenir de la France était en Cochinchine. Au reste, ce ne fut qu'en 1774 que le pape Clément XIV envoya à M. Pigneau les bulles l'instituant évêque d'Adran. Le sacre eut lieu à Madras. Et peu après, M^{sr} d'Adran s'embarquait pour Macao. Il arriva le 16 septembre 1774 chez les Portugais et y demeura plusieurs mois. Il ne voulait pas reprendre contact avec la terre cochinchinoise avant d'avoir réorganisé la mission de la base au faite, mais il ne lui était pas permis d'être ambitieux, et c'est avec une faible escorte de quatre missionnaires,

(1) Des commerçants cantonnais étaient venus s'installer en 1714 sur le territoire d'Hatien. Là vivait une population de Chinois, de Cambodgiens, d'Annamites et de Malais où le jeu était fort en honneur. Le propriétaire cantonnais de la ferme des jeux se proclama gouverneur et maître de tout le pays et il pria le Seigneur annamite d'en recevoir l'hommage. Son fils lui succéda.

de huit séminaristes et de trois prêtres annamites qu'il débarqua le 12 mars 1775 à Hatien, dans ce port même où, cinq ans auparavant, il avait rassemblé pour la fuite les derniers survivants d'une mission malheureuse.

Pour aborder la Cochinchine, il n'y avait pas le choix, et par cette côte seulement où régnait la piraterie, les soldats du Christ pouvaient, sans alarmer les autorités, pénétrer en territoire annamite. En outre, l'endroit étant sillonné sans cesse par des bandes venant de tous les horizons, en nul autre lieu l'on n'était mieux renseigné sur les événements. Et, de fait, dès son arrivée, M^{gr} d'Adran apprit qu'en janvier 1775 la ville de Hué avait été prise par le descendant de la grande famille des Trinh qui, depuis deux cents ans, exerçait le pouvoir au Tonkin sous l'autorité nominale de la dynastie des Lê. Sous cette poussée des Tonkinois, le seigneur de Cochinchine, Hué Vuong, avait quitté en hâte sa capitale avec ses neveux Duong et Nguyen Anh. Bientôt il parvint aux oreilles des missionnaires que Mac Tô, gouverneur chinois du pays d'Hatien, était allé offrir aux fugitifs, cachés non loin de là, l'aide de ses troupes. De nombreux émissaires parcoururent dès ce moment la contrée, et l'on sut qu'un grand effort était tenté pour que toute la Basse-Cochinchine se déclarât en faveur du vaincu de Hué. Il n'eût pas été très difficile de dresser contre les Annamites du Nord ceux du Sud, mais on n'en eut pas le temps : les révoltés du nom de Tayson (1) envahirent à cette époque les terres du delta du Mékong et du golfe de Siam ; leurs chefs espéraient découvrir le seigneur Hué Vuong. Celui-ci, ainsi traqué, abdiqua pour avoir la paix, et le pouvoir passa à son neveu Duong, mais bientôt tous deux furent pris et mis à mort, et l'un des trois frères Tayson se fit proclamer roi du Moyen et du Bas-Annam. Cependant l'autre neveu de Hué Vuong, nommé Nguyen Anh (le futur empereur Gia Long), avait pu échapper aux ennemis de sa famille en sautant dans une jonque qui jeta l'ancre près de l'île de Phu-quoc, en face d'Hatien. C'est dans ces parages qu'il rencontra pour la première fois M^{gr} d'Adran. Le missionnaire compatit en chrétien aux malheurs de sa famille et l'exhorta au courage. Ces paroles allèrent au cœur du jeune homme ; il ne les oublia plus. Peu après, ayant rassemblé ses derniers fidèles, il marcha vers l'embouchure du Mékong. Le roi Tayson venait de reprendre le chemin de Qui-nhon, sa capitale. Nguyen Anh s'empara sans coup férir de Saïgon ; ses partisans le saluèrent du titre de généralissime (1778). Mais quelques mois plus tard, le Tayson se présenta devant la ville avec des troupes fraîches ; l'armée

du généralissime fut promptement mise hors de combat et, en hâte, elle se replia vers le Sud. Nguyen Anh demanda encore asile au pays d'Hatien. Il y apprit le départ des missionnaires : leur établissement une nouvelle fois avait été pillé par des bandes. Le futur Gia Long désespéra de revoir ce prêtre qui lui avait si bien dit que les défaites n'abattaient pas celui qui poursuivait une œuvre juste, il se prépara à lutter encore contre l'usurpateur. Un de ses lieutenants, le duc Phuong, s'empara une nuit de Saïgon ; Nguyen Anh poursuivit l'avantage vers le Nord et installa son camp à Bien-hoa où il prit le titre de Vuong (1780).

Depuis près de deux ans, l'évêque d'Adran, ayant renoncé à s'établir de nouveau à Hatien, attendait dans les îles du golfe de Siam que la lutte entre le prétendant et les Tayson prît fin. Sa raison s'était déclarée pour le premier, qui représentait le principe de légitimité et qui s'était montré sensible à des paroles de réconfort. Quand il connut la victoire de son ami, il partit pour Bien-hoa et bientôt il installait le séminaire à proximité du quartier général de Nguyen Anh.

Dès lors, durant près de deux années, l'évêque et le souverain annamite ne se quittèrent pas. Celui-ci priait souvent son protégé de venir au palais, ou bien il se faisait annoncer à l'établissement chrétien, et c'étaient de longs entretiens sur la conduite des affaires, sur des projets d'avenir. Entre ce prêtre catholique et ce seigneur bouddhiste, le lien d'affection se renforça chaque jour, et si, avant son séjour à Bien-hoa, M^{gr} d'Adran avait estimé qu'il y avait intérêt pour la France et pour l'Eglise à soutenir le roi légitime de Cochinchine, il jugea, pendant ce temps d'intimité, que Nguyen Anh, comme homme, méritait qu'on s'attachât à sa cause. Mais, peu à peu, le souverain devint violent et cruel même ; il se voyait entouré de périls, et, un jour, ne pouvant tolérer davantage que le restaurateur de son trône, le duc Phuong, grandit en influence, il le fit mettre à mort. Cette exécution indisposa les troupes.

En 1782, les Tayson revinrent ; incapable de s'opposer à cette incursion nouvelle, Nguyen Anh dut fuir. M^{gr} d'Adran s'embarqua avec le collège pour le Cambodge, mais il n'y trouva pas la paix : les armées siamoises occupaient le pays, puis ce furent les Tayson eux-mêmes qui vinrent molester les habitants afin de décider le souverain cambodgien à reconnaître leur roi ; ils réclamèrent aussi la remise de tous les Cochinchinois réfugiés. Grâce à un chef tayson, qui était chrétien, M^{gr} d'Adran put mettre en sûreté ses écoliers. Pendant six mois, les missionnaires vécurent cachés et dans d'incessantes alarmes ; mais quand, en octobre, on apprit que Nguyen Anh avait reconquis Saïgon, M^{gr} d'Adran s'empressa vers son

(1) A la tête des rebelles étaient trois frères originaires du pays Tayson, dans la province de Quinhon.

ami ; il lui avait été pénible d'en être séparé, car il appréhendait que d'autres influences succédassent à la sienne, et, de fait, des agents hollandais, portugais, espagnols avaient déjà tenté de circonvenir Nguyen Anh. Celui-ci reçut l'évêque au milieu du désordre de son armée, prête à évacuer encore le territoire ; il lui dit qu'ils devaient se résigner à être de nouveau séparés, et pour de longs mois sans doute, mais cette fois M^{gr} d'Adran ne le laissa pas partir sans obtenir de lui la promesse de rester sourd aux offres de service d'autres étrangers et aussi sans convenir du moyen de demeurer en relations et de se réunir suivant les événements. Ainsi rassuré, le missionnaire s'occupait de faire construire de solides jonques sur lesquelles, avec ses collaborateurs et ses chrétiens, il put naviguer en sécurité, car avant longtemps leur seul refuge devait être dans les anses des îles qui parsèment le golfe de Siam.

Quand la petite flotte de la mission leva l'ancre, Saïgon venait d'être enlevé par les Tayson. Il n'y avait pas eu de résistance sérieuse. Seul un marin français nommé Manuel, qui, à la prière de l'évêque, était venu de Pondichéry, tint tête vaillamment, sur son bord, à l'armée navale des envahisseurs ; avec ses dix canons, il défendit l'entrée de la rivière ; au moment de succomber, il mit le feu aux poudres et périt dans l'explosion.

Nguyen Anh avait pris la mer avec une cinquantaine de jonques de guerre. Une fois sur le rivage d'Hatien, il se crut sauvé, mais des bandes étant venues le relancer jusque-là, il passa dans l'île de Phu-quoc où était descendu l'évêque et sa suite. Les Tayson firent le blocus de l'île ; Nguyen Anh leur livra bataille, il perdit tous ses bâtiments mais il put échapper à ses ennemis. Quand les eaux de Phu-quoc furent libres, la flotte des missionnaires mit à la voile puis, se dirigeant vers le Siam, navigua d'île en île. Le 21 août 1783, elle arrivait à Chantaboun, où, grâce à la protection du premier ministre du roi de Bangkok, le vicaire apostolique fut autorisé à laisser ses séminaristes.

Vers le milieu de janvier 1784, M^{gr} d'Adran côtoyait, non sans intention, les îles situées à l'Ouest de Kompong-som quand plusieurs jonques entourèrent son bateau ; il reconnut les mandarins qui les montaient : c'étaient des partisans de Nguyen Anh qui lui apprirent que leur maître l'attendait à peu de distance. « Je trouvai ce pauvre prince dans le plus pitoyable état, ses soldats mangeaient des racines... Je leur offris mes provisions... » Ce que M^{gr} d'Adran ne dit pas dans sa lettre aux directeurs des Missions Étrangères, c'est que, durant plusieurs jours, il pressa le roi de demander l'aide de la France pour reconquérir son trône. Nguyen Anh n'y répugnait pas, mais avant de faire appel à une

puissance européenne, il voulait tenter de chasser les Tayson avec le concours des asiatiques : le roi de Siam s'était engagé à envoyer des troupes en Cochinchine pour seconder les efforts du prétendant. Celui-ci promit de se tourner vers la France si son alliance avec le Siam échouait. M. Pigneau de Béhaine, qui n'ignorait rien des tentatives des Espagnols, des Hollandais, des Anglais même pour approcher le prince, fit remarquer que « la France n'a pas coutume de vendre aux peuples opprimés les services qu'elle leur rend ». Nguyen Anh avait été assez surpris par le prix que les autres nations avaient mis à leur concours éventuel pour être impressionné par la parole de l'évêque. Il donna rendez-vous à son ami vers la fin de l'année dans l'île de Phu-quoc.

M^{gr} d'Adran attendit cette époque à l'île de Pulo-Way. Il y passa neuf mois. « Je n'avais pour toute compagnie que quinze pigeons ramiers ». Ainsi qu'il avait été convenu, il arriva en décembre à Phu-quoc. Le prétendant s'y trouvait déjà. Il lui apprit que son alliance avec les Siamois avait été désastreuse, que, sous le prétexte de le rétablir dans ses États, ils n'avaient fait que piller le peuple et que les Tayson avaient en quelques jours écrasé cette coalition. Maintenant désabusé, las de cette lutte vaine, à bout de forces et d'espérances, il confiait sa destinée à l'évêque. Un conseil royal fut tenu dans l'île même ; on y décida que M^{gr} d'Adran partirait pour Pondichéry avec le prince Canh, âgé de cinq ans, héritier présomptif et qu'il aurait pleins pouvoirs pour traiter au nom du roi. Si les autorités coloniales se refusaient à assumer la responsabilité d'une intervention en Cochinchine, M^{gr} d'Adran, avec le petit prince, irait jusqu'en France, jusqu'auprès du roi Louis XVI.

Dans les derniers jours de février 1785 l'évêque débarquait à Pondichéry avec le fils de Nguyen Anh et une suite de cinquante personnes. Ici commence la vie politique de M^{gr} d'Adran.

* * *

Le gouverneur de nos établissements des Indes était à cette époque M. de Coutenceau des Algrains. Ce brigadier des armées du roi portait les stigmates physiques et moraux d'un long séjour aux Colonies. D'un œil mort, il écouta le vicaire apostolique de Cochinchine, il n'objectait rien contre ses projets, il paraissait les prendre au sérieux, mais, par derrière, il en faisait des gorges chaudes, et il s'empressa de prévenir contre l'évêque le capitaine de vaisseau de Souillac, gouverneur général des Îles de France et de Bourbon qui, en tournée annuelle, venait de débarquer à Pondichéry. Celui-ci, au reste, était bien éloigné de faire bon accueil aux propositions

d'un homme qui n'appartenait pas au monde maritime. Il entendit avec impatience l'ecclésiastique et ne lui céla pas ses sentiments. Pareille expédition, lui dit-il, ne pourrait avoir lieu que si l'on avait pour soi les avis des hommes compétents, et d'ailleurs c'était tout ignorer de la politique qui se faisait à cette heure que de vouloir engager la France, en état d'infériorité en Extrême-Orient, dans une entreprise qui provoquerait la jalousie des autres puissances représentées sur les mers des Indes; enfin le gouvernement colonial n'avait pas le pouvoir de décider ni les moyens d'organiser l'expédition de Cochinchine, car l'on n'était plus au temps de Dupleix et des grands rêves! Cependant, comme marin, M. de Souillac se dit autorisé à ordonner que l'on reconnût les côtes cochinchinoises.

M^{gr} d'Adran arrêta là la conversation : l'expédition se fera tout de suite ou elle sera manquée, et il n'était nullement besoin de s'entourer de renseignements d'ordre maritime plus étendus que ceux qu'il donnait. C'était la rupture.

L'évêque se retira dans les locaux de Virampatnam, où il avait résidé lors de ses précédents séjours à Pondichéry. Il s'apprêtait à partir pour la France avec le prince Canh quand il apprit que des missionnaires l'avaient accusé à Rome de sacrifier ses devoirs apostoliques à des soucis politiques et que Rome n'était pas loin de le blâmer. Une telle nouvelle d'abord l'émut, il renonça à ses beaux desseins, puis il y revint. Il prit enfin un parti qui mettait d'accord sa conscience d'évangéliste et ses sentiments de patriote : il repasserait sans tarder en Cochinchine, tandis que le prince Canh avec quelques mandarins irait implorer l'aide du roi de France, mais il voulut, du moins, que le cabinet de Versailles eût toute sa pensée et fût exactement informé sur la situation de la Cochinchine, et il expédia en France plusieurs lettres et rapports. Dans le temps où il était occupé à ce travail, M. de Souillac fut remplacé par M. Bruni d'Entrecasteaux et M. Coutenceau des Algrains par M. Charpentier de Cossigny. Cette double nomination semblait annoncer une politique nouvelle; M^{gr} d'Adran se reprit à espérer.

Le nouveau gouverneur, tout en faisant des réserves, n'était pas *a priori* hostile au projet d'expédition. Et M. d'Entrecasteaux, qui arriva de France en février 1786, ne cacha pas que personnellement il estimait que les idées de l'évêque n'étaient pas opposées aux vues politiques du jour.

A la suite des traités de paix du 3 septembre 1783 et du 20 mai 1784 entre l'Angleterre et les puissances qui avaient aidé l'Amérique à conquérir l'indépendance (France, Hollande et Espagne), des compensations, destinées à la dédom-

mager de ses pertes, allaient être réclamées par la Grande-Bretagne. Les Indes françaises, pour une part, seraient sans doute encore mises à contribution et perdraient les derniers lambeaux de leur puissance, mais, d'un autre côté, il fallait s'attendre à un rapprochement franco-hollandais, dirigé surtout contre les ambitions anglaises en Extrême-Orient (1). Il paraissait donc utile de chercher hors des Indes, qui ne comptaient plus, une position où la France pût reprendre son rang dans cette partie du monde.

C'est ainsi que M. d'Entrecasteaux jugeait la situation, mais il n'assurait pas que l'on pensât de même à Versailles. M^{gr} d'Adran attendit néanmoins avec confiance des nouvelles de France. A la longue, inquiet de ne pas recevoir de réponse à ses mémoires, persuadé que les protecteurs de Coutenceau et de Souillac s'employaient à décrier ses vues auprès des ministres, il décida d'aller se défendre devant le gouvernement du roi. La crainte d'encourir le blâme de Rome ne troublait plus sa conscience de missionnaire. Il obtint l'autorisation de s'embarquer « aux frais du roi » sur le bâtiment de commerce *Malabar* avec l'héritier présomptif Canh, un autre jeune prince et deux ou trois serviteurs. Le 5 juillet, quelques jours après le départ du *Malabar*, M. de Cossigny écrivait au comte de Montmorin, ministre des Affaires étrangères : « Sans entrer absolument dans les vues de M^{gr} d'Adran, qui néanmoins paraissent celles d'un bon patriote, je ne saurais être de l'avis de M. de Coutenceau, qui regarde cette expédition comme étant contraire aux intérêts de la nation, à la saine politique, très difficile et très inutile... De concert avec M. le chevalier d'Entrecasteaux nous sommes convenus que la flotte du roi, le *Marquis de Castries*, commandée par M. de Richery partirait le 20 de ce mois, avec l'ordre d'aller relâcher dans l'île de Pulo-panjan, située dans le golfe de Siam, où M^{gr} l'évêque assure qu'on trouvera des lettres du roi de Cochinchine détrôné et qu'on sait être réfugié près du roi de Siam : il est à présumer, dit l'évêque, que le roi de la Cochinchine viendra se jeter dans les bras de M. de Richery. (2) »

Ces dernières lignes écrites, M. de Cossigny se hâta d'atténuer la résolution qu'elles exprimaient : « Ce n'est pas dans les vues de donner les mains à un projet quel qu'il soit de M^{gr} d'Adran que j'ai consenti au voyage de M. Richery. » Et il avait soin de bien souligner que l'objet principal de la mission était de « visiter » les îles Andamans « trop peu connues ». Nul doute pourtant que ce que M. de Cossigny avait l'air de

(1) L'alliance franco-hollandaise avait été conclue le 10 novembre 1785, on l'apprit à Pondichéry environ cinq mois plus tard.

(2) HENRI CORDIER. *La Correspondance générale de la Cochinchine*.

reléguer au second plan était dans sa pensée au premier, mais, dans l'ignorance des dispositions gouvernementales, il était prudent de ne rien montrer de ses sentiments. En réalité, M. de Richery devait se préoccuper du sort de Nguyen Anh, et sa mission était le prélude de l'intervention en Cochinchine, telle que la concevait M^{gr} d'Adran. M. de Souillac, l'ennemi de l'évêque, s'en rendit bien compte. Il écrivit à Versailles : « Je me borne à observer que je crains l'effet de l'article 6 des instructions données à M. de Richery. » Cet article disait en effet : « 1^o le roi cochinchinois voudra passer sur le bord de M. de Richery pour se rendre à Pondichéry, celui-ci le recevra et aura pour lui les égards dus à un souverain; 2^o le roi préférera demeurer sur l'isle... M. de Richery pourra lui laisser quelques Européens avec des vivres et munitions. » M. de Souillac, opposé à toute action française en Extrême-Orient, avait lieu d'être inquiet. Mais ce n'était pas sa politique d'inertie et de renoncement qui tendait à prévaloir.

Si M^{gr} d'Adran était encore demeuré quelques jours à Pondichéry, il eût enfin appris que le ministère s'intéressait à la Cochinchine : en septembre 1786, M. d'Entrecasteaux reçut, en effet, des dépêches de son gouvernement qui lui ordonnaient de faire croiser un bâtiment en vue des côtes de Cochinchine. Elles avaient été rédigées sur la production d'un rapport favorable aux visées de M^{gr} d'Adran et dont l'auteur, M. Solminihac de Lamothe, ingénieur militaire, avait vécu vingt ans à Madagascar et aux Indes. Toute la correspondance que l'évêque avait expédiée à Paris et à Versailles avait été remise à cet officier, qui connaissait la Cochinchine d'après les seuls documents que l'on avait sur ce pays : récits de missionnaires, mémoires de Pierre Poivre et de quelques agents commerciaux, notes de Dupleix (1). C'était un dossier un peu mince. Aussi M. de Solminihac avait-il apprécié à leur valeur les renseignements de l'évêque d'Adran et, en homme ayant l'expérience de la politique européenne en Extrême-Orient, il n'avait pas été long à être convaincu de l'utilité d'une intervention en Cochinchine. Il est visible que son rapport du 26 janvier 1786 reprend point par point, en les résumant, les indications et arguments du missionnaire; de même, son « projet de reconnaissance de la côte de Cochinchine et du port de Tourane » est dû en partie à la même inspiration.

Le ministère était sous l'impression du travail de M. Solminihac quand M^{gr} d'Adran arriva à Paris dans les premiers jours de février 1787.

(1) Le véritable point de départ de nos relations avec la Cochinchine date du voyage du commerçant Pierre Poivre en 1749 et 1750.

*
*
*

Un évêque français qui se présentait avec le titre de plénipotentiaire du roi de Cochinchine, accompagné du jeune « dauphin » asiatique, c'était bien fait pour piquer la curiosité de la Cour et de la ville. Et quand on apprit qu'il venait de si loin demander l'aide de la France pour remettre sur le trône le souverain légitime des Cochinchinois, chassé par des rebelles, on admira tant de sensibilité, et l'on s'éprit de ce petit prince à la figure pensive, à l'allure efféminée. Toute la maison du roi se prononça en faveur de l'infortuné Nguyen Anh, les gazettiers aussi. Mais M^{gr} d'Adran, sans dédaigner cet entraînement des salons, des antichambres et de l'opinion, avait hâte d'avoir d'autres adhésions. Il était patronné à la Cour par quelques personnages influents, par de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, qui récemment avait été nommé contrôleur général des Finances, par Dillon, archevêque primat de Narbonne, par l'abbé Vermont, ancien précepteur de la reine. Tous trois s'efforçaient de lui ménager une audience royale; ils eurent aisément pour allié le marquis de la Croix de Castries, ministre de la Marine et des Colonies.

Le 5 ou 6 mai enfin le vicaire apostolique de Cochinchine fut admis à se présenter devant Louis XVI à Versailles. Avec une clarté et une précision qui impressionnèrent l'assistance, il fit connaître tout au long son projet. Le comte de Montmorin et le marquis de Castries ont laissé des notes qui permettraient de reconstituer le discours de M. Pigneau de Béhaine. Mais l'on a également un mémoire, écrit de la main de l'évêque, qui résume les principaux points de l'exposé fait de vive-voix au roi et qui fut remis, dès le lendemain de l'audience, à MM. de Launay et de la Touche, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.

D'abord ce sont quelques indications sur la valeur économique de la Cochinchine : « Ce pays est un des plus riches du monde... » Mais c'est principalement sur les avantages de la situation géographique de la Cochinchine en Extrême-Orient que l'évêque attire l'attention du roi : la puissance qui s'installera dans ce pays conquerra le monopole du commerce dans les mers de Chine : « Un établissement sur ces côtes se trouverait sur la route de tous les vaisseaux allant à la Chine et à tous ces comptoirs... Combien ne doit-on pas craindre que les Anglais ne fassent cet établissement... Jamais une occasion aussi favorable pour la France... » Que l'on secoure le souverain de Cochinchine, et pour prix de cette assistance, l'on aura « toutes facilités pour s'établir dans ce royaume ». C'est ici que M^{gr} d'Adran

étonna les auditeurs. Après avoir parlé en homme d'Etat, ce prélat discourait comme un capitaine d'armées : il indiquait comment il convenait d'organiser et de mener l'expédition de Cochinchine.

L'évêque d'Adran ne s'arrêta pas en si beau chemin, mais les tentatives qu'il fit pour reprendre les négociations n'aboutirent pas. Le gouvernement français fut tout à coup absorbé par les événements de Hollande, et, raisonnablement, il subordonna l'attitude qu'il prendrait dans les mers des Indes et de Chine au résultat de la lutte engagée entre les Orangistes anglophiles et le parti des « patriotes », ami de la France.

En juin le stathouder Guillaume d'Orange, acquis à la politique anglaise, fut destitué. Peu après une commission de cinq membres, nommés par les Etats, était investie de pouvoirs absolus. La Grande-Bretagne se sentit atteinte, et, redoutant un déplacement de forces en Extrême-Orient, elle rappella à la Prusse l'aide que celle-ci lui devait en vertu du traité de Westminster (15 janvier 1756).

Ainsi, aux premiers jours de l'été de 1787, la France voyait se dessiner un prochain conflit continental, où le souci de ses intérêts coloniaux et ses engagements l'obligeaient à intervenir. Mais sa situation financière et l'état de sa force armée ne lui permirent pas de secourir la République. Quand les troupes du roi de Prusse franchirent la frontière de Westphalie, les Hollandais résistèrent, comptant sur la France, mais le 6 septembre, Amsterdam capitula. L'Angleterre avait la victoire à bon compte, la Prusse rétablit le stathouderat. De son côté, la France, quoique n'ayant pas envoyé un soldat en Hollande, subissait une véritable défaite : les Provinces Unies retombant sous l'empire de l'Angleterre, c'était la fin de la puissance française dans les Indes.

Après ces événements, pouvait-on reprendre la conversation avec M^{re} d'Adran ? Pouvait-on conserver des ambitions en Cochinchine ? L'avenir était incertain, le comte de Montmorin était perplexe. Il semblait qu'il importait d'éloigner les forces françaises des centres d'opérations de la Grande-Bretagne dans les Indes. Mais fallait-il se replier vers les îles ou s'avancer vers l'Est et s'établir sur une terre nouvelle qui, à en croire M. Pigneau de Béhaine, commandait les mers de Chine ? Moins que jamais, le cabinet de Versailles avait le goût et la force de s'engager dans une aventure coloniale ; mais, d'autre part, il lui en coûtait de laisser en Cochinchine le champ libre aux rivaux étrangers. Il prit le parti des hésitants, des timorés : il s'engagea à entreprendre l'expédition de Cochinchine, sauf événements ultérieurs qui pourraient changer ses dispositions, et il décida de s'en rapporter à ses officiers des Indes.

Les pourparlers reprirent avec M^{re} d'Adran. Dès le premier jour, ce dernier fit tenir au comte de Montmorin une « note sur l'expédition », dont la lecture donne l'impression que les opérations projetées devaient s'accomplir exactement comme il était indiqué. L'évêque pensait que, pour arriver à ses fins il ne fallait pas que ses phrases trahissent quelque incertitude de pensée. Il traca ensuite les grandes lignes d'une convention qui spécifiait les engagements de la France et ceux de la Cochinchine et qui fut bientôt convertie en traité d'alliance, au bas duquel, le 28 novembre 1787, Louis XVI et le négociateur de Nguyen Anh apposèrent leur signature.

M^{re} d'Adran croyait avoir touché le but, il ne sut pas que M. de Montmorin avait ajouté aux engagements du roi des clauses restrictives qui devaient avoir pour effet de ralentir et même de paralyser l'expédition de Cochinchine. Il ne connut qu'une chose : que le gouvernement du roi s'obligeait à secourir le prétendant de Cochinchine et souscrivait à toutes les mesures militaires proposées.

On a jugé sévèrement le ministre de Louis XVI. C'était tout simplement peut-être un ministre pusillanime. On a insinué encore qu'il choisit comme gouverneur de Pondichéry l'homme le plus capable de faire échouer l'expédition. En vérité, il savait que M. de Conway, nommé à ce poste, n'était pas susceptible de céder à l'entraînement. La faute de M. de Montmorin est d'avoir caché son jeu à M. Pigneau de Behaine, qui, avec son caractère loyal, s'en tint à la lettre du traité.

Les frégates la *Dryade* et la *Méduse* furent désignées pour transporter l'évêque, le prince Canh et leur suite. Au chevalier de Kersaint, commandant de la *Dryade*, le gouvernement confia de nombreux plis à l'adresse de MM. d'Entrecasteaux et de Conway, tous relatifs à l'expédition de Cochinchine.

Cette expédition, placée sous le commandement de Conway, devait se composer de 1.200 hommes d'infanterie pris dans l'un des régiments de Pondichéry, de 200 hommes d'artillerie et de 250 Cafres de l'Ile-de-France, d'un petit nombre d'ingénieurs. Les magasins de Pondichéry fourniraient canons et munitions. Le port de Brest enverrait sans retard un an de vivres pour ces troupes et une partie des fonds nécessaires, soit 15.000 livres ; recommandation était faite d'observer la plus stricte économie, et, pour n'être point entraîné aux dépenses, on devait considérer l'expédition « non comme une guerre en règle, mais comme un coup de main ». Il était prescrit que le débarquement en Cochinchine aurait lieu en juillet ou en août 1788.

A ces instructions, il était annexé les « dé-

pêches secrètes » ignorées de l'évêque. A M. d'Entrecasteaux le cabinet de Versailles disait : « En se décidant à l'expédition sollicitée par l'évêque d'Adran, Sa Majesté laisse M. de Conway maître de ne la pas entreprendre, ou de la retarder, selon la nature des documents qu'il doit avoir sur la facilité du succès et sur l'utilité de l'établissement... S'il arrivait que l'expédition tournât mal, l'intention de Sa Majesté, dans ce cas, est que M. de Conway se replie avec ses troupes sur l'Isle-de-France. Dans l'espoir d'une heureuse issue, il requerra l'exécution pleine et entière des convention et déclaration », suivant lesquelles la France devait avoir la propriété absolue des îles de Poulo-Condor et d'Hoïnam (1) la co-propriété du port de Tourane, avec le droit d'installer des factoreries sur toutes les côtes cochinchinoises, de « commercer librement et exclusivement à toute autre nation européenne, de prendre le poste le plus avantageux dans le voisinage de la Chine... fondement d'un commerce, dont l'Angleterre nous marque elle-même l'importance par le soin qu'elle prend de s'établir dans le détroit de Malacca. »

La *Dryade* et la *Méduse* quittèrent le port de Lorient à la fin novembre. Après cent deux jours de traversée, la première portant l'évêque et le petit prince, arriva à l'Isle-de-France. Tous les préparatifs prescrits à M. d'Entrecasteaux en vue de l'expédition furent menés avec diligence ; de son côté, l'évêque ne restait pas inactif, il intéressait à ses projets les marchands de Port-Louis et s'assurait parmi eux des concours précieux. Le 18 mai, la *Dryade* mouillait dans la rade de Pondichéry.

* * *

« Sa Majesté daigne abandonner à M. de Conway le pouvoir de procéder à l'expédition ou de surseoir indéfiniment à l'exécution de ses ordres, selon qu'il le jugera le plus convenable. » Dans les « instructions secrètes » que lui remit le commandant de la *Dryade*, de la part du gouvernement métropolitain, M. de Conway ne retint que cette partie, d'ailleurs essentielle. Et, usant d'un droit que l'évêque, trompé par M. de Montmorin, ne lui reconnaissait pas, il s'employa à ruiner les projets cochinchinois, dont pour des raisons personnelles ou politiques il n'était pas partisan.

Conway avait été désigné au roi par le parti hostile au rayonnement de la puissance française aux Indes et en Extrême-Orient. L'évêque à Paris, neuf dans les intrigues de ministères, n'avait rien objecté à cette nomination. On a rapporté que le roi lui aurait dit : « Vous vous êtes laissé prévenir en faveur du général de Conway ; ah ! il est à craindre qu'il ne vous donne beaucoup de

chagrin. Si je l'ai nommé commandant en chef de l'Inde, ce n'a été que pour me débarrasser de lui. » Pareil propos n'a jamais sans doute été tenu. Il n'est pas croyable que le roi ait confié les intérêts français des mers des Indes et de Chine à un officier qui l'importunait ; la vérité, sans doute, c'est que Louis XVI, en cette circonstance comme en bien d'autres, n'a pas su pénétrer les secrètes pensées de ses conseillers.

Dès la première entrevue qu'il eut à Pondichéry avec l'évêque d'Adran, de Conway manifesta la mauvaise volonté dont il était animé ; il dit que l'expédition ne pourrait avoir lieu dans l'année courante, par suite du retard des deux navires apportant les fonds et les approvisionnements nécessaires. M. Pigneau de Béhaine demanda alors de lui permettre d'aller en Cochinchine sur la *Dryade* afin de « préparer sur les lieux l'expédition pour l'année prochaine... mais, ajoutait-il, elle est possible pour cette année ». Et le loyal prélat disait encore : « Vous n'ignorez pas que je dois le compte de ma conduite à la Cour et l'assurer que je n'ai rien négligé pour répondre à sa confiance... Pour votre gloire, monsieur, reprenez l'énergie dont vous avez donné tant de preuves, méprisez des conseils qui, sous le voile de la prudence, cachent la plus grande faiblesse... » M. de Conway répondit : « Je vous remercie de l'intérêt que vous daignez prendre à ma gloire, je la fais consister dans l'exacte exécution des ordres du roi. » Et l'évêque, si indignement trompé par le gouvernement de Versailles, répliqua : « Vous assurez que vous vous conformez aux ordres du roi, mais ce n'est qu'en vertu de ces mêmes ordres que je crois devoir vous présenter mes observations. »

Il y eut pendant deux mois, entre ces deux hommes, un échange de lettres dont le ton devenait chaque jour plus vif. Le gouverneur de Pondichéry, las de la discussion, finit par s'en tenir à ces mots : « Mes instructions règlent ma conduite. » Loin de penser que cette réponse invariable était l'expression de la vérité, M^{gr} d'Adran demanda à Versailles de faire connaître la volonté du roi et d'enlever l'expédition de Cochinchine à un homme dont « l'état de faiblesse physique et morale, disait-il, affligeait toute la colonie ».

La rupture était fatale. Quand elle se produisit, les Anglais, au courant de ces démêlés, firent faire des propositions à M^{gr} d'Adran. Leur agent, croit-on, fut M^{me} de Vienne, la maîtresse de Conway. On imagine l'accueil que l'évêque dut lui faire. « Si j'étais assez peu patriote pour me laisser guider par l'humeur, écrivit-il au directeur des Missions étrangères, je profiterais des offres des Anglais. » Et son secrétaire Tarin ajoutait : « Les Anglais offrent à Monseigneur leurs

(1) L'île d'Hoïnam, dans la baie de Tourane.

services avec tous les avantages personnels qu'il voudra, ils lui offrent 100.000 pièces d'or. » C'est probablement pour déguiser leur échec que les Anglais répandirent une fable adoptée par certains auteurs. Un des leurs, John Barrow, écrivit, dans son *A voyage to Cochinchine*, un récit qui ne manque pas de piquant.

L'évêque, à son arrivée, aurait fait visite à toutes les femmes de distinction, mais il se serait refusé à voir M^{me} de Vienne. « Il se permit des observations très sévères sur le scandale de la conduite du général de Conway avec sa maîtresse, il lui échappa plusieurs épithètes de la plus grande force... M^{me} de Vienne ne voulut pas différer de se venger de ce prêtre impertinent. Cette dame philosophe exerçait un empire absolu sur l'esprit de Conway... Elle affecta le plus grand mépris pour le grade auquel il avait été promu sous le commandement d'un évêque, de ce qu'elle appelait l'armée du pape. Elle sut si bien employer tout ce qui pouvait émouvoir la passion de Conway qu'elle lui fit mettre un délai à l'expédition... »

En vérité, jamais de Conway n'avait pensé mettre à exécution les projets de l'évêque, contraires à ses idées. Il voulait détruire les derniers vestiges de notre puissances politique aux Indes, à plus forte raison était-il opposé à toute action politique en Extrême-Orient. « Nous n'avons dans l'Inde que des comptoirs, écrivait-il aux ministres, tout le reste est superflu quoi qu'en disent les charlatans qui ont spéculé ici sur le roi... J'espère que le mot *politique* sera tout à fait rayé de notre dictionnaire indien et qu'on y substituera les mots économie et commerce. »

Pour justifier ses décisions relatives à l'expédition de Cochinchine, il fit, article par article, dans un rapport à Versailles, la critique du traité franco-annamite.

Si le roi de Cochinchine avait une province et un parti, l'expédition serait simple. Mais il n'a et ne peut rien... Son existence même est douteuse... L'île de Poulo-Condor est une île malsaine, qu'aucune nation n'a voulu occuper, l'île d'Hoynam est une île déserte, voisine d'un continent désert... Les Hollandais, les Anglais voisins de la Cochinchine se désintéressent de ce pays pauvre et sans industrie... Toute nation européenne qui, en Cochinchine, ferait du commerce en concurrence avec les Chinois serait ruinée... Les dépenses occasionnées par le projet de l'évêque s'élèveront à 1 million si l'expédition n'a pas lieu, et si l'expédition a lieu, elles excéderont 3 millions... Ce traité est illusoire et de nulle valeur. L'évêque a trompé le roi.

M. de Conway faisait encore remarquer que le

roi Tayson, ennemi de Nguyen Anh était chrétien et soutenu par un parti de missionnaires, alors que celui-ci était idolâtre. « [Ce n'est donc pas une guerre de religion. Serait-ce une guerre de religieux ? »

Le gouverneur de Pondichéry ne se contentait pas d'influencer le cabinet de Versailles ; il s'efforçait aussi d'arrêter les premiers effets des dispositions prises en vue de l'expédition. Sur son ordre, M. de Kersaint fut envoyé dans les mers de Chine pour rencontrer M. de Richery et mettre fin à la mission que lui avait confiée M. de Cossigny, prédécesseur de Conway. On se rappelle que M. de Richery avait été chargé d'entrer en relations avec Nguyen Anh, avant le départ pour France de M^{gr} d'Adran ; cet officier, du parti des renonciateurs, n'avait rien fait de sérieux pour se conformer aux instructions données ; il s'était contenté de laisser dans une île déserte un prêtre annamite qui néanmoins put obtenir une lettre de Nguyen Anh déclarant qu'il avait décliné des offres de secours faites par le gouvernement portugais et qu'il était prêt à se mettre sous la sauvegarde des Français. M. de Richery ne tint pas compte de cette lettre ; de retour à Pondichéry, il en repartit bientôt avec l'ordre formel de remplir sa mission : « Voir Nguyen Anh. » C'est pour empêcher cette rencontre que Conway lui expédia de Kersaint.

En dépit d'une opposition aussi obstinée et aussi puissante, l'évêque espérait toujours. Les nouvelles qu'il avait reçues de Cochinchine étaient encourageantes. Les trois frères Tayson qui s'étaient partagé, de la frontière de Chine à celle du Cambodge, le pays annamite, n'avaient pas tardé à entrer en lutte. Nguyen Anh profita de cette nouvelle guerre civile pour s'emparer de tout le bas pays. M^{gr} d'Adran en informa le ministère et M. de Conway. Il leur dit qu'il suffirait d'un petit effort pour remettre le roi de Cochinchine sur son trône. « Dans l'état avantageux où il se trouve, il n'a plus besoin que du nom français. » Et l'évêque, après les leçons des derniers mois, croyait politique de faire remarquer que le projet d'intervention, tel qu'il le concevait, était conforme aux vues de la Cour qui ne voulait pas de nouvelles conquêtes. Il ne demandait maintenant quelques « petits secours afin que la nation n'ait pas la honte d'avoir manqué de parole à un prince étranger ». Mais le cabinet de Versailles s'était prononcé sur l'affaire de Cochinchine, il repoussait tout projet d'expédition, vaste ou modeste.

Le 4 octobre 1789, à la séance du Conseil d'Etat présidée par le roi, de la Luzerne, ministre des Affaires étrangères, avait donné lecture de la correspondance de Conway, et après délibération, il fut décidé de renoncer à toute entreprise

(1) *Voyage à la Cochinchine*, par John Barrow, traduit de l'anglais par Malte-Brun, 1807.

en Cochinchine. Bien plus : de Conway avait demandé pour raisons d'économie, l'évacuation militaire de l'Inde, le Conseil y consentit. Cette double décision fut connue à Pondichéry en octobre 1789.

M^{er} d'Adran avait souvent dit que, si on l'obligeait, il saurait organiser et mener, par ses seuls moyens, une expédition en Cochinchine. Abandonné définitivement par le gouvernement de son pays, il entra dans l'action, et d'autant plus résolument que jamais, durant son séjour de deux années à Pondichéry, il n'avait cessé de travailler au succès de l'entreprise. Ses agents, ses correspondants étaient partout, aux Iles de France et de Bourbon, à Malacca, à Cavite, à Poulo-Condor, au Siam, à Macao ; ils préparaient, sous sa direction, « l'expédition du roi ». Des fusils, des munitions, des ustensiles étaient débarqués à Macao ; des canons, à Poulo-Condor ; notre consul à Canton écrit que huit vaisseaux nolisés ont été achetés par le roi de Cochinchine ; des frégates avaient été abandonnés par leurs « volontaires » (1), des matelots, des canoniers même désertaient, tous se mettaient au service de l'évêque, et dans leur pensée, c'était continuer à servir la France. Deux officiers, mais ce sont les seuls, Chaigneau et Dayot, quittent leur bord pour aider à l'entreprise. De leur côté, les marchands, les armateurs de l'Ile-de-France, des Indes fournissent généreusement des fonds ; le conseil colonial de Pondichéry promet son appui à M^{er} d'Adran. Quand Versailles fit connaître que l'intervention en Cochinchine n'aurait pas lieu, l'« expédition de l'évêque » était prête.

*
* *

Le 15 juillet 1789, M^{er} d'Adran s'embarquait pour Poulo-Condor où se rassemblent ses officiers, ses missionnaires et son personnel avec cette suite, il se dirige vers la baie Saint-Jacques ; non loin de là, le roi l'attend. Un conseil a lieu. L'évêque expose sa politique. A Louis XVI, à Versailles, il avait dit qu'il faudrait en Cochinchine « de la justice, de la modération, de la discipline, du respect pour l'autorité, des égards pour les mœurs et pour les usages ». C'est, à peu près, le même discours qu'il tient devant Nguyen Anh. Il insiste sur la nécessité de posséder une armée nombreuse, aguerrie, exercée à l'euro-péenne, mais il recommande de favoriser le développement agricole, de veiller à ne pas distraire l'indigène de la culture du sol.

La guerre étant en permanence, un état-major

(1) Les volontaires étaient des jeunes gens, issus de familles aisées, embarqués comme pensionnaires sur les bâtiments de l'Etat. Ils prenaient rang après les maîtres canoniers ; après six ans de navigation, ils pouvaient être nommés enseignes.

général fut constitué, Olivier de Puymanel, volontaire de la *Dryade*, en reçut le commandement. Le lieutenant de vaisseau Dayot fut appelé à la direction de la marine ; le brevet du roi contenait ces lignes : « Le roi espère qu'il se signalera par sa bravoure et son intelligence à commander les vaisseaux et à faire régner la discipline. S'il arrivait que par sa faute il ne répondît pas à ce qu'on attend de lui, il méritera d'être puni selon la rigueur des lois. » Des commissaires français et annamites furent envoyés à Macao, à Canton, à Manille et dans les autres possessions européennes pour recouvrer d'anciennes créances du roi et pour nouer des relations politiques et commerciales. La citadelle de Saïgon fut transformée ; à Vinhlong, à Hatien, à Chandoc, à Mytho on entreprit des travaux à la Vauban.

M^{er} d'Adran fait songer à Richelieu. Son ascendant sur l'esprit du roi est tout puissant. Ce prélat, sorte de maire du palais, négocie directement avec les puissances étrangères, organise et commande les armées, prend soin de la bonne administration du peuple, travaille au perfectionnement des lois. Dans les conseils de guerre et gouvernement, il est assis au premier rang, près du roi, et son étendard personnel de soie rouge flotte aux côtés du pavillon national. A la bataille il paye de sa personne, il marche intrépidement à l'ennemi. C'est en combattant les Tayson que l'évêque, épuisé par tant de travaux, expira sur son lit de camp (9 octobre 1799). Sa mort fut tenue secrète pour ne point décourager les troupes. Mais lorsque Quinhon eut capitulé, Nguyen Anh s'occupa de rendre à son fidèle ami les honneurs qui lui étaient dus. Les récits du temps détaillent l'apparat des obsèques solennelles qui eurent lieu à Saïgon le 17 décembre. Sur la tombe, le roi prononça l'oraison funèbre du grand Français.

« Je possédais un sage, un intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance, était venu dans mes Etats et ne me quitta jamais, lors même que la fortune me tournait le dos... Pourquoi faut-il qu'une mort prématurée soit venue nous séparer tout à coup ?... Pour manifester à tout mon peuple les mérites de cet illustre Français plénipotentiaire du roi de France et répandre au dehors l'odeur de ses vertus, qu'il cacha toujours, je lui décerne le brevet d'instituteur du prince héritier et je le nomme : *L'Accompli...* »

*
* *

Le prestige français en Cochinchine devait périr avec l'évêque d'Adran, ou, plutôt, après cette mort, il devait subir une éclipse de soixante années.

M. Pigneau de Behaine fut bien en vérité

l'initiateur de notre politique en Extrême-Orient. Avec quelques rares coloniaux, il avait compris qu'après l'écroulement de l'empire de Duplex, la France avait à prendre pied plus à l'Est, dans les pays de civilisation chinoise, mais seul il posédait le secret de la réussite. Pour que l'empire franco-annamite qu'il rêvait et dont il jeta les bases fût durable, il ne manqua à M^{gr} d'Adran que la procuration du gouvernement de son pays.

ALBERT MAYBON.

Indochine

Nominations de résidents supérieurs. —

Trois nouveaux résidents supérieurs viennent d'être nommés en Indochine : ce sont MM. Baudoin, Charles et Pierre Guesde en remplacement numérique de MM. Simoni, Mahé et Outrey. M. Simoni est nommé gouverneur de 1^{re} classe et va en Afrique Equatoriale ; M. Mahé est mis d'office à la retraite à la suite de l'affaire des tombeaux de Hué ; enfin M. Outrey vient d'être élu député de la Cochinchine. MM. Baudoin, Charles et Pierre Guesde ont fait toute leur carrière en Indochine dans les services civils ; M. Charles remplit actuellement l'intérim du résident supérieur en Annam, et il a déjà pu dans ces fonctions donner toute la mesure de sa valeur administrative qui est hors de pair. M. Baudoin était encore en ces derniers temps chef de cabinet du gouverneur général, et M. Pierre Guesde est depuis trois ans au cabinet du ministre des Colonies, où il a successivement rempli les délicates fonctions de chef adjoint et de chef de cabinet.

La protection de la propriété. — On a été assez ému en Cochinchine de plusieurs attentats dirigés contre des propriétés françaises. Par deux fois en un an, le feu a été mis dans une plantation d'hévéas située à Cau-Tiem, province de Bien-hoa. La victime était un homme qui fut célèbre à un moment en France, M. Pierre Biétry, ancien député. Les coupables purent être arrêtés, mais malgré leurs aveux répétés et circonstanciés, ils furent en fin de compte relâchés purement et simplement. M. Biétry n'a pas fait faute de protester contre cette décision judiciaire, et comme il n'obtenait pas satisfaction, il a fait défendre sa cause par l'Association des planteurs de caoutchouc. Cette dernière, à son tour, a câblé au Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine à Paris, le priant d'intervenir auprès du ministre des Colonies. Celui-ci devra vraisemblablement s'incliner devant l'autorité de la chose jugée, et il pourra tout au plus demander qu'à l'avenir la propriété française se trouve mieux défendue dans la colonie.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que l'auto-

rité administrative négligeât ce problème essentiel, et le lieutenant-gouverneur de Cochinchine vient précisément de fixer par une importante circulaire ce qui peut être fait dans cet ordre d'idées. Il rappelle tout d'abord aux planteurs qu'ils ont la faculté de recruter des gardes-champêtres assermentés, et ceux-ci peuvent suppléer aux postes de police insuffisamment nombreux qui existent actuellement. Des brigades mobiles vont en outre, à titre d'essai, être installées dans une ou deux provinces.

Le lieutenant-gouverneur de Cochinchine se propose ensuite d'exercer un contrôle plus sérieux de la main-d'œuvre. Cela est évidemment un peu l'office des planteurs eux-mêmes, et le chef de la colonie leur recommande en effet de veiller à ce que les individus qu'ils engagent aient leurs papiers parfaitement en règle. Mais l'administration peut, de son côté, prendre des précautions quand il s'agit d'amener de la main-d'œuvre des pays voisins, de l'Annam et du Tonkin. Dans ce cas, le gouverneur est d'avis, au lieu d'une identification sommaire, de munir chaque coolie d'une carte portant sa photographie. Cette carte devrait être établie en trois exemplaires dont l'un resterait entre les mains de l'engagé, le second entre les mains de l'engagiste, et le dernier serait classé au service de l'immigration.

Enfin le lieutenant-gouverneur recommande aux planteurs, en attendant que l'administration ait pu multiplier les moyens de communication nécessaires, — au programme de l'emprunt figurent notamment des crédits pour la construction de routes desservant les plantations de caoutchouc, — d'établir eux-mêmes à frais communs un ou plusieurs bureaux postaux ou télégraphiques.

Le moment est malheureusement mal choisi pour demander aux planteurs de consentir de nouveaux sacrifices, et il faut espérer que les finances de la colonie se trouveront bientôt suffisamment équilibrées pour que le gouvernement prenne à sa charge les frais de cette défense de la propriété qui est une des conditions essentielles pour la réussite de la colonisation.

La mission Chevalier et les cultures riches. — A l'issue de sa mission d'études en Indochine, et avant de se rendre dans les Indes néerlandaises, M. Auguste Chevalier, chef de la mission permanente d'études agricoles au ministère des Colonies, a donné à un de nos confrères du *Courrier Saïgonnais* des impressions sur l'agriculture indochinoise et en particulier sur les cultures riches qui constituent la principale visée des colons français en Indochine.

Le café et l'hévéa sont actuellement les cultures à la mode dans notre grande colonie d'Asie. M. Chevalier croit surtout en la première, étant donné le large débouché qu'elle est assurée de trouver dans la métropole. Les divers territoires de l'Indochine, estime-t-il, sont excellemment propices aux cultures de café, bien que *Parabica* et le *liberia* y soient sujets à un assez grand

nombre de maladies. Mais M. Chevalier croit en l'avenir du *robusta* et de l'*excelsa* dans notre colonie. Ces deux espèces viennent d'Afrique. La première est originaire du Congo belge où elle poussait à l'état sauvage. Aux Indes néerlandaises, les productions de *robusta* ont déjà dépassé les productions d'*arabica* et de *liberia*. Des essais très encourageants de *robusta* ont été tentés en Cochinchine. Quant à l'*excelsa*, elle a été découverte par M. Chevalier lui-même au Chari en 1902. Neuf graines rapportées par M. de Vilmorin ont suffi pour donner naissance aux 20.000 pieds actuellement existant au Tonkin.

En ce qui concerne l'hévéa, M. Chevalier pense que les planteurs d'arbres à caoutchouc n'ont rien à craindre pour le développement de leurs cultures. Il est naturellement plus sceptique sur l'écoulement fructueux du produit, mais il n'en prédit pas moins le meilleur avenir aux plantations qui auront trouvé le moyen de réduire à des minima les frais de la main-d'œuvre.

Le Tam-Dao. — *L'Asie Française* s'est préoccupée à plusieurs reprises de l'important problème des sanatoria en Indochine. Nous avons protesté contre l'abandon du Langbian, et nous avons montré comment il était plus avantageux pour la colonie, et plus humanitaire en même temps, d'avoir des stations climatiques où les fonctionnaires fatigués pourraient venir se reposer. On pourrait du même coup raréfier les départs en congé et permettre à ceux qui hésitent devant les frais d'un retour prématuré de rétablir sur place leur santé. Nous avons enfin cité l'exemple de la colonie voisine : l'Inde anglaise, où le temps de séjour exigé est beaucoup plus long que dans notre Indochine, bien que les rigueurs du climat soient les mêmes, et cela uniquement parce que les Anglais ont su aménager d'immenses et très pratiques sanatoria.

Or l'on nous annonce maintenant qu'aux portes mêmes de Hanoï une station est en train de se constituer. Le projet ne date pas d'hier puisqu'il s'agit du Tam-Dao, dont on a beaucoup parlé, mais qui ne paraissait pas plus que le Langbian devoir sortir des limbes administratives.

Fait assez curieux, c'est grâce à l'initiative d'un simple garde principal de milice que l'affaire du Tam-Dao a vu le jour. On avait en 1906 rêvé un peu trop grand : une somme de 60.000 francs avait été dépensée en pure perte puisqu'elle avait été consacrée aux études d'un chemin de fer à crémaillère auquel on renonça par la suite ; on avait traité avec un hôtelier de Hanoï qui devait construire deux hôtels au Tam-Dao et recevoir une subvention de 40.000 francs par an. Les hôtels ne furent pas construits, et on se contenta de faire pour 8.000 piastres une route carrossable jusqu'à un col situé à la côte 400 d'où l'on atteignait le sommet (la station de la Cascade d'Argent est à 930 mètres d'altitude) par un sentier.

Or M. Farreras, garde principal, chargé du poste, eut foi en l'avenir du Tam-Dao. Il se fit

mettre en congé et construisit à ses frais un hôtel pour lequel il reçut une simple subvention annuelle de 9.000 francs. Cet hôtel fut inauguré l'an passé et bien qu'il fût à peine achevé, il regorgeait de monde. Devant cet exemple l'administration ne pouvait rester inactive, et elle décida donc d'inscrire au budget une somme de 20.000 piastres pour la réfection de la route du Tam-Dao. De son côté, la Mission a décidé d'y établir un vaste sanatorium pour les prêtres fatigués. L'élan est donc bien donné cette fois et il faut espérer que l'on ne s'en tiendra pas à ces quelques efforts indispensables, mais insuffisants.

On pourra dans quelque temps songer de nouveau au tronçon de voie ferrée qui rejoignant la ligne Vinh-yen mettra le Tam-Dao directement en rapport avec Hanoï. Ce qui est essentiel à l'heure actuelle c'est que l'administration ajoute aux trois petits pavillons qu'elle y possède et qu'à son tour elle établisse un vrai sanatorium pour ses fonctionnaires. Quant aux commerçants et aux industriels, ils seront sans doute de l'avis qu'il vaut mieux consacrer une assez forte dépense dans la construction de villas de repos pour leur personnel que de supporter les frais de maladie et d'envois en France de leurs employés. C'est ainsi que les efforts individuels se combinant avec le concours officiel on parviendra sans grands frais à créer une véritable station climatique indispensable pour la bonne santé des Français du Tonkin.

Levant

L'Italie en Asie Mineure. — Le marquis de San Giuliano, ministre italien des Affaires étrangères, a fait le 26 mai à la Chambre des déclarations qui nous intéressent, car elles touchent à la question des îles du Dodécane et à celle de la sphère d'influence économique italienne en Asie Mineure. On remarquera, en ce qui concerne le Dodécane, le ton légèrement supérieur, pris par le ministre italien et l'absence de toute espèce d'engagements en ce qui concerne la date de l'évacuation des îles.

Il est à croire, cependant, que cette évacuation sera la condition de l'octroi, par la Turquie, des concessions que l'Italie recherche pour ses nationaux sur la côte de l'Asie Mineure voisine du Dodécane. En ce qui concerne ces concessions, le marquis de San Giuliano a fait des déclarations intéressantes. Non seulement il nous annonce qu'un accord a été conclu le 19 mai entre la société anglaise du chemin de fer de Smyrne-Aïdin et le syndicat italien qui représente son gouvernement dans cette affaire, mais encore il a montré à grands traits ce que serait la sphère d'influence économique que l'Italie revendique dans cette région. Comme nous le faisons prévoir dans notre dernier numéro, la sphère en question

comprendrait non seulement l'arrière-pays de la baie d'Adalia, mais s'étendrait à l'Ouest dans la direction de Rhodes, puisque le ministre des Affaires étrangères a parlé de demandes italiennes visant la région de Macri, « la mise en état de ce port et le développement du réseau ferré vers l'Est et l'Ouest ». La baie de Macri est située à une petite distance à l'Est de Rhodes. Nous savons donc à peu près ce que les Italiens veulent englober du littoral dans leur sphère d'influence économique.

Quant à l'extension de celle-ci vers l'intérieur, il est impossible encore de la mesurer. Le ministre ne nous a pas dit, en effet, jusqu'où les Italiens seraient, aux termes de leur accord avec les intéressés anglais, autorisés à prolonger leur chemin de fer. Cependant, lorsqu'il nous dit que les Anglais chercheront une compensation aux droits de préférence qu'ils abandonnent dans l'extension de leur ligne vers le chemin de fer allemand d'Anatolie, il semble bien laisser entendre que les Italiens pourront pousser leur rail jusqu'à la ligne anglaise et peut-être se relier avec elle. On ne voit pas, en effet, qu'il y ait grand-chose de fondé dans l'idée exprimée par certains journaux français, que le jour où le rail anglais aurait été relié au rail italien, une partie du trafic qui suit le chemin de fer d'Aidin vers Smyrne, serait détournée vers le port d'Adalia. Un tel phénomène serait contraire à toutes les lois économiques qui font préférer aux marchandises un trajet légèrement plus long sur une voie ferrée aboutissant à un grand marché, à un transport plus court vers un centre commercial secondaire comme l'est et le restera sans doute pendant longtemps Adalia. Le rail italien sera tout aussi facilement un affluent qu'un effluent du rail anglais, et, si la compagnie anglaise ne s'obstine pas à exploiter les embranchements se dirigeant au Sud de sa ligne, elle n'aura sans doute aucune raison d'empêcher la voie ferrée italienne d'arriver jusqu'à son chemin de fer Smyrne-Aidin-Bourdour-Eguerdir. Il est probable, d'ailleurs, qu'avant longtemps l'arrangement conclu le 19 mai sera connu, sinon par sa publication, du moins par les concessions qu'il permettra aux Italiens d'obtenir de la Turquie. Reste, il est vrai, comme nous le disions au début, à savoir si le gouvernement de Constantinople est disposé à se dessaisir d'un gage et à octroyer aux Italiens la concession demandée avant d'avoir obtenu la restitution des îles du Dodécannèse. Nous publions ci-après la partie des déclarations de M. de San Giuliano relative à l'Asie Mineure.

Le Dodécannèse.

La note de sir Edward Grey, du 14 décembre, prenait acte de notre déclaration que les îles du Dodécannèse seront restituées à la Turquie à la date et aux conditions qu'établiront l'Italie et la Turquie. La note reconnaissait que la question intéresse en première ligne l'Italie et la Turquie, mais définissait comme anormale la situation dérivant de notre occupation du Dodécannèse. Cependant, bien que le mot « anormale » ait en anglais une signification quelque peu différente de celle qu'il a en italien et en français, et

bien que je connusse les intentions amicales du gouvernement britannique, je n'ignorais pas que la première condition pour conserver des rapports cordiaux avec l'Angleterre est la plus ouverte franchise. Aussi n'ai-je pas caché à sir Edward Grey mon impression ni les raisons pour lesquelles la phrase en question pouvait avoir pour effet de retarder, au lieu de hâter, l'évacuation du Dodécannèse, parce que, contrairement aux intentions du ministre anglais, elle aurait pu déterminer la Turquie à résister à nos justes demandes.

Les conversations cordiales que j'ai eues avec l'ambassadeur d'Angleterre et celles du marquis Imperiali avec sir Edward Grey m'ont confirmé immédiatement dans la conviction que la phrase en question n'avait aucunement une signification peu amicale envers l'Italie. Les faits ont d'ailleurs répondu aux paroles loyales et amicales de sir Edward Grey.

L'Italie en Asie Mineure.

M. Federzoni demande si les paroles de sir Edward Grey peuvent faciliter l'exécution complète des stipulations du traité d'Ouchy et permettent à l'Italie d'obtenir les compensations correspondant aux dépenses et aux sacrifices qu'elle a supportés en raison de l'inobservation de ces stipulations par la Turquie.

Un premier pas important dans cette voie, probablement encore longue et laborieuse, a été accompli grâce à l'attitude particulièrement amicale du gouvernement britannique envers l'Italie. Dès les premiers jours de février, sir Edward Grey nous dit que désireux de maintenir les rapports les plus cordiaux entre l'Angleterre et l'Italie, il ne s'opposerait pas aux concessions demandées par les capitalistes italiens dans une zone touchant pourtant de très près aux intérêts anglais, naturellement sous la réserve des droits de la Compagnie anglaise des chemins de fer de Smyrne à Aidin.

Je suis heureux d'annoncer que l'obstacle provenant de cette réserve se trouve supprimé et que le 19 mai, le syndicat italien et la Compagnie anglaise de Smyrne-Aidin ont signé un accord définitif au sujet des chemins de fer italiens et anglais en Asie Mineure.

Il faut naturellement obtenir encore de la part du gouvernement ottoman la concession de la construction et de l'exploitation de chemins de fer desservant les ports de Macri et d'Adalia et de la construction et de l'exploitation de ces ports eux-mêmes. Mais l'accord intervenu entre le syndicat italien et la Compagnie anglaise aura un effet utile, car les deux Compagnies se sont engagées à agir auprès de la Turquie d'accord et réciproquement, le syndicat italien pour obtenir les lignes en question situées au Sud de la ligne Smyrne-Aidin, et la Compagnie anglaise pour obtenir d'autres lignes analogues au Nord de la ligne Smyrne-Aidin, dans la direction des chemins de fer allemands de Bagdad.

Cette convention sera bientôt communiquée officiellement aux gouvernements italien et anglais, qui seront invités à s'employer pour sa réalisation. Lesdites initiatives visent tout particulièrement la région d'Adalia. D'autres, analogues, visent la région de Macri, la mise en état de ce port et le développement du réseau ferré vers l'Est et l'Ouest.

Nous avons été également sollicités d'appuyer d'autres initiatives italiennes ayant pour but l'exploitation de forêts et de mines dans l'hinterland d'Adalia et dans le Dodécannèse. Le gouvernement ne refusera pas cet appui, tout en s'efforçant de coordonner les initiatives des différents capitalistes et d'agir efficacement auprès de la Turquie afin de vaincre ses lenteurs habituelles et peut-être des méfiances injustifiées.

En effet, nous avons un intérêt politique et économique de premier ordre au maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie et à la croissante prospérité d'une puissance

qui constitue un des principes fondamentaux et essentiels de notre politique dans la Méditerranée.

Il est superflu de dire que l'accord du 19 mai est non seulement une nouvelle preuve de l'intimité et de la cordialité des rapports existant entre les gouvernements italien et anglais, mais aussi un moyen de les rendre plus intimes encore et plus cordiaux parce qu'il a transformé en motif de coopération et de loyale et amicale collaboration cette même question en laquelle les interpellateurs redoutaient une éventuelle source de discorde entre les deux nations traditionnellement unies par une sympathie constante.

En outre, l'accord du 19 mai met, pour la première fois, l'Italie au nombre des nations ayant en Turquie d'Asie un ensemble d'intérêts économiques plus ou moins liés avec les autres intérêts européens et ottomans, ce qui constituera un *locus standi* et une base concrète qui nous permettront d'exercer notre influence politique et de coopérer plus efficacement, autant à l'équilibre méditerranéen, au maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie et à son indépendance économique qu'au progrès et au développement de notre commerce et à l'expansion graduelle de l'influence de la langue et du prestige de l'Italie.

Le Parlement ottoman. — Le Parlement ottoman vient de se réunir. Le correspondant du *Temps* a donné, sur la proportion des représentants des nationalités et religions de l'Empire ottoman, un certain nombre d'indications que nous croyons intéressant de reproduire parce que cette composition est caractéristique des influences nationales qui s'exercent actuellement en Turquie et qui auront sans doute une action sur la politique intérieure de la Turquie.

L'ancienne Chambre comptait 299 députés. La nouvelle en comptera seulement 245, représentant 95 sandjaks. La différence de 54 sièges provient des provinces perdues depuis deux ans : sandjaks d'Europe et d'Afrique et îles de l'Égée.

Au point de vue de sa composition ethnique, chose si importante en Turquie, voici comment se divise la nouvelle Chambre :

Députés des sandjaks turcs proprement dits.....	142
Députés des sandjaks arabes.....	69
Députés arméniens.....	15
Députés grecs.....	16
Députés israélites.....	3
	245

Il faut noter que parmi les députés représentant des sandjaks arabes, 8 sont Turcs, comme par exemple Ali Haydar Midhat, fils de Midhat pacha qui représente le sandjak de Bagdad; par conséquent l'élément turc proprement dit compte en réalité 150 députés sur 254. Cette proportion est intéressante à retenir au moment où se dessine dans l'Empire ottoman un incontestable mouvement néo-nationaliste turc.

Il faut également tenir compte, pour déterminer le nombre des Arabes, que deux d'entre eux sont chrétiens : un chaldéen à Mossoul et un catholique à Beyrouth; par conséquent en tenant compte des 8 députés turcs représentant des circonscriptions arabes, la nouvelle Chambre comptera 61 députés arabes, dont 59 musulmans.

Au point de vue religieux, la proportion est la suivante :

Musulmans.....	209
Grecs orthodoxes.....	16
Arméniens orthodoxes.....	15
Israélites.....	3
Catholique.....	1
Catholique chaldéen.....	1
	245

ou 209 musulmans, 33 chrétiens et 3 israélites.

Si l'on compare ces éléments avec ceux qui composaient l'ancienne Chambre, l'on constate un renforcement proportionnel considérable de l'élément turc et aussi de l'élément musulman en général : la nouvelle Chambre est moins hétérogène que l'ancienne, d'abord par la disparition complète des éléments albanais, serbes et bulgares, ensuite par une légère diminution des sièges grecs et israélites, conséquence de la perte de Salonique et de toute la Macédoine.

En ce qui concerne les Grecs, ils étaient représentés dans l'ancienne Chambre par 21 députés dont 14 pour la Turquie d'Europe et les îles et 7 pour l'Asie Mineure.

Les 16 députés qui leur ont été accordés dans la nouvelle Chambre représenteront exclusivement les Grecs d'Anatolie, sauf un député du vilayet d'Andrinople : l'élément grec n'a donc pas lieu de se plaindre de sa représentation.

Il faut retenir aussi que le bloc arabe, qui n'a pas sensiblement varié depuis deux ans avec ses 69 députés (il n'a perdu que les sièges de Tripolitaine), se trouve aujourd'hui, par suite des pertes en Turquie d'Europe, proportionnellement beaucoup plus important qu'autrefois : c'est encore une indication qu'il faut noter, car cette grande importance de l'élément arabe pourra peut-être réserver des surprises.

Au point de vue politique, constatons que la presque totalité des membres de la Chambre — 230 — appartiennent au Comité Union et Progrès. Mais il faut considérer comme vraisemblable qu'une opposition se formera dans l'assemblée, bien qu'il soit impossible de rien prévoir en ce qui concerne son esprit ni son importance numérique.

Extrême-Orient

CHINE

Un nouveau cabinet. — La promulgation de la nouvelle Constitution chinoise, dont nous avons précédemment indiqué des traits caractéristiques, a été suivie d'un remaniement ministériel. Tous les anciens ministres sont restés en fonction, sauf le titulaire de l'Instruction publique, qui a été remplacé par un transfuge du parti de Sun Yat Sen, nommé Tung Hua Long, ancien

vice-président de l'Assemblée républicaine de Nankin et président du Sénat récemment dissous. D'autre part, le président du nouveau cabinet ne faisait pas partie du ministère précédent. C'est Sin Se Tchang, précepteur de l'empereur ; il est président sans portefeuille.

Tous ces personnages, y compris le nouveau ministre de l'Instruction publique, sont à tendances conservatrices. Et ainsi s'accroît la politique réactionnaire de Youan Chi Kai, dont chaque mois nous avons l'occasion de signaler une manifestation nouvelle.

Le premier acte du cabinet du Sin Se Tchang a été d'envoyer à la signature du président de la république un décret plaçant les forces militaires sous le contrôle du gouvernement central, et de confier aux gouverneurs civils la charge de percevoir les impôts et d'administrer la justice. Ce décret a pour effet, comme on s'en rend compte, d'accroître la concentration du pouvoir.

Une loi sur la presse. — Devant la multiplication croissante des journaux révolutionnaires, le gouvernement impérial avait essayé à plusieurs reprises de réglementer la presse. Il n'avait jamais pu y parvenir. A la faveur de la révolution, le nombre des feuilles publiques augmenta. Tous les groupes locaux, tous les partis nationaux possédaient au moins un organe dans chaque préfecture. La politique de Youan Chi Kai modifia cet état de choses. Le pouvoir central, pour se consolider, dut en effet paralyser l'action des nombreux partis et associations qui, par leur turbulence et leur ambition, mettaient en péril le nouveau régime ou qui exploitaient au bénéfice de leurs membres la situation anarchique du pays. Dans les provinces, plusieurs journaux disparurent. Mais, en Chine, pour peu que la répression gouvernementale faiblisse, les anciennes coalitions réapparaissent. Ces derniers temps, des feuilles nouvelles sont nées, qui, en dépit de la prudence de leurs articles et de leurs nouvelles, sont nettement dirigés contre le gouvernement de Youan Chi Kai.

Celui-ci a repris les anciens projets de réglementation et, en s'en inspirant, il a élaboré un texte dont nous allons indiquer les grandes lignes. Son rédacteur fut, dit-on, Leang Che Yi, qui, jusqu'à ces derniers temps, fut l'éminence grise de Youan Chi Kai.

Tout individu qui voudra, sous sa direction et sa responsabilité, faire paraître une publication quelconque, devra prendre l'avis de la police. Cette dernière sera libre d'accorder ou de refuser l'autorisation. Si elle donne une réponse favorable, le gérant devra indiquer le nom, l'âge, la profession et les antécédents de ses collaborateurs. Ne sont pas admis à diriger et à rédiger un journal les soldats et marins, les administrateurs et juges, les étudiants en droit, les gens de condition basse. Défense est faite de cumuler les fonctions de gérant et de rédacteur. Redoutant les crises d'hystérie des politiciens chinois, les auteurs de la loi sur la presse ont prescrit à la police

de refuser l'autorisation à toute personne atteinte de maladie nerveuse.

A Pékin, le gérant sera tenu de verser aux autorités à titre de dépôt 800 dollars pour un quotidien, 250 pour un hebdomadaire, 150 pour une publication mensuelle et 100 pour une simple feuille annuelle. En dehors de Pékin, ces chiffres seront doublés. Si le dépôt n'est pas fait sur l'heure, l'autorisation ne peut être donnée. Une série d'amendes est fixée pour les très diverses et nombreuses infractions. Au cas où l'amende ne serait pas acquittée, son montant est prélevé sur le dépôt dont l'épuisement entraînera la suppression du journal et l'emprisonnement du gérant, de l'imprimeur et des rédacteurs.

Il est interdit aux journaux de représenter la politique gouvernementale sous de fausses couleurs, d'exposer des systèmes politiques ou sociaux ayant un caractère subversif, de troubler la paix publique, de divulguer les instructions et les affaires diplomatiques ou militaires, de faire connaître les décisions que le Parlement ou les conseils gouvernementaux ont pu prendre en secret. De plus, défense est faite, dans les comptes rendus de jugements ou de procès, de féliciter et de défendre les accusés ou les différentes parties.

Cette première loi du gouvernement à étiquette républicaine sur la presse a été, paraît-il, mal accueillie par les groupes politiques. On trouve qu'elle est prohibitive à l'excès, qu'elle met arbitrairement tout journal sous la coupe de la police, et que ses prescriptions rendent impossible une publication régulière.

Le gouvernement de Pékin a en effet rendu la vie bien difficile désormais à la presse d'opposition. Etant donné qu'un journaliste professionnel en Chine a toujours été plus ou moins en relations avec les anciens partis révolutionnaires, la police aura toujours des raisons suffisantes pour refuser l'autorisation ou arrêter la publication. Il est vrai que l'on aura la ressource de corrompre la police : souvent rien ne sera plus facile.

Les Chinois dans la Mongolie intérieure. — Nous avons signalé à plusieurs reprises le désir de certaines régions de la Mongolie intérieure d'être annexées à la Mongolie extérieure dont l'autonomie est assurée par la Russie. Depuis que cette annexion a été reconnue impossible, les Mongols des régions intérieures cherchent du moins à vivre sous une suzeraineté chinoise aussi atténuée que possible. On s'explique ce souci lorsque l'on apprend des faits comme celui que nous devons maintenant signaler. Les troupes chinoises qui se trouvaient à quelque 160 kilomètres au Nord-Ouest de Kalgan sur la route d'Ourga, ont traitreusement massacré une bande de Mongols intérieurs. Ceux-ci, qui avaient servi en Mongolie extérieure sous les ordres d'un chef de bande, furent invités par les ouvertures amicales des Chinois à se réunir dans une vaste construction. Des meurtrières en

perçaient les murs et servirent aux Chinois à cribler l'intérieur de la bâtisse de coups de fusil. Sur 100 Mongols qui y étaient enfermés, 30 réussirent à sauter les murs et à se sauver. Les 70 autres furent couchés par les balles. Les cadavres qui furent trouvés furent jetés ensuite dans les fossés. Deux des victimes laissées pour mortes reprirent conscience pendant la nuit et, malgré leurs blessures, réussirent à ramper jusqu'à un endroit où elles se trouvèrent en sûreté. Les chefs de cette bande mongole, qui n'étaient pas avec leurs hommes, furent saisis ailleurs, menés à Kalgan et exécutés sur l'ordre de l'autorité militaire. Il est évident que de tels procédés ne constituent pas une méthode favorable pour faire préférer aux Mongols intérieurs les appels que leur adresse Pékin à ceux qui, d'ailleurs, malgré les avertissements de la Russie dont nous avons défini la politique dans notre dernier numéro, continuent à leur venir d'Ourga.

JAPON

Le programme du cabinet Okuma. — Le cabinet Okuma a publié des renseignements sur son programme. Il promet d'observer de plus près les formes constitutionnelles, d'adopter une politique étrangère capable d'assurer la paix permanente en Extrême-Orient, tout en maintenant de la manière la plus stricte l'efficacité des moyens de la défense nationale, il se propose d'imposer une discipline rigoureuse aux fonctionnaires. En outre le nouveau gouvernement aurait le projet d'encourager les entreprises productives, de faire des économies, de réduire les impôts et d'éviter absolument l'émission de nouveaux emprunts. Reste à savoir dans quelle mesure ce programme et en particulier sa partie financière, fort difficile à réaliser et qui contient des points quelque peu contradictoires, pourra trouver son application.

Il est à observer que le premier acte du cabinet Okuma, sans doute désireux de s'assurer une popularité en étendant les sanctions qu'appelle aux yeux de l'opinion le dernier scandale naval, a mis l'amiral Yamamoto, l'ex-premier ministre et l'amiral Saito, ancien ministre de la Marine, dans le cadre de réserve. On a remarqué que l'empereur avait tenu cependant à exprimer à ces deux hauts officiers de la marine impériale sa reconnaissance, puisqu'il leur a fait don de deux grands vases d'argent ornés du blason impérial.

Les relations russo-japonaises. — L'amélioration des relations entre la Russie et le Japon était déjà un fait connu et signalé par nous. On en signale un nouveau symptôme : des arrangements ont été faits entre Saint-Petersbourg et Tokyo pour recommencer à échanger des officiers qui seront employés dans les régiments de l'une

ou de l'autre armée. Cet échange avait été interrompu depuis la guerre.

Les maximes du général Nogi. — Personne n'a oublié le suicide du général Nogi à l'heure où le corps de l'empereur Moutsou Hito, qu'il avait longtemps servi, quitta le palais pour s'acheminer vers sa sépulture. Récemment on a publié les maximes que ce tenant des anciennes mœurs des Samouraï a écrites pour les élèves de l'Ecole des Pairs. Elles prouvent surabondamment que ce n'est pas tant la qualité d'une philosophie que la passion avec laquelle l'individu s'observe et veut se surmonter, qui suscite les actes héroïques. Les maximes du général Nogi sont en effet du même ordre que les idées morales de la *vie intense* du président Roosevelt : c'est assez dire combien elles sont originales. En voici quelques exemples :

Restez les lèvres closes : celui qui ouvre toujours la bouche prouve que son âme est vide.

Faites attention à ce que vous regardez : celui dont les yeux vagabondent toujours montre que son âme vagabonde aussi.

Lorsque vous présentez vos respects à une personne, ayez soin de la regarder.

Un garçon doit agir en garçon : évitez de devenir efféminés.

Ne vous adonnez jamais au luxe : rien ne rend un homme absurde comme le luxe.

Montez aussi peu que possible en pousse-pousse, même si on en envoie chercher un pour vous ; essayez de marcher jusqu'à la maison.

Combien d'entre vous lavent leur visage avec de l'eau froide en hiver ? Vous ne devez pas user d'eau chaude.

Quand il fait froid pensez qu'il fait chaud, et quand il fait chaud pensez qu'il fait froid.

Sachez ce qu'est la honte : celui qui ne sait pas ce qu'est la honte est inférieur aux animaux.

Devenez un homme utile pour votre pays. Il vaudrait mieux mourir que de ne pas l'être.

Lorsque l'on rapproche ces maximes si originales de la vie et de la mort héroïque du général Nogi, on ne peut s'empêcher de penser qu'il suffit de bien peu de dépense intellectuelle pour susciter un héros.

PERSE

La situation intérieure. — Le successeur du ministre de l'Intérieur, Aïn ed Daouleh, qui avait démissionné au début d'avril pour cause de mésintelligence avec ses collègues, n'a pas encore été désigné. Le sipahdar qui a été deux fois déjà premier ministre semble tout qualifié pour recueillir cette succession.

Du côté financier, la situation est quelque peu embarrassée, Les ministres sont disposés à accueillir favorablement les propositions faites par le trésorier général pour parer au déficit budgétaire. Ces propositions comprennent la création de taxes nouvelles sur la propriété urbaine, sur les professions, sur les droits d'accise des tabacs,

sur ceux de l'opium, sur la propriété foncière (rendement plus intensif et plus régulier du *maliyat*). Ces différentes mesures devront apporter au Trésor une somme de 4 millions et demi de tomans dont un quart pourra être utilisé cette année. Le Trésor a reçu des différentes provinces des renseignements télégraphiques lui permettant de compléter les chiffres des recettes des revenus intérieurs pour l'an passé. Les recettes globales sont de 1.480.778 livres sterling en augmentation de 424.986 livres sterling, soit 42 0/0 sur le précédent exercice. Les principales augmentations portent sur les impôts fonciers, 30 0/0; les domaines de la Couronne, 60 0/0; les transports, 41 0/0; les droits d'accise, 7 0/0. Les recettes douanières atteignaient au 20 mars un total de 858.000 livres sterling accusant ainsi une plus-value de 11 0/0. Bien que ces résultats soient satisfaisants, ils se trouvent contrebalancés par l'accroissement énorme des dépenses administratives. Les projets du trésorier général sont donc plus que jamais utiles au bon équilibre du budget.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie russe a déposé sur le bureau de la Douma, un mois avant que M. Sazonof ne fit les déclarations officielles que l'on a trouvé reproduites d'autre part, un projet de loi concernant l'organisation de lignes de navigation avec le golfe Persique. Cette organisation doit être réalisée de 1915 à 1924. Tous les consuls russes ont en effet insisté sur la nécessité de rendre plus actifs les rapports par mer, entre la Perse et la Russie. Dans la zone neutre établie en Perse, la Russie doit manifester une activité égale à celle de la Grande-Bretagne. Le ministre a fait ressortir la concurrence que les Allemands feront au commerce russe non seulement par mer, mais aussi, plus tard, par le chemin de fer de Bagdad, et a insisté sur la nécessité de soutenir le pavillon russe dans le golfe Persique.

Le gouvernement russe est décidé à accorder une subvention annuelle n'excédant pas 12.000 livres sterling à une ligne de vapeurs qui desservirait les ports du golfe Persique d'Odessa et Bouchir.

Le gouvernement anglais et l'Anglo-Persian Oil Company. — Le gouvernement anglais a tout dernièrement conclu avec « l'Anglo-Persian Oil Company » un important contrat qui lui assure la plus grande partie de la production pétrolifère de ladite compagnie. L'Angleterre s'est engagée à souscrire 50 millions d'actions ordinaires et 5 millions d'obligations : l'achat deviendra définitif dès que le Parlement anglais l'aura ratifié. Grâce à ce secours, la Compagnie pourra étendre ses canalisations souterraines, développer ses raffineries de pétrole. Elle sera en mesure d'exécuter de vastes contrats s'étendant sur plusieurs années, qu'elle conclura avec le gouvernement parallèlement avec l'opération financière qui vient d'être indiquée. L'« Anglo-Persian Oil Company » représentée par M. d'Arcy avait obtenu du chah de Perse en 1909 une con-

cession lui donnant le privilège exclusif d'exploitation des pétroles dans la plus grande partie de l'empire persan, excepté les provinces suivantes : Ghilan, Mazandéran, Azerbaïdjan, Astrabad et Khorassan pour une période de soixante ans à dater de mai 1909. Il se trouve que les puits pétrolifères principaux sont dans la zone neutre telle que l'a définie la convention anglo-russe de 1907. Faut-il voir dans cette mesure prise par le gouvernement anglais parallèlement à certains arrangements conclus avec la Turquie en Arabie, Anatolie et Mésopotamie ainsi qu'avec les compagnies anglaises qui exploitent les pétroles algériens, une précaution lui assurant les approvisionnements en pétrole réclamés par les besoins de sa flotte, ou le désir de ne pas laisser tomber entre des mains étrangères toutes prêtes à les saisir, des affaires d'un intérêt vital pour la Perse ? Les deux hypothèses ne sont nullement contradictoires. Un Livre Bleu spécial a été publié contenant les termes exacts du contrat conclu par l'Amirauté anglaise au nom du gouvernement et la grande Compagnie pétrolière ainsi que le rapport de la commission envoyée l'an dernier en Perse, présidée par l'amiral Slade et qui a engagé le gouvernement anglais à conclure le contrat en question.

Commentant cet important événement sur lequel nous aurons nous-mêmes l'occasion de revenir, le *Times* écrit : « Le contrat conclu avec l'Anglo-Persian Oil Company soulève d'importantes considérations de politique étrangère et de défense qui demandent à être soigneusement étudiées avant qu'il ne reçoive la sanction du Parlement (1). Posons la question sous une forme simple et concrète. L'Amirauté propose de placer plus de 2.000.000 de livres sterling dans ce sous-sol. Ce ne sera pas la seule source d'huile de pétrole qui pourra alimenter la marine, mais on pourra néanmoins être assuré de sa production. Les conduites se trouveront tout près de la frontière turque à proximité de laquelle arrivera un chemin de fer étranger, elles seront très vulnérables et continuellement à la merci de tribus turbulentes dans une région où aucune autorité locale n'existe. A tout moment l'Amirauté devra requérir aide et protection et cela incombera non pas à la marine mais aux troupes de l'Inde. Ce n'est pas dans un esprit de critique, mais avec un sentiment réel d'inquiétude que nous désirons montrer que c'était précisément pour écarter cette responsabilité que les sphères d'influence en Perse ont été finalement délimitées. Nul ne peut relire le grave discours prononcé par sir E. Grey le 17 février 1908 aux Communes sans d'apercevoir qu'il pensait avoir écarté de tous risques les territoires avoisinant le golfe Persique. Il déclarait à plusieurs reprises, en effet, que la province du Séistan était le point le plus dangereux, que la Convention (anglo-russe) était plus stratégique que commerciale, et que s'il pouvait protéger le Séistan, il n'irait pas plus avant. Le présent projet

(1) A la séance des Communes du 22 mai, le speaker a présenté la motion de M. Churchill.

semble reporter le point stratégique dangereux à quelque cent milles plus loin à l'Ouest. La propriété anglaise même dans une zone neutre doit être protégée, bien qu'elle ne le soit pas toujours ; mais les puits de pétrole de la marine royale seront une constante tentation en temps de troubles, leur existence compliquera grandement le problème de défense de l'Inde. Ce n'est un secret pour personne que les limites de la sphère d'influence anglaise en Perse ont été resserrées parce que lord Kitchener avait dit qu'avec les forces mises à sa disposition, il ne pouvait entreprendre de défendre un plus vaste territoire. Il expliqua longuement les raisons qui rendaient l'armée indienne incapable de protéger tout le golfe Persique. Le Foreign Office et l'India Office savent cela : est-il possible que l'Amirauté les ignore ? Le Livre Bleu suggère que l'on a surtout fait d'intéressantes prospections au point de vue rendement pétrolifère, sans se préoccuper beaucoup de politique ou de stratégie : tout le projet laisse supposer que de plus vastes débouchés ont été entrevus, que des affaires plus étendues restaient à discuter. Cela tendra à transformer certainement tout le caractère des intérêts anglais dans la Perse méridionale et amènera inévitablement un changement de politique dans ces régions. La route de la Méditerranée prend de ce fait une plus grande importance, car elle nous apportera non seulement la nourriture que nous mangeons, mais encore l'huile qui est le sang de nos dreadnoughts. Nous ne nous étendrons pas sur la question de voir le gouvernement engager de si forts capitaux dans une région qui n'est pas sous le contrôle direct de la Grande Bretagne. La réponse à une telle objection pourrait être que l'Amirauté achète son huile là où elle en trouve. Peut-être cela serait-il la meilleure réponse à ce que nous venons d'exposer. Si en tout cas tous les risques ont été pesés, nous serons satisfaits. Mais le Parlement ne devra voter ces crédits et donner son approbation qu'après une explication complète et franche, non seulement des vues de M. Churchill, mais encore de celles du Foreign Office et de l'India Office. »

Le transpersan. — Interrogé à la séance du 19 mai de la Chambre des Communes par M. Morrell, sur la question de la construction du transpersan et des lignes annexes, sir E. Grey a répondu à son honorable collègue : « Aucune études topographiques n'ont été entreprises au delà de la sphère d'influence des intérêts russes, mais nous sommes disposés à accepter l'extension en dehors de cette sphère à certaines conditions que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer devant cette Chambre, à savoir qu'il ne peut être construit exclusivement des lignes dans le Nord, sans que le Sud y participe ; le contraire serait préjudiciable aux intérêts commerciaux de l'Angleterre... En ce qui regarde la construction de chemins de fer actuellement en territoire persan, il est réellement urgent que nous soyons en position de les établir dans la zone méridionale vu que, à tous

moments, des projets similaires peuvent être réalisés dans la zone septentrionale. Avant qu'aucune ligne ne soit entreprise vers l'Inde, des indications seront certainement fournies au Parlement pour lui expliquer toutes les conditions auxquelles le gouvernement de Sa Majesté est disposé à y consentir. » Et comme le colonel Yate lui demandait si le gouvernement anglais avait le droit de construire des chemins de fer au Sud de la sphère russe, sir E. Grey a ajouté : « Il n'est pas question que ce soit le gouvernement anglais qui soit actuellement chargé de construire une ligne semblable. Il est simplement question de concessions à une Société internationale qui doit faire des voies ferrées dans toute la Perse, du Nord au Sud... Le gouvernement indien a été consulté dans toutes les négociations relatives aux prolongements de lignes projetées en deçà de la zone d'influence russe et des raccordements possibles au réseau de l'Inde. »

La discussion sur le transpersan a repris le 25 mai à la Chambre des Lords. Interrogé par lord Lamington, le marquis de Crewe a répondu au nom du gouvernement : « Matériellement, la question n'a pas avancé depuis deux ans qu'on l'agite. A cette époque, lord Morley était d'avis que quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur l'opportunité de construction d'une ligne à travers la Perse, cela ne devait pas écarter toute idée de discussion à son sujet ». La Société d'études, a ajouté lord Crewe, n'a pas été à même de procéder rapidement. L'autorisation que le gouvernement anglais lui a accordée n'est pas une autorisation de construire, mais seulement d'étudier des tracés. « En dehors de nos propres limites, par conséquent dans la zone russe, notre permission de construire n'était pas nécessaire. Il est vrai que l'idée d'une ligne courant de la Russie jusqu'à l'Inde était de nature à exciter l'imagination de beaucoup de gens en Russie, et de quelques-uns dans l'Inde, mais qu'elle ne devait pas être confondue avec d'autres lignes connexes et secondaires, destinées à développer le commerce de la Perse. » La construction de la partie du transpersan, en dehors de ces voies de raccordement avec les principaux centres commerciaux, devant faire plus tard communiquer l'Inde avec le reste du réseau persan reste une question à débattre entre les gouvernements anglais et indien. Aucune décision n'a été prise. Du côté persan, on pense qu'il serait préférable de commencer par de petites lignes plutôt que par la ligne principale. Il n'y a pas de doute que la Russie voudrait très justement faire continuer une ligne au Sud de Téhéran et que nous pourrions nous raccorder à elle. Mais nous devons d'abord veiller à la défense de l'Inde, c'est là un point vital. Nous sommes en bons termes avec la Russie, mais il est admis par des Russes réfléchis que l'existence de sentiments amicaux ne doit nullement engager l'un ou l'autre pays à négliger les précautions ordinaires en ce qui concerne la défense nationale. Dans un pays troublé comme la Perse, la construction de voies ferrées ne doit pas

être entreprise rapidement ni à la légère; mais on est en droit d'espérer que les constructeurs recevront une bonne rémunération du capital engagé. » Lord Lamington ayant demandé quel était l'avis du gouvernement de l'Inde dans la question du transpersan, lord Crewe lui a dit que les autorités militaires de l'Inde pensaient que la seule ligne possible serait celle longeant la côte que l'on pourrait défendre facilement par mer. On ne saurait approuver tout autre projet qui nécessiterait un accroissement des forces de l'Inde.

L'œuvre de la gendarmerie suédoise. —

Le meurtre récent de deux officiers suédois instructeurs a remis la question de la gendarmerie suédoise à l'ordre du jour. Nous avons eu l'occasion de rappeler son organisation et l'œuvre méritante qu'elle avait accomplie. Le général Hjalmarson, chef de cette gendarmerie, qui se trouve à Stockholm en congé, a parlé à quelques journalistes de ce corps qu'il commande en Perse.

Le gouvernement persan, a-t-il exposé, ne dispose présentement d'aucune armée nationale. C'est à la brigade de cosaques russes, forte de 3.000 hommes, et à la gendarmerie suédoise qu'incombe la tâche de faire régner l'ordre dans l'empire. Cela n'est pas toujours facile. A la faveur des troubles consécutifs à la révolution, le brigandage avait pris dans les provinces une large extension. L'ordre et la sécurité commencent à peine à renaître.

Avec ses 7.000 gendarmes suédois, le général Hjalmarson surveille actuellement un réseau de 20.000 kilomètres de routes, plus un rayon de 2 kilomètres de chaque côté de la route. La gendarmerie suédoise en usait au début avec une grande mansuétude à l'égard des brigands tombés en son pouvoir. Elle les confiait à la police indigène, mais celle-ci n'avait rien de plus pressé que de remettre les brigands en liberté. Ils recommençaient alors tranquillement leurs exploits. Ce que voyant, le général Hjalmarson sévit plus énergiquement. Quand une contrée est terrorisée par les bandits, on proclame l'état de siège et les brigands surpris en flagrant délit et capturés sont passés par les armes. Avant de venir prendre ses vacances en Suède, le général Hjalmarson s'est arrêté à Pétersbourg. Il se félicite de l'accueil que les autorités lui ont fait. En présence des bons offices rendus par les troupes européennes en Perse, il est sérieusement question de les augmenter. La gendarmerie suédoise serait portée de 7.000 hommes à 12.000 hommes et le corps des cosaques russes de 3.000 à 4.000.

ASIE ANGLAISE

L'industrie minière de l'Inde. — La valeur de la production minière des Indes britanniques augmente très vite. En 1912, elle a été de 233.112.150 francs, en augmentation de 33.507.950 francs sur l'exercice précédent. Le

charbon à lui seul a procuré plus de la moitié de cette augmentation, puisque sa production s'est accrue de 20.193.725 francs, s'élevant au total à 82.759.125 francs.

Les exportations de charbon de l'Inde se développent. Elles ont été de 897.000 tonnes en 1913, soit un accroissement de 36.000 tonnes sur l'année précédente. La différence entre ce chiffre et celui de l'augmentation de la production montre combien la consommation du pays se développe plus rapidement encore que ses ventes de charbon au dehors.

La production de l'or s'est élevée à 56.795.150 fr. Celle du pétrole à 24.381.950 francs. Cette dernière grandit très vite. On s'attend d'ailleurs à une augmentation prochaine de la production de la Birmanie.

La fabrication de la fonte est encore très peu importante, puisqu'elle ne s'est élevée qu'à 1.250.000 tonnes. Nous avons d'ailleurs signalé que l'Inde commençait à vendre de la fonte au Japon. L'extraction de l'étain en Birmanie, qui est encore fort peu de chose, a atteint 650.000 fr., en accroissement de 104 0/0 sur l'année précédente.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Goy de Mezeyrac est chargé d'une mission en Turquie.

Attachés militaires. — M. le *capit.* Bonnefont de Lapomarde est nommé attaché militaire en Chine et au Siam.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Prioux Dam I, Maugard, Dormoy, Bregi, Leca et Arpage; les *lieut.* Rey, Latapy et Payol; les *sous-lieut.* Langlet, Kerné, Thomas, Kervella et Monceaux sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Ranc, Cassandre, Abadie et Petitperrin; les *lieut.* Brice et Verdon; les *sous-lieut.* Laplace, Ruby et de la Follye de Joux sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Pelletier et Schubenet et le *lieut.* Gauche sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Marais et Werquin sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend.* de 3^e cl. Busy est désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'administ.* de 2^e cl. Eugène, Buzy et Husson et de 3^e cl. Rochoix sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ.* de 2^e cl. Jestin est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal* de 2^e cl. Cros-souard; les *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Cadet et Bernard; le *méd.-maj.* de 2^e cl. Le Goanon; le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Montel et le *pharm.-major* de 1^{re} cl. Ehrhardt sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Dubarry est désig. pour la Cochinchine.

Inde Française. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Le Fers est désig. pour les Etablissements de l'Inde.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'offic. d'administ. de 2^e cl. Sauvé est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le capit. de fréq. Martin est désig. pour l'ambassade de France à Washington.

Extrême-Orient. — M. l'enseigne de 1^{re} cl. Gourdon est désig. pour les bâtiment de servitude à Saïgon;

M. le lieut. de vaiss. Desrez est désig. pour la *Manche*;

M. l'offic. des équipages de la flotte Br. ent est adjoint au command. de la marine à Saïgon;

MM. les mécanic. ppaux de 1^{re} cl. Auffret et Grimaud sont désig. pour le *Montcalm*.

Pacifique. — M. l'enseigne de 2^e cl. Le Breton est désig. pour la *Zélée*;

M. l'enseigne de 1^{re} cl. Kerouanton est désig. pour le *Kersaint*.

Levant. — M. les méd. de 1^{re} cl. Ségard et de 2^e cl. Guilloux sont désig. pour le *Bruix*.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE

Indochine. — M. l'ingénieur hydrographe de 2^e cl. Rivier est désig. pour la *Manche*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Charles (J.-F.) est nommé résident supérieur en Annam;
M. Pierre Guesde est nommé résident supérieur en Indochine et délégué dans les fonctions de commissaire de l'Indochine à l'exposition de Marseille.

M. Baudoin (F.) est nommé résident supérieur en Indochine;
M. Devit (M.-A.), est nommé secrétaire général des Etablissements de l'Océanie.

Sont nommés :

Greffier au tribunal de Soctrang, M. Durban. — Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bac-lieu, M. Ruftier. — Juge-président du tribunal de première instance de Papeete (Océanie), M. Lebhar. — Juge-président du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. Delrieu.

Bibliographie

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES

Un voyage au Népal et dans les pays himalayens.

L'Asie Française a annoncé dans son numéro d'avril l'ouvrage consacré par M^{me} Isabelle Massieu au Népal et aux pays himalayens (1). Ce résumé du voyage fait par notre compatriote, au cours de l'année 1910, dans les régions himalayennes est un résumé des observations très intéressantes recueillies dans cette nouvelle visite de M^{me} Isabelle Massieu à la terre d'Asie. La voyageuse ne s'était pas donné pour but de franchir l'Himalaya et de pénétrer sur les plateaux glacés du Tibet, elle laissait cette tâche à des explorateurs comme Sven Hedin qu'elle a rencontré au moment où le découvreur des hautes terres tibétaines descendait de l'Inde, mais le domaine plus réduit abordé par M^{me} Massieu présente peut-être plus d'intérêt encore : il s'agit de races et de religions mêlées, de toute une humanité beaucoup plus complexe que celle des quelques bergers qui nomadisent aux lisières du Tibet habité. Aussi l'ouvrage de M^{me} Massieu mérite-t-il qu'on s'y arrête un moment.

A peine débarquée sur la terre des Indes et après un court séjour à Kurkee, ville située à 200 kilomètres au sud de Bombay, elle se dirigea donc sur Simla, résidence d'été du gouvernement général, « Simla qui rayonnera toujours

pour moi, dit-elle, dans le souvenir de gai printemps où j'eus la vis pour la première fois au milieu de ses forêts de rhododendrons empourprés de fleurs, de ses montagnes boisées qui se superposent comme des vagues jusqu'à la grande ligne des neiges des hauts sommets et sous un ciel imperturbablement bleu. » C'est dans ce site charmant perché à 2.200 mètres d'altitude qu'elle prépara, étant en contact avec les autorités britanniques, sa randonnée dans la vallée de la rivière Sutledj, puis son voyage au Népal, au Sikkim et au Bhoutan annexé.

Elle prit tout d'abord, par une journée ensoleillée, la route du Tibet dans le dessein de remonter sur un certain nombre de kilomètres le cours du Sutledj qui jaillissant du lac sacré de Manasarovar, dans le massif blanc du Kailas, l'axe du monde, prétendent les Hindous, creuse une des cluses les plus pittoresques qui se puissent contempler sur la croûte terrestre en s'écoulant vers l'Indus et la mer. Par Narkanda, Nirth et Rampur, capitale du petit Etat de Bushahir, elle gagna à cheval Taranda où elle eut la bonne fortune de croiser Sven Hedin sur le chemin du retour ; le célèbre explorateur, ainsi qu'il l'expliqua à son interlocutrice, n'avait guère perdu son temps dans ce Tibet qui l'avait attiré à nouveau ; dans son désir de lui arracher encore un peu de son secret, « il avait reconnu un régime de montagnes plus important que l'Himalaya lui-même, effectué l'hydrographie d'un certain nombre de lacs dans la région comprise entre le Tengri-nor et le Manasarovar et rectifié celle du cours supérieur de l'Indus et du Brahmapoutre ». Mais il fallut se séparer ; notre courageuse compatriote laissant bientôt derrière elle les points appelés Paunda, Nachar, Wang-pool et Urin, abandonna le territoire de l'Etat de Bushahir pour celui de l'Etat de Kunowar et se dirigea vers le village de Chini, situé à 400 kilomètres environ des sources du Sutledj, où elle dut s'arrêter. Aller plus loin, à moins d'aller beaucoup plus loin, ne la conduisait en effet nulle part. Elle revint sur ses pas en faisant un léger crochet par Darang, Tachlech, Soongri, Kadrella et Bighi pour escalader le mont Hattoo (3.700 mètres) dont les Anglais de Simla se montrent si fiers, puis, reprenant en sens inverse à partir de Narkandala route qu'elle avait parcourue à l'aller rentra dans la ville « aux rhododendrons fleuris, vingt-cinq jours exactement après l'avoir quittée ».

Elle s'y reposa trois jours durant de ses fatigues et gagna par la voie ferrée, dès qu'elle fut mise en possession des autorisations nécessaires accordées à titre exceptionnel, la petite localité de Raseaoul, dans le Terai, d'où elle s'était donné d'entreprendre son expédition à travers le Népal, pays du mystère que si peu d'Européens au nombre de quels il convient de citer cependant deux Français, MM. Gustave Lebonet Sylvain Lévi, ont visité et qui défend si jalousement contre l'étranger en général et les Anglais en particulier, son autonomie et son originalité.

Usant en cette occurrence du plankin comme moyen de locomotion, elle s'éleva de la plaine marécageuse du Terai aux hautes vallées du royaume de Gourkha par les passes de Sissaghotri et de Chandraghiri et, s'étant installée à la résidence anglaise de Katmandou, la grande capitale, prit pour tâche de rayonner dans la vallée verdoyante qui arrose la rivière sacrée, affluent du Gange, la Bagmati. Elle pouvait sans inconvénient se dispenser de visiter les vallées avoisinantes qui, elles aussi, obéissent au souverain du Népal, puisqu'elle était au cœur même du pays, là où avaient surgi du sol les villes-types, Katmandou déjà nommée, Bhatgaon, Patan et leurs monuments, témoins discrets autant que sûrs de l'histoire de la race qui s'était plu à les édifier.

Un voyage à travers le Sikkim et le Bhoutan compléta cette incursion en pays himalayens. Faisant taire les regrets qu'elle éprouvait à l'idée que jamais plus elle ne reverrait la vallée interdite du Népal, M^{me} I. Massieu redes-

(1) *Népal et pays himalayens*, par M^{me} Isabelle Massieu, 1 vol. in-8° de 228 pages, avec 6 cartes et 74 figures hors texte d'après les clichés de l'auteur et les photographies d'objets de ses collections, Paris, librairie Félix Alcan.

descendit à Bascaoul d'où elle prit le train à destination de Darjeeling. Si nous consultons l'itinéraire qu'elle nous trace à la page 159 de son livre, nous remarquons qu'elle décrit alors en prenant cette ville pour point de départ et d'arrivée une sorte de cercle à forme tourmentée et aplatie. En fait, c'est à Goom qu'elle donna le signal du départ à sa caravane. Par une route en corniche se maintenant à une hauteur moyenne de 2.200 mètres, elle commença par atteindre Jorepokri. De ce point longeant jusqu'à Sangali-la, à 400 mètres d'altitude, la frontière qui sépare le Sikkim du Népal, elle traversa successivement Tong-lu, Kalipotchi et Sandakphu. Admirons en cet endroit le panorama qui s'offre à nos yeux : « Depuis le massif du mont Everest jusqu'au Chumolari, toute la grande ceinture de montagnes est visible. C'est en premier lieu, à l'Ouest, la masse du Chamlang qui étend son long plateau entre deux pointes de 6.700 à 7.300 mètres, puis le roi de l'Himalaya, l'Everest, qui dresse ses deux plus hautes pointes l'une à plus de 8.800, l'autre plus rapprochée à 8.500 mètres ; au milieu de la chaîne et plus près se dresse le Takangolo qui prolonge un immense massif presque semblable à l'Everest, à une moindre altitude la jolie pyramide de Watung, le Dzombri et la large Kangletchen. »

S'étant arrachée à cet imposant spectacle, M^{me} Massieu prit la direction de Phallut d'où elle eut un superbe aperçu de la Kinchinjunga et, par la passe de Singali-la, descendit sur Dentam et la rivière noire dite Kalé-tchou. Un peu plus loin les monastères de Chumanasié et de Pemiongehi, celui-ci plus spécialement fréquenté par les Tibétains, sollicitaient sa visite. Elle s'y rendit pour, cette visite une fois terminée, escalader les sommets de Timbila et de Raboula, passer la rivière Tista et remontant la gracieuse vallée de la Sintan-tchou, affluent de la Tista, faire son entrée dans Gang-tok, capitale du Sikkim. Le Tibet n'était plus qu'à 80 kilomètres par les passes de Nathni-la et de Tanyé-tso. Comme elle avait pris l'engagement de ne pas y pénétrer, l'heure du retour venait pour elle de sonner. Traversant alors plusieurs petits cours d'eau entre Gang-tok et Pakiong, elle atteignit au sortir de cette ville une crête escarpée qu'elle suivit et qui domine la vallée où coule le Rishi-tchou ; au delà c'était Rhense, la vallée du Ronypo-tchou semée de rizières et d'arbres, la frontière séparant le Sikkim du Bhoutan annexé (celui-ci comprend les territoires de Pedong, Kalimpoug et Daling) qu'elle passa. Ayant atteint Pedong, elle y visita en détail la mission catholique qui y est installée puis, par le col de Paddoung-là s'achemina vers Algara et Kahimpoug. L'entrepôt des laines transitées du Tibet aux Indes. Il ne lui restait plus de cette localité qu'à franchir pour la seconde fois la Tista et utiliser une route « tournant à peu près horizontalement pendant plusieurs heures dans un grand cercle de vallées en face de la Kinchinjunga » pour, en traversant Ceshoke, être à la porte de Darjeeling.

Tel est dans son ensemble le voyage qu'accomplit en 1908 M^{me} I. Massieu. Cherchons maintenant à dégager, avec le plus de netteté possible, les principales observations qu'elle a pu recueillir en cours de route.

*
* *

Pour comprendre l'art, l'histoire, les us et coutumes des peuples il faut en principe pénétrer le sens de leurs conceptions religieuses. Or il est indéniable que sur ce versant méridional de l'Himalaya le bouddhisme, en lutte avec le brahmanisme dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, fut finalement vaincu par celui-ci et qui plus est assimilé. C'est ainsi que, dans la vallée du Sutledj, le bouddhisme tibétain n'a aujourd'hui presque plus d'adeptes au delà de Pangi vers le Sud ; cette localité

renferme du reste le dernier grand moulin à prières du Tibet, le kirkudwara, selon le mot hindou, qui se rencontre sur la route des Indes.

Au Népal, le brahmanisme règne en maître sur les esprits. Les temples dont les plus anciens ne remontent pas plus haut que le xv^e siècle et le plus grand nombre semble dater du xvii^e, n'y manquent pas : citons la pagode de Talejou, de Swayambhou, du Mokental, le Bouddinath, la pagode de Changou-Narayana à Katmandou ou aux environs, le Nyatpala-Deval, le Bhairotan, le grand temple de Narayana à Bhatgaon « panthéon du bouddhisme et du brahmanisme amalgamés », le temple de Radha-Krischna à Patan, les fêtes rituelles toujours accompagnées de réjouissances et d'offrandes y sont innombrables. Se déroulent entre autres au printemps la yatra, procession de Matsyendra, qui ouvre l'année religieuse et pendant la saison chaude, dix jours durant, la darrera qui arrête tout travail. « Le premier jour les brahmanes sèment de l'orge en un endroit pur et l'arrosent avec de l'eau consacrée ; le dixième jour ils arrachent les jeunes pousses et en petits bouquets les remettent aux fidèles qui les paient en offrandes. Dès lors commence la moisson dans toute la vallée. » Un joli tableau nous dépeint aux pages 123 et suivantes les ablutions de rite brahmanique auxquelles se livrent les Népalais dans la Baghmati : « La Baghmati sacrée coule entre deux berges de grands escaliers de pierre, des ghats, qui présentent au voyageur une foule colorée, hommes et femmes, procédant à ses ablutions rituelles et à ses prières. Au milieu de la rivière des hommes prennent le bain complet ; à demi-baignés ou sur les bords des gradins d'autres s'immergent la tête à maintes reprises en récitant des formules et en se frottant par tout le corps avec cette eau qu'ils boivent pieusement. Les femmes laissent leurs plus volumineux jupons sur les ghats et descendent enroulées dans de longues draperies dont elles peuvent encore, en se baignant, laver des mètres sans être dévêtues. Elles procèdent en tout avec prudence et s'abstiennent de plonger la tête pour ne pas déranger leur coiffure. » Plus loin, à peu de distance de la rivière git un squelette blanchi par les eaux ; une nuée de grands vautours repus se reposent sur la falaise rocheuse, tandis qu'une seconde équipe s'acharne sur un cadavre d'homme ou d'animal qu'emporte le flot sacré. »

Le bouddhisme paraît au contraire s'être mieux défendu au Sikkim sans doute parce que cette région, est, de toutes celles que nous étudions la région qui a de tout temps entretenu avec le Tibet les relations les plus étroites et les plus cordiales. Prenons comme exemple les cérémonies célébrées au monastère de Pemiougchi ; nous remarquerons qu'elles s'inspirent de la plus stricte observance des rites lamaïstes ! « Pendant l'office vingt et un lamas sont placés en nombre égal sur deux lignes perpendiculaires à l'autel, assis sur leurs talons et se faisant face ; devant eux divers accessoires sont posés sur de petits bancs. Un lama très vieux règle les chants et les signaux de la fin des exercices. Le chant est une sorte de rugissement de grosses voix de basse ; c'est plutôt une suite de mots trainés, ronflés, rugis ou bien alternant avec une plainte continue et monotone. De temps en temps le supérieur prend à la main son dordja, insigne du pouvoir, de l'autre il agite sa sonnette. Ses mains ont des gestes rythmiques et rituels. Par instants tous unissent leurs mains devant leur visage comme pour se recueillir : au fond préside sur l'autel le Dieu en bronze doré, debout entre ses deux assesseurs. »

La foi soulève les montagnes, dit l'Écriture ; elle élève aussi les monuments du style le plus pur et le plus grandiose, temples aux portes remarquablement sculptées, aux toits superposés et recourbés, d'où pendent les cloches

légères, objets du culte en or et en bronze, finement ciselés, mandirs, fontaines à terrasses où brille le cuivre doré et humbles torches. Tous, dans leur richesse comme dans leur nudité, dans leur beauté complexe comme dans leur simplicité sont là pour prouver la croyance des êtres en un principe suprême, croyance de laquelle a germé l'inspiration, créatrice de mille chefs-d'œuvre artistiques.

* * *

Les Indes septentrionales ne furent pas seulement les champs clos des luttes religieuses que se livrèrent bouddhistes et brahmanistes mais aussi le théâtre des guerres politiques qui modifièrent le régime des Etats, sans toutefois porter atteinte aux vieilles coutumes en usage, sans trop modifier le caractère des habitants.

Le Népal, le Sikkim et le Bhoutan montrent qu'à l'origine, de même que partout ailleurs, ils ont été habités par des peuples pasteurs.

Mais le Népal qui de nos jours compte environ 5 millions d'habitants ne tarda pas à s'organiser et à se policer. Au VII^e siècle de l'ère chrétienne on le considérait déjà comme un Etat prospère; au IX^e siècle des tribus venues du Sud, les Malbas, y fondèrent une dynastie dont le plus grand roi Jaya Sthité régna au XIV^e siècle et fit de Bhatgaou sa capitale; c'est à cette époque qu'apparurent les premiers Européens. Les Gourkhas, sous la conduite de Prithi-Narayan s'emparèrent du Népal en 1768. Montagnards peu nombreux, mais belliqueux, entraînés aux exercices de la guerre et de la chasse, ils prirent successivement possession de toutes les villes importantes du royaume des Malbas. Prithi Narayan monta finalement sur le trône et choisit Katruanaton pour capitale. De tous ses successeurs seul son petit-fils Rana Badnour joua un certain rôle; les autres, confinés dans l'ombre de leur palais, se laissèrent guider par leurs premiers ministres tout puissants dont deux s'imposent particulièrement à l'attention des historiens dans le courant du XIX^e siècle. Le premier, Rhim Sena, se fit remarquer par son esprit d'indépendance et son hostilité à l'égard des conquérants des Indes, les Anglais. Il engagea même contre eux, en 1814, une guerre qui malheureuse se termina par la signature du traité de Segowlie; en vertu de ce traité étaient cédés aux Anglais le Sikkim, le Gahrwal, la portion du Téraï située à l'Ouest de Gandaki; un agent britannique devait désormais résider à Katmandou. Le deuxième, Yang Badahour, montra dans l'attitude politique qu'il adopta un réel esprit d'initiative et une habileté consommée. A l'issue d'une guerre qu'il avait eu à soutenir contre le Tibet, de 1854 à 1856; il obtint pour les Népalais le privilège d'entretenir un résident à Lhassa. Au moment de la révolte des cipayes, il offrit aux Anglais son concours et conduisit 12.000 hommes de troupes dans les Indes, ce qui ne l'empêcha pas plus tard de donner discrètement asile à Nânâ-Saïb. Il maintient ainsi l'indépendance de son pays et l'Angleterre reconnaissante restitua au Népal la partie du Téraï, voisine de l'ancien royaume d'Aoudh. Aujourd'hui tandis que règne Prithivi Vira Vikrama Sah, Chander Shum Cher Yang Badahour exerce ses fonctions de premier ministre qui dans sa famille sont devenues héréditaires. C'est le premier qui de sa race arrive au pouvoir les mains nettes de tout sang versé. Ne laissant aucune initiative au résident que le gouvernement britannique a placé à côté de lui, il administre le pays, assisté d'une commission qui se réunit sur les ordres du roi, à l'automne de chaque année, en vue de reviser la liste des emplois, pourvoir aux postes vacants et recruter l'armée. Il est considéré comme un esprit des plus fins et un remarquable homme d'Etat.

Au cours de cette longue histoire les Népalais des hautes classes ont peut-être, et cela malgré eux, modifié leur caractère et leurs habitudes au contact des forces extérieures et principalement sous l'influence européenne.

Quant au peuple il a conservé intact le faisceau des traditions que lui ont légué ses ancêtres.

Le peuple : ce sont les Gourkhas d'une part, les Nevars de l'autre. Les Gourkhas, descendants batailleurs et arrogants de cette race de montagnards qui, est-il utile de le rappeler, conquit le Népal au XVIII^e siècle, ont pour vertu dominante le courage militaire; le recrutement de l'armée des Indes en fait ses meilleurs soldats à l'exemple du gouvernement de leur pays. Ils se plaisent aux champs et la vie de société ne les tente pas. Les Nevars sont plus affinis et mieux doués, aussi bien artistes, littérateurs qu'industriels ou que cultivateurs; ils ont la passion du jeu. Tous, Gourkhas et Nevars ont des points communs; l'aïssance, car le pays est riche, et pour sentiments, le patriotisme, la religiosité et l'amour de l'astrologie qui joue toujours un grand rôle dans leur vie; on les dit enfin rusés et menteurs.

D'après les lois de ce pays, l'homme libre ne peut être réduit en servitude, mais l'esclavage existe tout en ayant une légère tendance à disparaître. Les esclaves ne subissent jamais de mauvais traitements, ils sont en quelque sorte des serviteurs à qui il arrive souvent d'être affranchis par leur propriétaire. Les enfants d'esclaves peuvent être vendus, le prix variant de 100 roupies à 300 roupies et les filles se payant plus cher que les garçons. Pour ce qui a trait à l'héritage, les biens du père reviennent à ses fils; l'aîné a la part la plus considérable; les filles n'ont rien, elles font même partie des biens à partager et sont vendues en mariage.

Ces dernières observations montrent clairement que, comme sur presque tout le continent asiatique, les femmes ont, au Népal, une situation très inférieure à celle des hommes. D'homme à femme il n'y a en tout cas de relations qu'autant que l'on est mari et épouse. Ainsi le frère aîné ne voit généralement pas les femmes de ses jeunes frères (la polygamie est chose courante); le médecin homme n'est appelé auprès des femmes que dans des cas désespérés. Le mariage est un marché, mais il ne s'effectue pas de caste à caste. La vertu de la femme répond de la pureté de sa caste; la bastonnade et la prison perpétuelle punissent la femme adultère. Le mari outragé n'a pas cependant le droit de se faire justice. La femme enfin est coquette; elle aime les bijoux et tout ce qui est susceptible de la parer; nous cédon sur ce chapitre au désir de reproduire le portrait que trace l'auteur de « Népal et Pays himalayens » de la Maharani, épouse du Maharaja dont nous vantions tout à l'heure les mérites reconnus, de sir Ghandra Shum Cher, ainsi que l'appellent les Anglais. « Dans un grand salon et sur un large canapé placé au milieu de la pièce, faisant presque face à l'entrée, une femme est assise comme dans un nuage bleu. Elle paraît émerger de deux ballons en satin bleu pâle recouverts d'une robe à rayure tissée en Europe de gaze plus pâle encore et qui mousse autour d'elle. Les manches, au contraire, d'une légère étoffe orientale, sont assez collantes. Ses grands yeux de Junon sont agrandis par un cercle noir. Son buste disparaît sous une rivière à trois rangs de pierres d'une grosseur peu commune tandis qu'un beau pendentif orne son cou; deux nœuds Louis XV rapportés récemment d'Angleterre font fête à ses épaules. Sur les tempes et jusqu'au-dessus de la nuque des diamants soulignent encore la majesté du haut diadème qui couronne la tête. Bien qu'elle ait le profil légèrement asiatique, elle paraît charmante dans la splendeur de ses dix-huit ans. »

Ce costume semi-asiatique, semi-européen, n'aura pas que récréé nos yeux; il nous aura reproduit en raccourci, si tant est qu'un tel rapprochement puisse se faire, la vivante image de la Cour népalaise du XX^e siècle, transformée sous l'action des influences extérieures auxquelles nous faisons allusion ci-dessus. Certes, le patrimoine ancestral a été défendu, mais à côté de cela, comme la

Cour se laisse envahir volontiers par tout le confort et les modes modernes ! Palais, voitures, orchestre, uniformes, tout est à l'Européenne ou à la Yankee ; l'armée, exercée suivant les nouvelles méthodes, a sa fabrique d'armes modernes, l'administration a son budget alimenté par une contribution foncière, des douanes et divers monopoles. La vie est enviable par des innovations qui s'arrêtent cependant devant la mort. Les coutumes lors de celle-ci, reprennent tous leurs droits. Pendant une nuit de fête au palais de Katmandou, nous raconte M^{me} J. Massieu, une jeune princesse de la famille royale fut atteinte de fièvre puerpérale. Elle dut être élevée de sa demeure et transportée sur les rives de la sainte Baghmati au bord de laquelle il lui fallait rendre le dernier soupir. Morte, elle fut brûlée le lendemain sur un bûcher semblable à celui que notre compatriote vit préparer pour un autre cadavre déposé dans son lit de laines blanches sur la plus basse marche des Ghats qui contenaient le flot de la rivière sacrée.

*
* *

L'histoire du Népal peut se confondre en grande partie avec celle du Sikkim et du Bouthan, car ces trois Etats, fréquemment en guerre les uns avec les autres, finirent en 1794, par ne plus faire qu'un.

Le Sikkim, moins pauvre que d'aucuns le laissent supposer, fut cédé, en 1816, avec ses 60.000 habitants, à l'Angleterre. Il devint, en 1890, « Etat feudataire de l'Inde », dirigé nominalelement par un maharaja dont la femme, selon la loi, appartient toujours à l'une des quatorze grandes familles de Lhassa. A côté de ce prince sans autorité, le gouvernement britannique a placé un résident à compétence étendue, ayant le contrôle direct et exclusif sur l'administration et la haute main sur le Conseil d'Etat. La capitale du Sikkim était avant 1895 Tum-Lang ; elle a été transférée à cette date à Gang-tok.

Le Bhoutan, qui compte présentement 250.000 habitants, a été gouverné du xvi^e au xix^e siècles par un pouvoir mixte formé d'un côté par le dhârma raja ou chef religieux élu en principe par un Conseil et considéré presque comme un dieu, d'un autre côté par l'administration civile représentée par le delâ raja. En 1865, il fut divisé ; les petits Etats de la frontière du Bengale furent annexés et une allocation de 50.000 roupies, portée en 1919 à 100.000 roupies, fut stipulée par traité au bénéfice des deux chefs du gouvernement bhoutanais qui, en retour, confiaient au gouvernement des Indes la direction effective des affaires intérieures et extérieures du pays.

Diverses races se partagent le territoire de ces Etats : citons les Népalais dont nous avons déjà longuement parlé, les Sheapares indiens, moitié hindous, moitié bhoutanais, les Lepchas et les Bhoutias.

Les Népalais, Gourkhas ou Nevars, s'expatrient volontiers et vont en très grand nombre se fixer au Sikkim et au Bhoutan où ils se livrent au défrichement des forêts et à l'agriculture. Ils sont intelligents, industriels, laborieux, honnêtes ; ils ont l'esprit de famille et aiment leurs enfants ; en revanche, leur orgueil et leur confiance en eux-mêmes sont excessifs. Ces qualités et ces défauts distinctifs de la race s'atténuent du reste et finissent même par disparaître chez les Nevars qui, entrant en contact trop étroit avec les Lepchas et les Bhoutias adoptent alors facilement par suite de la malléabilité de leur caractère ; les mœurs et coutumes de ces peuples inférieurs.

Lepchas et Bhoutias s'adonnent à la polygamie et à la polyandrie. Ils vivent en famille ou hors de leur famille dans le désordre et parfois même les vices les plus honteux. Le mari peut s'absenter sans prévenir sa femme et celle-ci agit à peu près de même. Il n'est pas rare de voir des garçons et des filles quitter un beau jour la maison paternelle pour une semaine, un mois et revenir sans avoir besoin de rendre des comptes à personne. « La

marchandise n'en paraît pas dépréciée ». La fille, ainsi que chez les Népalais, est la propriété du père ou de son héritier. Le mariage est un marché et comme il est onéreux pour le jeune homme, la sodomie est fréquente.

Lepchas et Bhoutias se marient parfois entre eux ; les conditions sont alors moins onéreuses. Les Bhoutias, très indépendants de caractère, ne reconnaissent ni règle fixe, ni loi ; ils supportent malaisément le joug de l'étranger. Les femmes bouthias sont entreprenantes, rieuses, séduisantes, coquettes et par conséquent amateurs de bijoux. Elles sont par ailleurs travailleuses et fortes.

L'agriculture occupe la plupart des bras, quoique les Bhoutias du Bhoutan s'adonnent au commerce ou plutôt à la brocante et soient pasteurs dans la haute montagne.

*
* *

M^{me} I. Massieu apporte dans son ouvrage des renseignements bien intéressants sur des pays généralement fort peu connus. Ce n'est pas en vain que, après avoir visité depuis 1892, le Liban, les Indes, l'Indochine, la Chine, le Japon, la Mongolie, la Sibirie, le Turkestan et le Caucase, elle a de nouveau été attirée « par le mystère de ces régions auxquelles les grands monts et les hauts plateaux ont conservé une civilisation originale et autonome ».

GASTON BRADIER.

La République chinoise de M. ALBERT MAYBON. Un ouvrage in-18 Jésus de 268 pages en cinq parties : Avant l'Insurrection. L'Insurrection. La Mêlée des partis. Les forces gouvernementales et les forces révolutionnaires. La Restauration de l'Etat. Préface de M. S. Pichon. Dix annexes. Edité en 1914 à la librairie Armand Colin à Paris.

Il nous a été donné en décembre 1912 de faire dans le *Bulletin de l'Asie Française* la critique d'un livre que venaient de consacrer à la célèbre Tseu-hi MM. Bland et Backhouse et de porter par là-même un jugement d'ordre général sur toute cette période de l'histoire chinoise qui englobe la majeure partie du xix^e siècle et le début du xx^e siècle.

Et voici qu'aujourd'hui nous échoit la tâche d'attirer à nouveau l'attention des lecteurs de ce même Bulletin sur les événements qui, dès la mort de la vieille impératrice, se sont déroulés sur la terre des Hans avec une intensité telle qu'en l'espace de cinq ans à peine tout y a été bouleversé. Ces événements qui dans leur ensemble constituent la révolution chinoise ont donné lieu à des commentaires nombreux et variés, soit que ceux qui étaient appelés à les juger les aient considérés comme un merveilleux élan de l'âme chinoise vers la liberté, soit qu'ils y aient vu quelque élan de moindre envergure bien que fort intéressant dans ses diverses manifestations. Les écrivains n'ont pas manqué de se laisser tenter par un sujet si fertile, et nous sommes heureux de constater que parmi eux vient prendre place, à l'aube de cette année 1914, M. Albert Maybon qui ajoute à sa *Politique chinoise* parue en 1908, à sa *Vie secrète de la Cour de Chine* parue en 1910 un livre qui n'est ni moins scientifiquement exact ni moins bien documenté que ceux dont les titres viennent d'être donnés et que son auteur a intitulé *La République chinoise*.

Ce livre, préfacé par M. S. Pichon, ancien ministre de la République française à Pékin, ancien ministre des Affaires étrangères, est, dit à juste titre ce dernier, l'histoire de la fondation du régime républicain sur les ruines du gouvernement impérial ; nous y trouvons d'abord le récit fidèle des événements d'ordre politique qui ont amené la chute du régime mandchou et l'instauration d'un nouvel état de choses ; en outre, et c'est à notre avis ce qui donne à l'œuvre de M. Maybon le relief le plus original et le

plus marquant, nous y trouvons à chaque page des enseignements philosophiques. Si la Chine est le pays du monde où il est le plus difficile d'expliquer ce qui s'y passe et d'annoncer la veille les événements du lendemain, il ne paraît pas que M. A. Maybon se soit exagéré ces difficultés, car tirant des faits qu'il nous expose les conclusions qui conviennent, il nous dépeint l'âme chinoise telle qu'elle s'est perpétuée à travers les bouleversements qui l'ont troublée et nous trace un aperçu judicieux de l'avenir qu'il croit réserver à l'immense Empire Jaune.

Attachons-nous aussi à ces trois ordres d'idées et voyons comment l'auteur de *La République chinoise* a résolu ces importantes questions :

1^o Quelle a été l'œuvre de la Révolution dans le domaine politique ?

2^o Quelle a été l'influence de la Révolution sur les esprits ?

3^o Quelles sont les possibilités d'avenir pour le nouvel Etat chinois issu de la Révolution ?

I. — L'ŒUVRE POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION.

L'impératrice Tseu'hi étant morte en novembre 1908, le prince Tch'ouen prend le pouvoir au nom de son fils, le jeune empereur Pou-yi et comme formule de gouvernement reprend celle de son auguste tante; il s'en tient donc au décret du 27 août 1908 qui promettait la réalisation graduelle des réformes constitutionnelles jusqu'à l'époque fixée pour la convocation de l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire jusqu'en 1917. Les Commissions et les bureaux avaient pour leur part formulé avec une très grande précision les lois fondamentales de la future monarchie et tracé la marche à suivre en vue de la régénération politique de l'Empire.

Le 14 octobre 1909 les assemblées provinciales se réunissent pour la première fois (1^{er} stade de la réforme constitutionnelle). Inquiètes de la situation intérieure et extérieure du pays, elles délèguent à la capitale plusieurs de leurs membres en vue de demander au Trône par des suppliques l'établissement rapide des Chambres législatives. Tout en prenant les mesures nécessaires pour l'ouverture prochaine du Tseu-tcheng-yuan ou Sénat provisoire (2^e stade de la réforme constitutionnelle) le Trône rejette ces suppliques le 30 janvier et le 27 juin 1910. L'agitation que le parti révolutionnaire dit Ko-ming-tang ou plus tard l'ong-mong-houei, mené par Sun Yat-sen et Houang-hing, entretenait dans le pays et plus particulièrement à Canton s'accroît d'autant que la signature de l'accord russo-japonais le 4 juillet 1900 met aux yeux des nationalistes l'intégrité du sol chinois en danger.

Le 10 octobre 1910, le Tseu-tcheng-yuan, qui avait été convoqué le 3, reçoit une supplique tachée du sang de ceux qui l'avaient signée en vue d'accélérer la convocation du Parlement. Cette supplique transmise au Trône produit son effet et le prince régent décide qu'en août 1911 seraient établis un gouvernement responsable et une loi électorale, qu'en juillet 1912 auraient lieu les élections législatives et qu'en janvier 1913 serait ouvert le Parlement. Ces décisions ne font qu'aggraver la situation et la première session du Tsen-tcheng-yuan s'achève sur le règlement d'un conflit qui s'était élevé entre cette Assemblée et le grand Conseil relativement à l'emprunt du Hou-nan. L'autorité de l'Empereur est pour la première fois contestée par les représentants de la nation qui fondent le parti constitutionnel.

Profitant des vacances parlementaires de 1911, le prince Tch'ouen, sur le conseil de ses frères, poursuit une politique centralisatrice qui mécontente les provinces, les mandarins et les notables. Si le 8 mai le Grand Conseil est supprimé et remplacé par un cabinet dit responsable, par contre le gouvernement reprend aux sociétés de notables qui s'étaient constituées à cet effet le droit de construire

les grandes lignes ferrées. La presse entière proteste dans ses articles contre cette nationalisation des chemins de fer et déclare le gouvernement vendu aux étrangers. Les conseils provinciaux envoient à Pékin des messages qui sont qualifiés d'inconstitutionnels. En juillet l'initiative du Tsen-tcheng-yuan est restreinte par décret. Le parti constitutionnel, dans sa volonté d'affaiblir l'autorité suprême, s'unit aux sociétés de chemins de fer pour organiser un mouvement général de protestation. Le parti révolutionnaire s'empare de ce mouvement et dès le mois d'octobre la Chine se soulève à son appel.

Le 27 octobre 1911 Yuan Che Kai, rappelé au pouvoir par celui-là même qui l'en avait éloigné en 1909, par le prince Tch'ouen, est nommé commissaire spécial avec pleins pouvoirs et commandant supérieur de toutes les forces du Yang-tseu. Dédaignant la manière forte il négocie avec les rebelles qui les 2-3 octobre s'étaient emparés de Wou-tchang. Tandis que la deuxième session du Tsen-tcheng-yuan s'ouvre, le trône abandonné par l'armée du Nord qui appuie l'action politique du Yuan prépare les décrets qui paraîtront le 30 octobre et feront prévoir dans un bref délai l'abdication de l'empereur. La loi sur la nationalisation des voies ferrées est rapportée. Le 2 novembre paraissent de nouvelles lois organiques; Yuan est nommé premier ministre.

Mais déjà douze à quatorze provinces se sont proclamées indépendantes et Nanking tombe le 30 novembre aux mains des rebelles. Yuan qui a formé son ministère signe un armistice à Han-kéou puis décide d'envoyer des représentants du pouvoir qu'il personnifie à Changhaï où s'était entre temps constitué un gouvernement central des provinces républicaines. Ces représentants, ayant à leur tête T'ang Chao Yi, arrivent à destination le 17 décembre et entament des négociations avec les délégués des provinces révoltées. De son côté Sun Yat Sen forme à Nanking, le 29 décembre un gouvernement et un ministère provisoires. La République est proclamée le 5 janvier 1912 et Sun élu président.

Dès lors Yuan Che Kai se dira défenseur de l'ordre et fera à la fois, suivant les circonstances, le jeu des impériaux et des républicains. Accusé par Sun d'avoir des visées personnelles il répond à cette accusation en promettant l'abdication de la cour qui est un fait accompli le 12 février. Les décrets parus ce même jour instituent un gouvernement républicain et Yuan reçoit le titre et la charge d'« organisateur de la République ». Le 27 mars, T'ang Chao Yi, de passage à Nanking; obtient de Sun sa démission des fonctions de président et la fusion du gouvernement dont il est le chef avec celui de Pékin. A partir de ce jour, le parti révolutionnaire qui a jusqu'ici imposé ses méthodes et ses hommes va perdre pied car la politique du Yuan, qui représente seul alors le principe de souveraineté, va tendre de plus en plus à libérer le pays d'un joug que les républicains ont voulu lui faire subir à lui-même.

Les partis politiques qui, nés de la Révolution, sont à cette époque appelés à se disputer le pouvoir se divisent en : 1^o l'ong-mong-houei, c'est le parti révolutionnaire dit de « l'Union Jurée »; 2^o l'ong-yi-tang ou parti de l'unification; il groupe les partisans de l'unité nationale et se subdivise en kong-ho-tang ou parti républicain et en tseu-yeou-tang ou parti libéral; 3^o en min-tchou-tang ou parti démocratique. Yuan va se ménager les sympathies de ces deux derniers partis pour se débarrasser de l'autre et il y réussira.

T'ang Chao Yi avait formé le deuxième ministère responsable. Esclave du parti révolutionnaire depuis sa mission à Changhaï et voyant la tournure que prennent les événements il s'enfuit le 15 juin 1912. Lou Tcheng Siang forme un troisième ministère.

Yuan par des présents ou par des promesses cherche à se

concilier ses adversaires. Le 24 août Sun arrive à Pékin : il est nommé commissaire plénipotentiaire des chemins de fer.

En janvier-février 1913 on procède aux élections qui, triomphe de la violence et de la fraude, assurent la victoire du parti révolutionnaire. Yuan n'attache aucune importance à cette victoire; il sait désormais qu'il peut compter sur le vieux mandarinat toujours existant, sur les partis modérés et surtout sur l'armée, les gros notables et les marchands partisans d'une politique d'ordre. En présence des forces révolutionnaires qui, encouragées par le succès qu'elles viennent de remporter, se réorganisent solidement. Yuan agit par les moyens les plus secrets et les plus suspects. Ces moyens n'ayant pas empêché la canaille (*sic*) de se soulever au Kiang-sou et sur le Yang-tseu, des troupes loyalistes sont envoyées contre elle; la rébellion est prise à la gorge et étouffée du 17 juillet au 27 août. Yuan a enfin reconnu sa voie et s'il s'est fait passer jusqu'ici pour le gardien et l'observateur fidèle de la constitution, ses actes vont sans tarder démentir ses précédentes déclarations. Il forme un nouveau ministère à tendances cette fois nettement mandarinales et conservatrices. Elu le 6 octobre président définitif de la République par 507 voix sur un peu plus de 700 votants il met le parti révolutionnaire hors de la loi et proscrit 400 des représentants qui dix mois auparavant avaient été élus par le peuple. Le Parlement qui avait été ouvert dès les élections est fermé. Yuan le remplace par un conseil politique de soixante et onze membres et fait préparer une nouvelle Constitution.

M. A. Maybon arrête son livre au récit de ces événements que d'aucuns ont voulu qualifier de « coup d'Etat ». Ajoutons, à titre d'information, que la Constitution mise en chantier vient, à l'heure où nous écrivons ces lignes, d'être publiée. Si elle ne parle pas de dictature héréditaire elle confère du moins au président tous les pouvoirs qu'il pouvait désirer; elle tranche dans le sens autocratique le problème de la responsabilité des ministres; la nouvelle assemblée provisoire dite « Si-fa-yuan » n'aura que des pouvoirs très réduits; le Grand Conseil qui revit sous le nom de conseil de la République pourra autoriser le Président à dissoudre le Parlement; une Constitution définitive sera élaborée par dix membres de ce Conseil.

Le journal *Le Temps*, qui nous fournit ces renseignements dans son numéro du 6 mai, les fait suivre de ce simple commentaire qui servira de conclusion au premier point que nous avons à examiner : « désormais, c'est la Chine despotique qui revit sous la marque républicaine. »

II. — DE L'INFLUENCE QUE LA RÉVOLUTION A EXERCÉE SUR LES ESPRITS.

Le rapide exposé des faits que nous avons relevés au hasard des chapitres de la *République chinoise* n'aura pas été inutile, car il nous aura permis de constater immédiatement que l'Empire du Milieu, après avoir été ballotté en tous sens de 1909 à 1914, après avoir connu du régime absolu puis de la liberté, prouvait, en revenant à ses premières amours représentées en l'espèce par un vieillard autocrate, qu'il était encore bien loin d'avoir la maturité suffisante pour s'adonner à la pratique courante du régime républicain parlementaire.

Nous savons parfaitement qu'une semblable constatation sera jugée téméraire par certaines personnalités et par quelques journalistes en mal de thèses originales. Aussi ne nous contenterons-nous pas de la baser sur les faits ci-dessus relatés, mais également sur les enseignements philosophiques qui se dégagent de ce fragment d'histoire livré à notre examen, sur la notion très nettement définie de la part d'influence qu'exerça sur les esprits chinois la poussée révolutionnaire.

M. A. Maybon s'est attaché, dans le travail tout de ré-

flexion qu'il offre à notre curiosité à la solution de ce délicat problème. Dans le chapitre II de la troisième partie de son ouvrage, il s'inquiète de savoir si vraiment la révolution a révélé dans le Céleste une politique et, à mesure, dit-il, qu'il s'est égaré dans le dédale des partis, il s'est aperçu qu'aucun de ses interlocuteurs ne possédait sur ce point d'idées fort claires; aucun ne lui a exposé une idée politique en lui donnant l'impression qu'il la professait en toute connaissance de cause; l'emploi des formules jetées à l'étourdie dans les conversations fut le plus souvent erroné, si bien que parfois ralliés ou réformateurs se déclaraient dans le même moment ou à peu d'intervalle pour des systèmes opposés.

Lorsque les programmes, car on en avait rédigé quelques-uns, durent être mis en présence et qu'il fut procédé en 1913 aux élections, l'âme chinoise prit-elle conscience d'elle-même et fit-elle preuve de plus d'initiative? Non pas. En de nombreux districts les candidats et les électeurs firent défaut, tant le peuple se souciait peu de la politique. L'idée proprement politique fut absente d'une agitation qui n'eut, somme toute, qu'un caractère superficiel. Les chefs de partis se battirent pour ou contre Youan Chi Kai, leur avenir dépendant du succès ou de la défaite du personnel qui évoluait autour du chef de l'Etat. « Mais, pourrait-on penser, les programmes, quoique embryonnaires, se retrouvèrent peut-être en présence lorsque fut convoqué le Parlement. En pensant ainsi, l'on oublierait qu'en politique chinoise le rôle de l'argent est capital. Les programmes firent place aux appétits des individus et à l'heure même où Youan fut définitivement élu président de la République, sa majorité serait devenue la quasi unanimité si le ministère des Finances n'avait pas gardé par devers lui une importante somme promise à quelques députés influents. »

Les seuls Chinois qui parurent s'initier à la vie publique furent les Cantonais, en cette ville, en cette province où le parti révolutionnaire avait pris naissance et trouvé lors des insurrections qu'il y avait suscitées en 1895, 1907 et 1910 un terrain favorable, où, l'indépendance étant proclamée, il put tout à son aise mettre en pratique d'avril 1912 à juin 1913 ses tendances désorganisatrices. Sun Yat Seu vint alors exposer à Canton son programme. « Mon système politique, disait-il, se compose de trois articles : conquête des droits de l'homme, action nationale et répartition des richesses. Le gouvernement mandchou étant renversé et la république proclamée, les deux premiers articles sont réalisés. Il reste à équilibrer la fortune. » Ses paroles furent froidement accueillies. « Peu de gens m'écoutent, avoua Sun, et sont en état de comprendre exactement ce que j'explique ». Ne retenant que cet aveu typique qui montre bien que, s'il y eut à Canton comme sur tous les autres points du territoire une touchante unanimité pour écraser les Mandchous abhorrés, cette unanimité disparut dès l'instant où il fut nécessaire de faire appel à la science politique des individus pour le rétablissement d'un système de gouvernement stable et à leur bourse pour réaliser la réforme économique par la répartition des biens. Se sentant menacés dans leurs personnes et dans leurs richesses, les nombreux groupements sociaux et professionnels de la ville n'hésitèrent plus à se séparer de la cause révolutionnaire et à brûler dans son temple l'idole qu'ils avaient crue adorable. C'était la faillite des politiciens et de leurs idées qui avait occasionnée la fatale, l'inévitable lutte des classes sociales entre elles. La révolution chinoise n'avait jamais été en réalité un événement d'ordre essentiellement politique, mais un événement d'ordre presque exclusivement sociologique.

Et, en effet, quand les efforts de la nation, après avoir fait table rase du régime absolu, s'appliquèrent, afin de combattre l'anarchie grandissante, à reconstruire sur des

bases solides l'édifice gouvernemental, Yuan Chi Kai en qui s'incarnait, ainsi que nous l'avons déjà dit, le seul principe d'autorité, ne tarda pas à s'apercevoir que, si la Jeune Chine avait profité des derniers mois écoulés pour se faire au soleil une place des plus brillantes, la Vieille Chine, elle, ne s'était pas effacée et avait même gardé ses positions inviolées. La Jeune et la Vieille Chine! que ces expressions ne nous fassent plus désormais évoquer les partis politiques en présence mais plutôt, comme nous le démontré si nettement l'auteur de *La République chinoise*, les classes sociales dont ils n'étaient qu'une pâle émanation.

La Jeune Chine c'est les gens de naissance commune, d'éducation fruste, d'instruction superficielle, petits scribes de village, étudiants frais émoulus des écoles étrangères, besogneuse et ambitieuse de toute sorte; la Vieille Chine c'est les mandarins de l'ancienne école, les diplômés de l'ancien système, les lettrés, les gros notables, les militaires et les marchands. Si la révolution fut pour la première l'occasion de mettre en jeu l'incomparable esprit d'imitation asiatique, de se moderniser à l'orientale, de modifier sa mentalité ou de l'accentuer dans le sens d'un certain libéralisme social et économique qui dégénéra en licence, elle ne fut pour la seconde que l'occasion de profiter certes dans une raisonnable mesure de la loi du progrès en l'adaptant au milieu où celle-ci était appelée à recevoir son application, mais de se persuader par ailleurs qu'il y avait beaucoup à conserver de l'antique civilisation chinoise.

La mentalité des mandarins et des lettrés est toute dans cette phrase qu'un ancien membre de la Cour adressait à M. A. Maybon : « Des appellations ont été modifiées, un drapeau nouveau a été inventé, il y a moins de tresses : voilà le résultat de notre révolution ».

Quant à la mentalité des militaires et des marchands elle est admirablement dépeinte dans les chapitres I et II que notre compatriote consacre dans la quatrième partie de son livre à ces deux importantes fractions sociales.

L'armée a sans nul doute assuré le succès de l'insurrection mais, ce fait une fois acquis, s'émancipa de la direction et de la discipline du parti révolutionnaire. Partout où elle le put, elle travailla au rétablissement de l'autorité. Ce fut le rôle de l'armée du Nord, dévouée à la politique et à la personne du Yuan Chi Kai; ce fut le rôle, au Yunnan, du général Tsai Ngao, organisateur de la révolution qui affirme que « le gouvernement populaire mettrait en péril le régime et le pays » et que « c'est au pouvoir central qu'il appartient de prendre toutes les décisions gouvernementales »; ce fut dans la vallée du Fleuve bleu le rôle du général Li Yuan Hong, le triomphateur des journées de Wou Tchang, vice-président de la République qui, allant plus loin que Tsai Ngao, désire que le chef de l'Etat soit nommé à vie. Toute cette génération d'officiers est intelligente, pondérée, tenace. Se mettant au service de Yuan, elle considère l'emploi de la force comme un moyen de gouvernement et réclame un régime dictatorial qui permettrait seul de faire la réforme administrative.

Ils sont aussi devenus favorables à la Présidence les marchands, parce qu'ils sont avant tout soucieux d'une politique d'ordre et de paix qui leur permette de vaquer tranquillement à leurs affaires et de réaliser des bénéfices. Le Chinois, s'il n'est pas un politique, est un excellent homme d'affaires. Il est fort par ses capitaux, il est fort également par ses influences, par ses relations de famille et sa clientèle. Un gouvernement ne serait rien s'il ne se ménageait, comme le fit en somme Yuan, l'appui des véritables maîtres du pays.

III. — LES POSSIBILITÉS D'AVENIR DU NOUVEL ÉTAT CHINOIS.

En faisant état de toutes ces forces de conservation so-

cial, Yuan Chi Kai est parvenu à faire revivre en Chine le régime despotique qui, du reste, les intérêts les plus considérables du pays s'y attachant, a été favorablement accueilli par la population.

Mais il va falloir à l'avenir marcher de l'avant. Au point de vue de l'administration des provinces, il est notoire que la Présidence ne manquera pas de concours dévoués et éclairés. « Au moment même de la révolution, les conseils de notables se substituèrent aux autorités mandarinales disparues et les cadres administratifs ayant été renversés, l'organisation corporative et oligarchique maintint la cohésion des groupes sociaux. Cette aptitude des hautes classes à administrer les districts, à pourvoir spontanément aux nécessités publiques est chose remarquable. » Aussi y a-t-il lieu de croire que l'individu saura se perfectionner encore et que les collectivités seront à même de travailler au développement intellectuel et économique d'une province ou d'une région.

D'une façon tout autre doit être envisagée la question de savoir si le gouvernement de Yuan est assuré, étant né viable, d'une longue existence. Les pronostics de M. A. Maybon sont à cet égard assez sombres. Qui en fait représente le gouvernement central? Son chef en l'absence d'hommes politiques dignes de cette qualification; et qu'est son chef? un homme d'une intelligence moyenne, cynique et rusé, ce qui le fait passer aux yeux de beaucoup pour habile. Sa force a été de distinguer ceux qui pouvaient lui être utiles, mais si son entourage a la notion exacte de ce qu'il veut et du but qu'il poursuit, lui, le chef, est hésitant, incertain, inquiet et fatigué. « Il n'est pas en somme l'homme d'Etat génial que l'on pourrait imaginer. » Qu'arriverait-il donc si pour une raison ou pour une autre les classes sociales qui soutiennent la Présidence venaient à se désintéresser de sa cause? Nous assisterions sans nul doute à la chute cruelle et rapide du dictateur et pour la Chine s'ouvrirait une nouvelle période de troubles et de guerre sociale.

GASTON BRADIER.

La chasse aux pirates, par LOUIS CARPEAUX.

Un volume chez Bernard Grasset, éditeur, Paris.

M. Louis Carpeaux a fait partie, comme légionnaire, des « colonnes volantes » qui ont si héroïquement contribué à la pacification du haut Tonkin. Il vient de rassembler quelques-unes de ses impressions de combattant dans un petit livre que l'on lit d'un bout à l'autre avec le plus vif intérêt. Point ici d'effet littéraire, nul enjolivement de narrateur. L'expression est simple, correcte et précise, elle est directe et d'une grande puissance d'évocation. C'est la langue d'un écrivain qui a vécu ce qu'il raconte et qui a aimé ce qu'il a vécu. *La Chasse aux pirates* est le livre d'un soldat; je dirai mieux : c'est le livre du légionnaire. Il reflète comme un miroir la réalité des choses, si bien que la personnalité de l'auteur paraît en être absente. J'aime cet effort pour faire œuvre objective, que le premier légionnaire venu, semble-t-il, pourrait avoir écrit avec la belle simplicité de son âme. Mais personne ne s'y trompera : il y a beaucoup d'art dans les récits limpides de la *Chasse aux pirates* :

Voici le « premier engagement » :

« ...Tout à coup une salve éclate toute proche : le lieutenant Mary nous crie :

— En avant la légion!

« Nous partons au pas de course toujours en file indienne, enserrés à droite et à gauche par de hautes herbes, ne voyant absolument rien devant nous... Soudain nous débouchons sur un ravin. De l'autre côté apparaît un groupe de trois cases, à environ 40 mètres. Nous avons encore l'arme à la bretelle.

« Une fusillade terrible part subitement de ces cases, bientôt disparues dans la fumée... »

— A genoux, feu rapide ! crie le lieutenant.

« Un légionnaire, le pauvre Waterkeim, est tué raide, avant d'avoir pris son fusil à la main. Des autres, une douzaine, déboîtent du chemin sur lequel nous ne pouvons tenir qu'un de front, et nous nous agenouillons dans les herbes, d'horribles herbes qui nous prennent aux pieds s'accrochant à notre fusil, tandis que la fusillade fait rage à 40 mètres.

Les balles sifflent à nos oreilles au point qu'on ne sait où placer sa tête et qu'on s'attend à la voir éclater ! des lianes coupées nous cinglent la figure à laquelle instinctivement nous portons la main, croyant la ramener tachée de sang.

« Mais nous avons ouvert le feu à répétition... Nous tirons, nous tirons... sans viser, plaçant tout juste le fusil à hauteur de l'épaule et lâchant le coup dans ce maudit nuage de fumée, sans cesse percé d'éclairs... Pour mon compte, je trouve que mon fusil Lebel ne va pas assez vite... Pourtant, les tirailleurs encore armés, eux, de la carabine 74, l'appellent : « Quéchouni maoulène », c'est-à-dire « fusil rapide »... En ce moment, j'aurais tué n'importe qui pour défendre ma peau et je regrettais de ne pouvoir tirer plus vite, car je pensais avec logique que, si je me dépêchais de tuer tous les pirates, il n'en resterait plus pour me tuer moi-même... »

M. Carpeaux a dû noter la réflexion naïve qui était à ce moment dans la cervelle de tous les légionnaires accroupis parmi les hautes herbes.

« ...Soudain je ressens un choc violent dans le ventre, l'effet d'un coup de poing à hauteur de ma cartouchière, tandis que mon voisin de droite, Pataud, s'affaisse... Vivement je porte la main à ma cartouchière... Elle vient d'être brisée par une balle qui, ricochant sur mes cartouches empilées, a traversé la cuisse de mon voisin... Certes, je l'ai échappé belle !... le ventre perforé, j'étais perdu ! Je ne puis songer à retirer les cartouches de ma cartouchière de derrière, sous un feu pareil ! Je demande un paquet à mon camarade de gauche et, courbant la tête sous l'avalanche des balles, je casse avec mon doigt raidi la ficelle de l'enveloppe, pendant que celui-là même qui vient de me donner le paquet, pousse un cri suprême : « Ma mère ! » et roule à son tour ensanglanté... »

Et M. Carpeaux met en note : « C'était un jeune soldat engagé depuis peu, car le vrai légionnaire tombe sans phrases. »

J'admire la vérité de tout ce passage. Mais combien de traits semblables dans ces pages !

« ...Pendant que, agenouillé, je tire dans la direction de cette maudite troupe, droit d'avant moi, car je ne vois rien, absolument rien, Alpeinstein mourant, me crie faiblement : « Sergent, ne me laissez pas crever comme un chien, relevez-moi au moins un peu la tête. » Je lui place la tête sur le bout de mon pied gauche, tout en restant agenouillé et, comme je recommence à tirer, dans un hoquet suprême, il expire... Je vois encore sa grande pomme d'Adam faisant saillie sous la peau tendue de son maigre cou ! »

Les descriptions de paysages n'ont pas moins de netteté objective. M. Carpeaux fait voir la nature avec les yeux du légionnaire.

« Nous traversons des forêts de bambous gigantesques dont les élégantes colonnettes étaient si pressées que l'on ne pouvait s'écarter du sentier et que leurs panaches verdoyants, formant voûte, ne laissaient que çà et là pailletter les rayons du soleil.

« Des bois de bananiers aux grosses fleurs rouges ou aux régimes mûrissant entre les larges feuilles recourbées, bruissantes ; des places herbeuses dont les ruisseaux immenses nous couvraient tout ; puis brusquement le che-

min aboutissait à un arroyo clair, limpide, rutilant de mica, dans lequel nous nous engageons, patageant parfois une heure durant dans la rivière rafraîchissante, avec de l'eau jusqu'aux genoux ou jusqu'à la ceinture, sous de prodigieuses fougères arborescentes dont la dentelle retombante nous caressait mollement le visage au passage.

« Je croyais marcher dans une serre. »

L'impression est toujours ici fraîche et nue. C'est la colonne elle-même qui sent la nature comme l'indique avec tant de sobriété M. Carpeaux, la colonne qui « telle un immense reptile, serpentait sans bruit entre les bambous sombres ou au-dessous des nuages ensoleillés ».

Ce, en dand parfois l'on remarque dans le récit une note plus personnelle.

La colonne sort des forêts, débouche dans une plaine immense, « semée de nombreux villages et couverte jusqu'à l'horizon, de chaume jaunâtre : une plaine dorée, une véritable Beauce ». C'est la plaine de Bin-Lu. Un courrier arrive : ordre formel d'arrêter toute opération. Le gouverneur ne veut pas « d'histoires ». Des jours de loisir en perspective ! Le légionnaire est un « débrouillard » ; il chasse, il pêche. Il cuisine : cochons, poulets, œufs, patates sucrées, bananes, goyaves, oranges à discrétion ! Et de gracieux spectacles s'offrent aux yeux de tous ces braves. M. Carpeaux note que « de mignonnettes fillettes Mans, au teint blanc et magnifiques cheveux d'ébène, se risquent peu à peu à sortir de leur tanière et à venir jouer au volant, gentiment, devant nous, charmés de cette vision presque française ».

Après l'expédition, dont le coût en vies humaines est chaque fois élevé, le légionnaire rejoint son poste. Dans ses distractions, il cherche encore le péril. Le voici dans la forêt, attendant le tigre. « Je me trouve un peu seul, perdu au milieu de cette nature exotique, où je me sens un intrus, étranger aux choses comme aux gens ; je tressaille vaguement aux bruits sourds, comme voilés de mystère de l'immense forêt endormie et du sein de laquelle s'échappe le bouillonnement régulier de l'arroyo aux innombrables lacets... Oh ! j'ai une frousse ! Pour un peu j'appellerais, je crierais... » Et M. Carpeaux note que « rien n'est démoralisant comme la solitude dans la brousse tonkinoise la nuit : tout y est travail, rien ni personne ne repose et l'on entend les herbes pousser ».

Je disais, au début de ce compte rendu, que la *Chasse aux pirates* est le livre d'un soldat. M. Carpeaux l'a écrit quand, de l'autre côté de la frontière de l'Est, on s'acharnait à calomnier notre légion. Ces détracteurs trouveraient ici la preuve que tout légionnaire aime son arme. « Je n'ai jamais vu les légionnaires se plaindre de leur sort, dit M. Carpeaux. Sans doute ce ne sont pas des jeunes filles ! Ils boivent, ils fument ils « rouspètent », ils escamoteraient même volontiers un poulet à un nhaqué, mais ils aiment faire colonne, ils le demandent et ils se battent pour le plaisir de battre. Ce sont des soldats, de vrais soldats ! et les nombreux Allemands déserteurs venus s'y réfugier, ne sont pas les plus mauvais, au contraire, car ils ne tardent guère à devenir vraiment Français. »

Il faudrait souhaiter que ces pages soient lues par notre jeunesse, car elles contiennent, comme le note leur auteur, des impressions vécues, utiles à connaître pour les jeunes Français appelés à subir l'épreuve du feu.

ALBERT MAYBON.

Les livres à annoncer doivent être envoyés à M. Robert de Caix, 15, avenue de Tourville.

Le Gérant : A. MARTIAL.